

République Française

Ville de Clichy-la-Garenne

Séance du conseil municipal du 7 juillet 2020

Ordre du jour

Désignation du secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 16 juin 2020

Communication du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 25 mai 2020 modifié

I. FINANCES

- 1.1. Budget principal - Adoption du Compte de Gestion 2019
- 1.2. Budget principal - Adoption du Compte Administratif 2019
- 1.3. Budget principal - Affectation des résultats 2019
- 1.4. Budget principal - Adoption du budget supplémentaire 2020
- 1.5. Budget annexe Halles et Marchés - Adoption du Compte de Gestion 2019
- 1.6. Budget annexe Halles et Marchés - Adoption du Compte Administratif 2019
- 1.7. Budget annexe Halles et Marchés - Affectation des résultats 2019
- 1.8. Budget annexe Halles et Marchés - Adoption du budget supplémentaire 2020
- 1.9. Budget annexe Office de Tourisme - Adoption du Compte de Gestion 2019
- 1.10. Budget annexe Office de Tourisme - Adoption du Compte Administratif 2019
- 1.11. Budget annexe Office de Tourisme - Affectation des résultats 2019
- 1.12. Budget annexe Office de Tourisme - Adoption du budget supplémentaire 2020
- 1.13. Budget annexe Exploitation du Stationnement Payant - Adoption du Compte de Gestion 2019
- 1.14. Budget annexe Exploitation du Stationnement Payant - Adoption du Compte Administratif 2019
- 1.15. Budget annexe Exploitation du Stationnement Payant - Affectation des résultats 2019
- 1.16. Budget annexe Exploitation du Stationnement Payant - Adoption du budget supplémentaire 2020
- 1.17. Délégation de compétence au Maire pour la réalisation d'emprunts et des actes utiles à la gestion de l'encours
- 1.18. Budget Principal 2020 et Budget annexe Halles et Marchés 2020 - Admission en non-valeur de produits irrécouvrables
- 1.19. Application du régime réel de taxe de séjour et fixation de loyer minimal à compter du 1er janvier 2021
- 1.20. Instauration et détermination du montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz
- 1.21. Réitération de garanties d'emprunt - Hauts-de-Seine Habitat
- 1.22. Réitération de garanties d'emprunt - SEQENS SOLIDARITES
- 1.23. Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'avenant 1 à la convention avec le SIVU COCLICO relative à l'octroi d'une avance exceptionnelle de trésorerie
- 1.24. Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer une convention de gestion avec l'Association Foncière Urbaine Autorisée de la cité Jouffroy-Renault

II. RESSOURCES HUMAINES

- 2.1. Adoption du tableau des effectifs du personnel communal
- 2.2. Indemnités de fonctions des élus
- 2.3. Droit à la formation des élus
- 2.4. Conditions d'emploi et de rémunération des collaborateurs de Cabinet
- 2.5. Actualisation des conditions de rémunération des chirurgiens-dentistes du centre municipal de santé Chagall Gouin
- 2.6. Approbation de la convention de mise à disposition d'un personnel communal auprès de la Présidence de la République

III. COMMERCE

- 3.1. Approbation de la convention de partenariat à conclure entre la ville de Clichy et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Hauts-de-Seine
- 3.2. Approbation du renouvellement de la convention de partenariat à conclure avec la Chambre de Commerce et d'industrie de Région Paris Ile-de-France

IV. POLITIQUES CONTRACTUELLES

- 4.1. Approbation de la programmation des actions soutenues en 2020 au titre du Contrat de Ville par l'Etat, le Département et versement des subventions aux associations

V. SOLIDARITE ET SANTE

- 5.1. Revalorisation des tarifs des actes dentaires

VI. CULTURE ET PATRIMOINE

- 6.1. Evolution de la tarification applicable au cinéma Rutebeuf et création de nouveaux événements à compter du 1^{er} septembre 2020
- 6.2. Evolution de la grille tarifaire pour le théâtre Rutebeuf pour la saison 2020-2021.
- 6.3. Don d'un piano customisé par le street-artiste Ramzi Saibi à la Ville de Clichy

VII. PETITE ENFANCE

- 7.1. Approbation du règlement intérieur des structures d'accueil de la petite enfance
- 7.2. Approbation de l'avenant au contrat enfance jeunesse pour une action nouvelle avec la caisse d'allocation familiale des Hauts-de-Seine

VIII. JEUNESSE

- 8.1. Approbation de l'avenant à la convention de partenariat entre la ville de Clichy et l'institut de formation d'animation et de conseil (IFAC) dans le cadre du dispositif BAFA citoyen 2019-2020
- 8.2. Approbation de la convention à conclure entre la ville de Clichy et l'Institut de formation d'animation et de conseil (IFAC) dans le cadre du projet BAFA Citoyen 2020-2021
- 8.3. Adhésion de la ville de Clichy à l'institut de formation d'animation et de Conseil (IFAC) - Désignation d'un représentant
- 8.4. Approbation de la convention à conclure entre la ville de Clichy-la-Garenne et l'association « Raid Aventure Organisation » et adhésion à cette association
- 8.5. Renouvellement de la candidature de la ville de Clichy réseau « Ville amie des enfants » dans le cadre de son partenariat avec Unicef France

IX. SPORT

- 9.1 Création d'un tarif d'accès à 1 euro à la piscine Gérard Durant dans le cadre des animations été 2020

X. HANDICAP ET ACCESSIBILITE

- 10.1 Approbation de la candidature de Clichy-la-Garenne à l'appel à projet Handicap 2020 de la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine visant à renforcer l'accueil des enfants en situation de handicap dans les accueils de loisirs

XI. URBANISME - AMENAGEMENT

- 11.1 Acquisition auprès de la copropriété "résidence Clichy sur Seine " sise 1/13 rue Fournier et 21/25 rue Pierre Bérégovoy (ou tout substitué) d'une bande de terrain sise rue Gustave Eiffel à détacher de la parcelle cadastrée section B numéro 34.
- 11.2 Autorisation donnée à M. le Maire de signer le protocole d'exclusivité entre la commune de CLICHY LA GARENNE, l'office public de l'habitat HAUTS-DE-SEINE HABITAT et la société FINANCIERE PICHET relatif à l'îlot « SELLIER », sis 16 à 40 rue Madame de Sanzillon, 117 à 133, boulevard Victor Hugo, 2 à 12 et 18 à 22, rue de Belfort, 1 à 13, rue Georges Boisseau - parcelle cadastrée section U numéro 204
- 11.3 Actualisation des tarifs relatifs à la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) au titre de l'année 2021
- 11.4 Création par la société anonyme d'économie mixte CITALLIOS d'une filiale de promotion immobilière sous forme de société par action simplifiée
- 11.5 Cession à GAIA INVEST PARTNERS (ou tout substitué) d'un terrain (lot A) à détacher de la parcelle cadastrée section X numéro 214 sise à l'angle des rues Auboin et Abel Varet
- 11.6 Vente des lots de copropriété n° 245 et 290 dépendant de l'immeuble sis 77, rue de Paris

XII. MOBILITES

- 12.1 Approbation du plan des mobilités douces 2020-2026 et de demandes de subventions inhérentes

XIII. LOGEMENT

- 13.1 Garantie d'emprunt au profit de HDS Habitat - contrat n° 96887
- 13.2 Garantie d'emprunt au profit de HDS Habitat - contrat n° 102707
- 13.3 Garantie d'emprunt au profit de CDC Habitat - contrat n° 104288

XIV. ADMINISTRATION GENERALE

- 14.1 Délégation de signature donnée au Maire – Clichy Mécénat
- 14.2 Désignation des représentants du conseil municipal au sein du SIVU CLIC
- 14.3 Désignation des représentants du conseil municipal au sein de la mission locale
- 14.4 Communication des actes pris par délégation de pouvoir du conseil municipal au Maire

Clichy, le 30 juin 2020

Rémi MUZEAU

Maire de Clichy-la-Garenne
Président du territoire Boucle Nord de Seine
Vice-Président du département des Hauts-de-Seine



REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

EXTRAIT
du Registre des délibérations du conseil municipal

DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

SEANCE DU MARDI 7 JUILLET 2020
Convocation du Mardi 30 juin 2020

Étaient présents :

M. Rémi MUZEAU, maire, président de séance, à l'exception des points n° 1.2, 1.6, 1.10 et 1.14,
M. Stéphane COCHEPAIN, Premier adjoint au maire, Président de séance aux points n° 1.2, 1.6, 1.10 et 1.14,
Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD (à l'exception du point n° 1.20), Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme
Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle
RIPERT, M. Georges ROUX, Mme Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALAUQU, Mme Marine DEFAUX, adjoints
au maire ;
Mmes Josette de MARVAL, Marie-Jeanne COLOMBO, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Alvine
MOUTONGO-BLACK (jusqu'au point n° 1.20), Patricia BEHAL, Marie-Astrid ALBERT, M. Benoît de la RONCIERE, M.
Guillaume PORCHERON (jusqu'au point n° 11.6), Mme Capucine CANDELLE (jusqu'au point n° 1.1), M. Loïc PERON,
Mmes Anne-Charlotte PIERARD, Solène MOULINEC, MM. Julien BOUCHET, Maxence DUCROQUET, Mmes Marie-Ange
BADIN, Imane ACHOUR (jusqu'au point n° 11.6 à l'exception des points n° 1.12 à 1.14), MM. Adrien DEUDON, Cédric
ANÉ, Alain FOURNIER (jusqu'au point n° 1.13 et à partir du point n° 1.15), Mme Naïma SELLAM (jusqu'au point n° 14.1
et à partir du point n° 14.3), M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, Mme Charlotte NIEWIADOMSKI (jusqu'au point n° 12.1),
M. Aïssa TERCHI, Mme Alice NORET (jusqu'au point n° 1.8 et à partir du point n° 1.12, à l'exception des points n° 7.1
à 8.2), MM. Hicham DAD (jusqu'au point n° 2.7 et à partir du point n° 4.1), Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER,
M. Jean-Luc BRACHET, conseillers municipaux.

Étaient représentés :

Mme Agnès DELACROIX par M. Guillaume PORCHERON (jusqu'au point n° 11.6)
M. Guillaume PORCHERON par M. Benoît DE LA RONCIERE (à partir du point n° 12.1)
Mme Agnès DELACROIX par M. Stéphane COCHEPAIN (à partir du point n° 12.1)
M. Antonio MORAIS par Mme Evelyne LAUER
M. Richard VINCE par M. Patrice PINARD
M. Michaël ALBOU par Mme Marine DEFAUX
Mme Delphine DE PAOLI par M. Stéphane COCHEPAIN
Mme Capucine CANDELLE par Madame Véronique LORTAT-JACOB (à partir du point n° 1.2)
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par Mme Marie-Jeanne COLOMBO (à partir du point n° 2.1)

Étaient absents :

Mme Naïma SELLAM (au point n° 14.2)
Mme Imane ACHOUR (du point n° 1.12 au point n° 1.14, et à partir du point n° 12.1)
Mme Alice NORET (du point n° 1.9 au point n° 1.11 et du point n° 7.1 au point n° 8.2)
M. Hicham DAD (du point n° 3.1 au point n° 3.2)
M. Alain FOURNIER (au point n° 1.14)
Mme Charlotte NIEWIADOMSKI (à partir du point n° 13.1)

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marine DEFAUX

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SEANCE PUBLIE PAR AFFICHAGE, LE

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 8 juillet 2020

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Président du territoire Boucle Nord-de-Seine
Vice-Président du département des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20200707-DSG20_07222-DE
Date de télétransmission : 15/07/2020
Date de réception préfecture : 15/07/2020

Vœu

Objet : Vœu proposé par Madame Naïma SELLAM

Mr le Maire, chers collègues

Lundi 22 juin, Clichy Famille a lancé les préinscriptions aux activités 2020-2021.

Un moment crucial pour les familles clichoises afin qu'elles puissent envisager une rentrée scolaire et périscolaire sereine.

"Avec mon espace je me facilite la vie !" Telle est la promesse affichée dès la connexion sur le site d'espace famille

Force est de constater que cette formule ne tient toujours pas sa promesse

En effet la centralisation des demandes par ce portail de services en ligne était destinée à faciliter les démarches liées à la vie quotidienne et citoyenne des Clichois

Pratique en effet de tout centraliser via un site unique, mais la réactivité et l'efficacité ne sont toujours pas au RDV plus de 2 ans après son lancement

Des problèmes d'accès au site, aux réservations d'activités, de cantine, de suivi des demandes, de réinitialisation de mots de passe etc...Face à ces difficultés, une impossibilité de joindre le Clichy Famille par téléphone et à obtenir de l'aide et des réponses par mail.

Ce qui oblige les familles à devoir se déplacer sur site et constater une désorganisation, des défaillances de communication, et patienter dans de longues files d'attente avec les dossiers de réinscriptions finalement imprimés en trois exemplaires...

De plus, la dématérialisation des démarches administratives place, de fait, une partie de nos concitoyens en situation d'exclusion numérique et accentue leur fragilité sociale

A l'heure actuelle, pour les familles qui ont besoin de rencontrer un agent pour faire leurs démarches, le seul moyen proposé et obligatoire, est la prise de RDV en ligne. Sachant que le délai minimum est d'une semaine, à la veille de l'été, cette règle peut léser nombre de famille quant à la finalisation de leur dossier.

La simplification numérique peut être appliquée sans pénaliser ; en donnant les moyens aux acteurs sociaux et publics locaux les moyens de répondre à cet illettrisme qui touche les populations les plus fragiles

A l'heure actuelle, les familles qui ont besoin de rencontrer un agent pour faire leurs démarches Et pour finir, le constat d'une gestion catastrophique de la facturation.

En effet, les familles sont lassées de devoir subir des retards de factures périscolaires et de restauration, qui de plus, comportent très souvent des erreurs et qui sont transmises directement au Trésor Public pour relance alors qu'elles n'ont pas été adressées aux familles.

Ce qui a pour conséquences, de créer, pour nombre d'entre elles, en plus d'une exaspération, des problèmes de trésorerie et de retards de paiements.

Devant ces multiples dysfonctionnements et incohérences, nous vous proposons le vœu suivant :

« La municipalité s'engage à mettre en place les moyens financiers et humains nécessaires pour que ces problèmes soient résolus dès l'automne 2020 afin que Clichy Famille soit un outil numérique efficace et accessible à tous ».

Le groupe Clichy En Commun

Adopté à l'unanimité

—○—
DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—○—
SEANCE DU MARDI 7 JUILLET 2020
Convocation du Mardi 30 juin 2020

EXTRAIT
du Registre des délibérations du conseil municipal

—○—
Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, maire, président de séance, à l'exception des points n° 1.2, 1.6, 1.10 et 1.14,
M. Stéphane COCHEPAIN, Premier adjoint au maire, Président de séance aux points n° 1.2, 1.6, 1.10 et 1.14,
Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD (à l'exception du point n° 1.20), Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme
Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle
RIPERT, M. Georges ROUX, Mme Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALAUQU, Mme Marine DEFAUX, adjoints
au maire ;
Mmes Josette de MARVAL, Marie-Jeanne COLOMBO, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Alvine
MOUTONGO-BLACK (jusqu'au point n° 1.20), Patricia BEHAL, Marie-Astrid ALBERT, M. Benoît de la RONCIERE, M.
Guillaume PORCHERON (jusqu'au point n° 11.6) , Mme Capucine CANDELLE (jusqu'au point n° 1.1), M. Loïc PERON,
Mmes Anne-Charlotte PIERARD, Solène MOULINEC, MM. Julien BOUCHET, Maxence DUCROQUET, Mmes Marie-Ange
BADIN, Imane ACHOUR (jusqu'au point n° 11.6 à l'exception des points n° 1.12 à 1.14) , MM. Adrien DEUDON, Cédric
ANÉ, Alain FOURNIER (jusqu'au point n° 1.13 et à partir du point n° 1.15), Mme Naïma SELLAM (jusqu'au point n° 14.1
et à partir du point n° 14.3), M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, Mme Charlotte NIEWIADOMSKI (jusqu'au point n° 12.1),
M. Aïssa TERCHI, Mme Alice NORET (jusqu'au point n° 1.8 et à partir du point n° 1.12, à l'exception des points n° 7.1
à 8.2), MM. Hicham DAD (jusqu'au point n° 2.7 et à partir du point n° 4.1), Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER,
M. Jean-Luc BRACHET , conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Mme Agnès DELACROIX par M. Guillaume PORCHERON (jusqu'au point n° 11.6)
M. Guillaume PORCHERON par M. Benoît DE LA RONCIERE (à partir du point n° 12.1)
Mme Agnès DELACROIX par M. Stéphane COCHEPAIN (à partir du point n° 12.1)
M. Antonio MORAIS par Mme Evelyne LAUER
M. Richard VINCE par M. Patrice PINARD
M. Michaël ALBOU par Mme Marine DEFAUX
Mme Delphine DE PAOLI par M. Stéphane COCHEPAIN
Mme Capucine CANDELLE par Madame Véronique LORTAT-JACOB (à partir du point n° 1.2)
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par Mme Marie-Jeanne COLOMBO (à partir du point n° 2.1)

Étaient absents :

Mme Naïma SELLAM (au point n° 14.2)
Mme Imane ACHOUR (du point n° 1.12 au point n° 1.14, et à partir du point n° 12.1)
Mme Alice NORET (du point n° 1.9 au point n° 1.11 et du point n° 7.1 au point n° 8.2)
M. Hicham DAD (du point n° 3.1 au point n° 3.2)
M. Alain FOURNIER (au point n° 1.14)
Mme Charlotte NIEWIADOMSKI (à partir du point n° 13.1)

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marine DEFAUX

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SEANCE PUBLIE PAR AFFICHAGE, LE

15 juillet
2020
Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 8 juillet 2020

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Président du territoire Boucle Nord-de-Seine
Vice-Président du département des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20200707-DSG20_07221-DE
Date de télétransmission : 15/07/2020
Date de réception préfecture : 15/07/2020

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 7 juillet 2020

Vœu

Objet : Vœu proposé par la Majorité Municipale

Rapporteur : Monsieur Patrice PINARD, Adjoint au Maire,

Il s'agit ici d'un appel pour un plan d'urgence de sauvetage des transports publics adressé à Monsieur le Président de la République :

Face à une crise sanitaire sans précédent qui conduit le pays à affronter une crise économique et sociale majeure, il est urgent que l'Etat puisse adopter un plan de sauvetage des transports du quotidien, à l'image de ceux adoptés pour les secteurs du transport aérien, de l'automobile et de l'aéronautique, et en suivant l'exemple des gouvernements allemands, néerlandais et britanniques.

Les pertes de recettes voyageurs liées au confinement, à l'obligation de distanciation physique dans les transports et à la désaffection de ces derniers, de même que les pertes de versement mobilités liées au chômage partiel et à la crise économique, sont estimées à 2,6 milliards d'euros en 2020 (1 milliard d'euros au titre du versement mobilité des entreprises non versé et 1,6 milliard d'euros de pertes de recettes voyageurs), soit près de 26% de pertes de recettes annuelles.

Ce ratio est peu ou prou le même pour toutes les autorités organisatrices de transport en France qui subissent un terrible effet ciseau, ayant été obligées de devoir maintenir un niveau d'offre le plus élevé possible avec des surcoûts liés aux mesures sanitaires, alors même que les recettes s'effondrent dramatiquement.

Malgré la qualité et la prudence de sa gestion financière, soulignée par un récent Rapport de la chambre Régionale des Comptes, Île-de-France Mobilités, qui est un établissement public administratif, ne peut emprunter une telle somme pour financer des dépenses de fonctionnement. Les collectivités qui la dirigent et la subventionnent à hauteur de 10%, ne disposent pas, quant à elles, de la possibilité légale de s'endetter pour financer des dépenses de fonctionnement.

Il serait totalement inconcevable et injuste, à nos yeux, de faire payer cette ardoise liée à la crise sanitaire du COVID-19 par les voyageurs, qui devraient en supporter le coût estimé entre 15 et 20 euros de hausse du Navigo mensuel ! Tout comme il aurait été injuste de ne pas rembourser le coût des abonnements des Franciliens qui ne pouvaient emprunter les transports en commun pendant le confinement, mesure prise par l'ensemble des autorités organisatrices en France. Ajoutons qu'une telle décision d'augmentation des tarifs, au-delà de son impact très fort sur le pouvoir d'achat des Franciliens, pèserait également sur les finances des entreprises, puisqu'elles devraient verser à leurs salariés 1,3 milliards d'euros de remboursement employeur, ce qui pèserait fortement sur leurs comptes, et donc sur l'emploi, dans la période de récession que nous traversons. Il n'est pas d'avantage concevable qu'Île-de-France Mobilités réduise l'offre de transports collectifs ou renonce à honorer ses commandes de matériels roulants indispensables à l'amélioration de la qualité des transports du quotidien, et qui sont si précieuses pour tout le secteur ferroviaire français.

Une cessation de paiement d'Île-de-France Mobilités, inéluctable sans nouvelle recette votée par l'Etat dès juillet, menacerait des centaines de milliers d'emplois en France que ce soit chez les opérateurs de transports, chez les constructeurs de matériel roulant et leurs sous-traitants, équipementiers, ainsi que dans les entreprises de travaux publics.

Monsieur le Président de la République, vous vous êtes engagé à ce que l'Etat supporte les conséquences si brutales de la crise sanitaire « quoi qu'il en coûte », vous avez insisté sur le caractère écologique de votre plan de relance, et sur la solidarité de l'Etat avec les plus fragiles, c'est pourquoi nous vous demandons instamment de ne pas laisser dans une situation de potentielle cessation de paiement les transports publics franciliens, transports populaires et écologiques, indispensables pour l'exercice du droit de chacun à la mobilité, la reprise de l'activité économique et la lutte contre la pollution. Nous vous demandons à ce titre la compensation intégrale des pertes de recettes fiscales et voyageurs d'Île-de-France Mobilités liées à l'épidémie de Covid pour l'année 2020 et un mécanisme de compensation pour les années 2021 et 2022 en fonction de l'évolution de la situation économique et de la fréquentation de nos transports en commun ainsi qu'un plan de relance du secteur industriel des transports publics d'une ambition équivalente à ceux élaborés pour l'aéronautique et l'automobile.

Adopté à l'unanimité

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

—o—
DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SEANCE DU MARDI 7 JUILLET 2020
Convocation du Mardi 30 juin 2020

—o—

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

—
EXTRAIT
—
du Registre des délibérations du conseil municipal

Étaient présents :

M. Rémi MUZEAU, maire, président de séance, à l'exception des points n° 1.2, 1.6, 1.10 et 1.14,
M. Stéphane COCHEPAIN, Premier adjoint au maire, Président de séance aux points n° 1.2, 1.6, 1.10 et 1.14,
Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD (à l'exception du point n° 1.20), Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme
Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle
RIPERT, M. Georges ROUX, Mme Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALAQUI, Mme Marine DEFAUX, adjoints
au maire ;
Mmes Josette de MARVAL, Marie-Jeanne COLOMBO, M. Pierre-Marie GUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Alvine
MOUTONGO-BLACK (jusqu'au point n° 1.20), Patricia BEHAL, Marie-Astrid ALBERT, M. Benoît de la RONCIERE, M.
Guillaume PORCHERON (jusqu'au point n° 11.6), Mme Capucine CANDELLE (jusqu'au point n° 1.1), M. Loïc PERON,
Mmes Anne-Charlotte PIERARD, Solène MOULINEC, MM. Julien BOUCHET, Maxence DUCROQUET, Mmes Marie-Ange
BADIN, Imane ACHOUR (jusqu'au point n° 11.6 à l'exception des points n° 1.12 à 1.14), MM. Adrien DEUDON, Cédric
ANÉ, Alain FOURNIER (jusqu'au point n° 1.13 et à partir du point n° 1.15), Mme Naïma SELLAM (jusqu'au point n° 14.1
et à partir du point n° 14.3), M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, Mme Charlotte NIEWIADOMSKI (jusqu'au point n° 12.1),
M. Aïssa TERCHI, Mme Alice NORET (jusqu'au point n° 1.8 et à partir du point n° 1.12, à l'exception des points n° 7.1
à 8.2), MM. Hicham DAD (jusqu'au point n° 2.7 et à partir du point n° 4.1), Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER,
M. Jean-Luc BRACHET, conseillers municipaux.

Étaient représentés :

Mme Agnès DELACROIX par M. Guillaume PORCHERON (jusqu'au point n° 11.6)
M. Guillaume PORCHERON par M. Benoît DE LA RONCIERE (à partir du point n° 12.1)
Mme Agnès DELACROIX par M. Stéphane COCHEPAIN (à partir du point n° 12.1)
M. Antonio MORAIS par Mme Evelyne LAUER
M. Richard VINCE par M. Patrice PINARD
M. Michaël ALBOU par Mme Marine DEFAUX
Mme Delphine DE PAOLI par M. Stéphane COCHEPAIN
Mme Capucine CANDELLE par Madame Véronique LORTAT-JACOB (à partir du point n° 1.2)
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par Mme Marie-Jeanne COLOMBO (à partir du point n° 2.1)

Étaient absents :

Mme Naïma SELLAM (au point n° 14.2)
Mme Imane ACHOUR (du point n° 1.12 au point n° 1.14, et à partir du point n° 12.1)
Mme Alice NORET (du point n° 1.9 au point n° 1.11 et du point n° 7.1 au point n° 8.2)
M. Hicham DAD (du point n° 3.1 au point n° 3.2)
M. Alain FOURNIER (au point n° 1.14)
Mme Charlotte NIEWIADOMSKI (à partir du point n° 13.1)

SECRETARE DE SEANCE : Mme Marine DEFAUX

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SEANCE PUBLIE PAR AFFICHAGE, LE

15 Juil 2020
Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 8 juillet 2020

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Président du territoire Boucle Nord-de-Seine
Vice-Président du département des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20200707-DSG20_07165-DE
Date de télétransmission : 15/07/2020
Date de réception préfecture : 15/07/2020

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du Conseil municipal du 7 juillet 2020

Délibération n° 2020/S03/1.1.

Objet : Budget principal - Adoption du Compte de Gestion 2019

Le conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-31 ;

Vu le Compte de Gestion 2019 du budget principal présenté par le Comptable des Finances Publiques de Clichy-la-Garenne ;

Vu l'état des restes à réaliser en dépenses au budget principal 2019 du 23 janvier 2020 ;

Vu l'état des restes à réaliser en recettes au budget principal 2019 du 28 janvier 2020 ;

Vu l'avis de la commission compétente ;

Considérant que le Compte de Gestion 2019 du budget principal peut être ainsi résumé :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	135 136 416,00	55 945 914,61	191 082 330,61
Recettes	145 099 943,87	54 723 617,27	199 823 561,14
Résultat d'exécution	9 963 527,87	- 1 222 297,34	8 741 230,53
Résultat 2018 reportés		14 420 968,59	14 420 968,59
Résultat de la section	9 963 527,87	13 198 671,25	23 162 199,12
+ Restes à réaliser en recettes 2019		348 122,50	348 122,50
- Restes à réaliser en dépenses 2019		14 591 335,35	14 591 335,35
Résultat global de clôture	9 963 527,87	- 1 044 541,60	8 918 986,27

Considérant que le Compte de Gestion 2019 du budget principal tenu par le Comptable des Finances Publiques présente des résultats identiques au Compte Administratif 2019 tenu par l'Ordonnateur ;

Entendu l'exposé Monsieur Stéphane COCHEPAIN, 1^{er} adjoint au maire

Après en avoir délibéré :

ARTICLE UNIQUE - ADOPTE le Compte de Gestion 2019 du budget principal présenté par le Comptable des Finances Publiques de Clichy-la-Garenne.

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

42 pour

7 abstentions : Monsieur Alain FOURNIER, Madame Naima SELLAM, Monsieur Michel LEJEUNE-MENGWANG, Madame Charlotte NIEWIADOMSKI, Monsieur Aïssa TERCHI, Madame Alice NORET et Monsieur Hicham DAD

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

—○—
DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—○—
SEANCE DU MARDI 7 JUILLET 2020
Convocation du Mardi 30 juin 2020

—○—

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

—
EXTRAIT
—
du Registre des délibérations du conseil municipal

Étaient présents :

M. Rémi MUZEAU, maire, président de séance, à l'exception des points n° 1.2, 1.6, 1.10 et 1.14,
M. Stéphane COCHEPAIN, Premier adjoint au maire, Président de séance aux points n° 1.2, 1.6, 1.10 et 1.14,
Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD (à l'exception du point n° 1.20), Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme
Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle
RIPERT, M. Georges ROUX, Mme Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALAIQUI, Mme Marine DEFAUX, adjoints
au maire ;
Mmes Josette de MARVAL, Marie-Jeanne COLOMBO, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Alvine
MOUTONGO-BLACK (jusqu'au point n° 1.20), Patricia BEHAL, Marie-Astrid ALBERT, M. Benoît de la RONCIERE, M.
Guillaume PORCHERON (jusqu'au point n° 11.6) , Mme Capucine CANDELLE (jusqu'au point n° 1.1), M. Loïc PERON,
Mmes Anne-Charlotte PIERARD, Solène MOULINEC, MM. Julien BOUCHET, Maxence DUCROQUET, Mmes Marie-Ange
BADIN, Imane ACHOUR (jusqu'au point n° 11.6 à l'exception des points n° 1.12 à 1.14) , MM. Adrien DEUDON, Cédric
ANÉ, Alain FOURNIER (jusqu'au point n° 1.13 et à partir du point n° 1.15), Mme Naïma SELLAM (jusqu'au point n° 14.1
et à partir du point n° 14.3), M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, Mme Charlotte NIEWIADOMSKI (jusqu'au point n° 12.1),
M. Aïssa TERCHI, Mme Alice NORET (jusqu'au point n° 1.8 et à partir du point n° 1.12, à l'exception des points n° 7.1
à 8.2), MM. Hicham DAD (jusqu'au point n° 2.7 et à partir du point n° 4.1), Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER,
M. Jean-Luc BRACHET , conseillers municipaux.

Étaient représentés :

Mme Agnès DELACROIX par M. Guillaume PORCHERON (jusqu'au point n° 11.6)
M. Guillaume PORCHERON par M. Benoît DE LA RONCIERE (à partir du point n° 12.1)
Mme Agnès DELACROIX par M. Stéphane COCHEPAIN (à partir du point n° 12.1)
M. Antonio MORAIS par Mme Evelyne LAUER
M. Richard VINCE par M. Patrice PINARD
M. Michaël ALBOU par Mme Marine DEFAUX
Mme Delphine DE PAOLI par M. Stéphane COCHEPAIN
Mme Capucine CANDELLE par Madame Véronique LORTAT-JACOB (à partir du point n° 1.2)
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par Mme Marie-Jeanne COLOMBO (à partir du point n° 2.1)

Étaient absents :

Mme Naïma SELLAM (au point n° 14.2)
Mme Imane ACHOUR (du point n° 1.12 au point n° 1.14, et à partir du point n° 12.1)
Mme Alice NORET (du point n° 1.9 au point n° 1.11 et du point n° 7.1 au point n° 8.2)
M. Hicham DAD (du point n° 3.1 au point n° 3.2)
M. Alain FOURNIER (au point n° 1.14)
Mme Charlotte NIEWIADOMSKI (à partir du point n° 13.1)

SECRETARE DE SEANCE : Mme Marine DEFAUX

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SEANCE PUBLIE PAR AFFICHAGE, LE

15 J. 2020
Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 8 juillet 2020

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Président du territoire Boucle Nord-de-Seine
Vice-Président du département des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20200715-DSG20_07156-BF
Date de télétransmission : 15/07/2020
Date de réception préfecture : 15/07/2020

République Française

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 7 juillet 2020

Délibération n° 2020/S03/1.2.

Objet : Budget principal - Adoption du Compte Administratif 2019

Le conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-31 ;

Vu le rapport de présentation et le document complet du Compte Administratif 2019 du budget principal ;

Vu le Compte de Gestion 2019 du budget principal présenté par le Comptable des Finances Publiques de Clichy-la-Garenne ;

Vu l'état des restes à réaliser en dépenses au budget principal 2019 du 23 janvier 2020 ;

Vu l'état des restes à réaliser en recettes au budget principal 2019 du 28 janvier 2020 ;

Vu l'avis de la commission compétente ;

Considérant que le Compte Administratif 2019 du budget principal tenu par l'Ordonnateur présente des résultats identiques au Compte de Gestion 2019 tenu par le Comptable des Finances Publiques ;

Considérant que le Compte Administratif 2019 du budget principal peut être résumé comme il suit ;

Entendu l'exposé de Monsieur Stéphane COCHEPAIN, 1^{er} adjoint au maire

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 - DESIGNÉ à la majorité absolue Monsieur Stéphane COCHEPAIN en tant que président de séance, pour la présente délibération, conformément à l'article L2121-14 du CGCT

ARTICLE 2 - ADOPTE le Compte Administratif 2019 du budget principal, tel que présenté en annexe, présente les résultats suivants :

- Résultat d'exécution de la section de fonctionnement : + 9 963 527, 87 euros
- Résultat d'exécution de la section d'investissement : - 1 222 297, 34 euros
- Soit un résultat d'exécution 2019 : = **8 741 230, 53 euros**

Auquel il convient d'ajouter

- Résultats 2018 reportés :

Accusé de réception en préfecture 092-219200243-20200715-DSG20_07156-BF Date de télétransmission : 15/07/2020 Date de réception préfecture : 15/07/2020
--

- o En investissement : + 14 420 968, 59 euros
- Restes à réaliser :
 - o En recettes d'investissement : + 348 122, 50 euros
 - o En dépenses d'investissement : - 14 591 335, 35 euros
 - Soit un résultat global de clôture : = 8 918 986, 27 euros

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	135 136 416,00	55 945 914,61	191 082 330,61
Recettes	145 099 943,87	54 723 617,27	199 823 561,14
Résultat d'exécution	9 963 527,87	- 1 222 297,34	8 741 230,53
Résultat 2018 reportés		14 420 968,59	14 420 968,59
Résultat de la section	9 963 527,87	13 198 671,25	23 162 199,12
+ Restes à réaliser en recettes 2019		348 122,50	348 122,50
- Restes à réaliser en dépenses 2019		14 591 335,35	14 591 335,35
Résultat global de clôture	9 963 527,87	- 1 044 541,60	8 918 986,27

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

41 pour

7 abstentions : Monsieur Alain FOURNIER, Madame Naïma SELLAM, Monsieur Michel LEJEUNE-MENGWANG, Madame Charlotte NIEWIADOMSKI, Monsieur Aïssa TERCHI, Madame Alice NORET et Monsieur Hicham DAD

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, maire, président de séance, à l'exception des points n° 1.2, 1.6, 1.10 et 1.14,
M. Stéphane COCHEPAIN, Premier adjoint au maire, Président de séance aux points n° 1.2, 1.6, 1.10 et 1.14,
Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD (à l'exception du point n° 1.20), Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme
Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle
RIPERT, M. Georges ROUX, Mme Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALAI, Mme Marine DEFAUX, adjoints
au maire ;
Mmes Josette de MARVAL, Marie-Jeanne COLOMBO, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Alvine
MOUTONGO-BLACK (jusqu'au point n° 1.20), Patricia BEHAL, Marie-Astrid ALBERT, M. Benoît de la RONCIERE, M.
Guillaume PORCHERON (jusqu'au point n° 11.6) , Mme Capucine CANDELLE (jusqu'au point n° 1.1), M. Loïc PERON,
Mmes Anne-Charlotte PIERARD, Solène MOULINEC, MM. Julien BOUCHET, Maxence DUCROQUET, Mmes Marie-Ange
BADIN, Imane ACHOUR (jusqu'au point n° 11.6 à l'exception des points n° 1.12 à 1.14) , MM. Adrien DEUDON, Cédric
ANÉ, Alain FOURNIER (jusqu'au point n° 1.13 et à partir du point n° 1.15), Mme Naïma SELLAM (jusqu'au point n° 14.1
et à partir du point n° 14.3), M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, Mme Charlotte NIEWIADOMSKI (jusqu'au point n° 12.1),
M. Aïssa TERCHI, Mme Alice NORET (jusqu'au point n° 1.8 et à partir du point n° 1.12, à l'exception des points n° 7.1
à 8.2), MM. Hicham DAD (jusqu'au point n° 2.7 et à partir du point n° 4.1), Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER,
M. Jean-Luc BRACHET , conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Mme Agnès DELACROIX par M. Guillaume PORCHERON (jusqu'au point n° 11.6)
M. Guillaume PORCHERON par M. Benoît DE LA RONCIERE (à partir du point n° 12.1)
Mme Agnès DELACROIX par M. Stéphane COCHEPAIN (à partir du point n° 12.1)
M. Antonio MORAIS par Mme Evelyne LAUER
M. Richard VINCE par M. Patrice PINARD
M. Michaël ALBOU par Mme Marine DEFAUX
Mme Delphine DE PAOLI par M. Stéphane COCHEPAIN
Mme Capucine CANDELLE par Madame Véronique LORTAT-JACOB (à partir du point n° 1.2)
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par Mme Marie-Jeanne COLOMBO (à partir du point n° 2.1)

Étaient absents :

Mme Naïma SELLAM (au point n° 14.2)
Mme Imane ACHOUR (du point n° 1.12 au point n° 1.14, et à partir du point n° 12.1)
Mme Alice NORET (du point n° 1.9 au point n° 1.11 et du point n° 7.1 au point n° 8.2)
M. Hicham DAD (du point n° 3.1 au point n° 3.2)
M. Alain FOURNIER (au point n° 1.14)
Mme Charlotte NIEWIADOMSKI (à partir du point n° 13.1)

SECRETARE DE SEANCE : Mme Marine DEFAUX

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SEANCE PUBLIE PAR AFFICHAGE, LE

15 30 16
2020
Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 8 juillet 2020

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Président du territoire Boucle Nord-de-Seine
Vice-Président du département des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
082-219200243-20200715-DSG20_07167-DE
Date de télétransmission : 15/07/2020
Date de réception préfecture : 15/07/2020

République Française

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du Conseil municipal du 7 juillet 2020

Délibération n° 2020/S03/1.3.

Objet : Budget principal - Affectation des résultats 2019

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Compte Administratif 2019 du budget principal, faisant apparaître un excédent en section de fonctionnement de 9 963 527,87 euros et un excédent en section d'investissement de 13 198 671,25 euros ;

Vu l'état des restes à réaliser en dépenses au budget principal 2019 du 23 janvier 2020 faisant état d'un montant de restes à réaliser de 14 591 335,35 euros ;

Vu l'état des restes à réaliser en recettes au budget principal 2018 du 28 janvier 2020 faisant état d'un montant de restes à réaliser de 348 122,50 euros ;

Vu le besoin de financement de la section d'investissement de 1 044 541,60 euros ;

Vu l'avis de la commission compétente ;

Considérant que le Budget Primitif 2020 du budget principal a été voté sans reprise anticipée des résultats 2019 ;

Considérant que le Budget Supplémentaire 2020 du budget principal reprendra les résultats 2019 ;

Considérant que l'excédent de fonctionnement doit couvrir prioritairement le besoin d'investissement constaté au Compte Administratif 2019 au titre des dispositions des articles L.2311-5 et R.2311-12 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Entendu l'exposé de Monsieur Stéphane COCHEPAIN, 1^{er} adjoint au maire

Accusé de réception en préfecture 092-219200243-20200715-DSG20_07167-DE Date de télétransmission : 15/07/2020 Date de réception préfecture : 15/07/2020
--

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 - ACTE l'affectation de la totalité de l'excédent de fonctionnement 2019, soit 9 963 527,87 euros, à la section d'investissement du budget principal 2019, en recettes, au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé ».

ARTICLE 2- ACTE la reprise de l'excédent d'investissement 2019, soit 13 198 671,25 euros, à la section d'investissement du budget principal 2019, en recettes, au compte R 001 « Solde d'exécution reporté ».

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

42 pour

7 abstentions : Monsieur Alain FOURNIER, Madame Naima SELLAM, Monsieur Michel LEJEUNE-MENGWANG, Madame Charlotte NIEWIADOMSKI, Monsieur Aïssa TERCHI, Madame Alice NORET et Monsieur Hicham DAD

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

EXTRAIT
du Registre des délibérations du conseil municipal

DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

SEANCE DU MARDI 7 JUILLET 2020
Convocation du Mardi 30 Juin 2020

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, maire, président de séance, à l'exception des points n° 1.2, 1.6, 1.10 et 1.14,
M. Stéphane COCHEPAIN, Premier adjoint au maire, Président de séance aux points n° 1.2, 1.6, 1.10 et 1.14,
Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD (à l'exception du point n° 1.20), Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme
Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle
RIPERT, M. Georges ROUX, Mme Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALAUQUI, Mme Marine DEFAUX, adjoints
au maire ;
Mmes Josette de MARVAL, Marie-Jeanne COLOMBO, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Alvine
MOUTONGO-BLACK (jusqu'au point n° 1.20), Patricia BEHAL, Marie-Astrid ALBERT, M. Benoît de la RONCIERE, M.
Guillaume PORCHERON (jusqu'au point n° 11.6), Mme Capucine CANDELLE (jusqu'au point n° 1.1), M. Loïc PERON,
Mmes Anne-Charlotte PIERARD, Solène MOULINEC, MM. Julien BOUCHET, Maxence DUCROQUET, Mmes Marie-Ange
BADIN, Imané ACHOUR (jusqu'au point n° 11.6 à l'exception des points n° 1.12 à 1.14), MM. Adrien DEUDON, Cédric
ANÉ, Alain FOURNIER (jusqu'au point n° 1.13 et à partir du point n° 1.15), Mme Naïma SELLAM (jusqu'au point n° 14.1
et à partir du point n° 14.3), M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, Mme Charlotte NIEWIADOMSKI (jusqu'au point n° 12.1),
M. Aïssa TERCHI, Mme Alice NORET (jusqu'au point n° 1.8 et à partir du point n° 1.12, à l'exception des points n° 7.1
à 8.2), MM. Hicham DAD (jusqu'au point n° 2.7 et à partir du point n° 4.1), Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER,
M. Jean-Luc BRACHET, conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Mme Agnès DELACROIX par M. Guillaume PORCHERON (jusqu'au point n° 11.6)
M. Guillaume PORCHERON par M. Benoît DE LA RONCIERE (à partir du point n° 12.1)
Mme Agnès DELACROIX par M. Stéphane COCHEPAIN (à partir du point n° 12.1)
M. Antonio MORAIS par Mme Evelyne LAUER
M. Richard VINCE par M. Patrice PINARD
M. Michaël ALBOU par Mme Marine DEFAUX
Mme Delphine DE PAOLI par M. Stéphane COCHEPAIN
Mme Capucine CANDELLE par Madame Véronique LORTAT-JACOB (à partir du point n° 1.2)
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par Mme Marie-Jeanne COLOMBO (à partir du point n° 2.1)

Étaient absents :

Mme Naïma SELLAM (au point n° 14.2)
Mme Imané ACHOUR (du point n° 1.12 au point n° 1.14, et à partir du point n° 12.1)
Mme Alice NORET (du point n° 1.9 au point n° 1.11 et du point n° 7.1 au point n° 8.2)
M. Hicham DAD (du point n° 3.1 au point n° 3.2)
M. Alain FOURNIER (au point n° 1.14)
Mme Charlotte NIEWIADOMSKI (à partir du point n° 13.1)

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marine DEFAUX

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SEANCE PUBLIE PAR AFFICHAGE, LE

15 Juil 2020
Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 8 juillet 2020

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Président du territoire Boucle Nord-de-Seine
Vice-Président du département des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20200707-DSG20_07157-BF
Date de télétransmission : 15/07/2020
Date de réception préfecture : 15/07/2020

République Française

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 7 juillet 2020

Délibération n° 2020/S03/1.4.

Objet : Budget principal -Adoption du budget supplémentaire 2020

Le conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-31 ;

Vu l'instruction comptable M14 ;

Vu le Budget Principal 2020 de la Ville de Clichy-la-Garenne voté le 16 décembre 2019 ;

Vu la délibération n° 1.2 du 7 juillet 2020 approuvant le Compte Administratif 2019 du budget principal 2019 ;

Vu la délibération n° 1.3 du 7 juillet 2020 portant affectation des résultats du budget principal 2019 ;

Vu l'avis de la commission compétente ;

Considérant les demandes des services ;

Entendu l'exposé de Monsieur Stéphane COCHEPAIN, 1^{er} adjoint au maire

Après en avoir délibéré :

ARTICLE UNIQUE- ADOPTE le Budget Supplémentaire 2020 du budget principal, tel que présenté en annexe qui s'équilibre à hauteur de :

- 126 600 064,67 euros en section de fonctionnement ;
- 90 580 860,47 euros en section d'investissement.

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

42 pour

7 abstentions : Monsieur Alain FOURNIER, Madame Naima SELLAM, Monsieur Michel LEJEUNE-MENGWANG, Madame Charlotte NIEWIADOMSKI, Monsieur Aïssa TERCHI, Madame Alice NORET et Monsieur Hicham DAD

Accusé de réception en préfecture 092-219200243-20200707-DSG20_07157-BF Date de télétransmission : 15/07/2020 Date de réception préfecture : 15/07/2020
--

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

EXTRAIT
du Registre des délibérations du conseil municipal

DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

SEANCE DU MARDI 7 JUILLET 2020
Convocation du Mardi 30 juin 2020

Étaient présents :

M. Rémi MUZEAU, maire, président de séance, à l'exception des points n° 1.2, 1.6, 1.10 et 1.14,
M. Stéphane COCHEPAIN, Premier adjoint au maire, Président de séance aux points n° 1.2, 1.6, 1.10 et 1.14,
Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD (à l'exception du point n° 1.20), Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme
Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle
RIPERT, M. Georges ROUX, Mme Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALAI, Mme Marine DEFAUX, adjoints
au maire ;
Mmes Josette de MARVAL, Marie-Jeanne COLOMBO, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Alvine
MOUTONGO-BLACK (jusqu'au point n° 1.20), Patricia BÉHAL, Marie-Astrid ALBERT, M. Benoît de la RONCIERE, M.
Guillaume PORCHERON (jusqu'au point n° 11.6), Mme Capucine CANDELLE (jusqu'au point n° 1.1), M. Loïc PERON,
Mmes Anne-Charlotte PIERARD, Solène MOULINEC, MM. Julien BOUCHET, Maxence DUCROQUET, Mmes Marie-Ange
BADIN, Imane ACHOUR (jusqu'au point n° 11.6 à l'exception des points n° 1.12 à 1.14), MM. Adrien DEUDON, Cédric
ANÉ, Alain FOURNIER (jusqu'au point n° 1.13 et à partir du point n° 1.15), Mme Naïma SELLAM (jusqu'au point n° 14.1
et à partir du point n° 14.3), M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, Mme Charlotte NIEWIADOMSKI (jusqu'au point n° 12.1),
M. Aïssa TERCHI, Mme Alice NORET (jusqu'au point n° 1.8 et à partir du point n° 1.12, à l'exception des points n° 7.1
à 8.2), MM. Hicham DAD (jusqu'au point n° 2.7 et à partir du point n° 4.1), Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER,
M. Jean-Luc BRACHET, conseillers municipaux.

Étaient représentés :

Mme Agnès DELACROIX par M. Guillaume PORCHERON (jusqu'au point n° 11.6)
M. Guillaume PORCHERON par M. Benoît DE LA RONCIERE (à partir du point n° 12.1)
Mme Agnès DELACROIX par M. Stéphane COCHEPAIN (à partir du point n° 12.1)
M. Antonio MORAIS par Mme Evelyne LAUER
M. Richard VINCE par M. Patrice PINARD
M. Michaël ALBOU par Mme Marine DEFAUX
Mme Delphine DE PAOLI par M. Stéphane COCHEPAIN
Mme Capucine CANDELLE par Madame Véronique LORTAT-JACOB (à partir du point n° 1.2)
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par Mme Marie-Jeanne COLOMBO (à partir du point n° 2.1)

Étaient absents :

Mme Naïma SELLAM (au point n° 14.2)
Mme Imane ACHOUR (du point n° 1.12 au point n° 1.14, et à partir du point n° 12.1)
Mme Alice NORET (du point n° 1.9 au point n° 1.11 et du point n° 7.1 au point n° 8.2)
M. Hicham DAD (du point n° 3.1 au point n° 3.2)
M. Alain FOURNIER (au point n° 1.14)
Mme Charlotte NIEWIADOMSKI (à partir du point n° 13.1)

SECRETARE DE SEANCE : Mme Marine DEFAUX

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SEANCE PUBLIE PAR AFFICHAGE, LE

15 30 00
2020
Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 8 juillet 2020

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Président du territoire Boucle Nord-de-Seine
Vice-Président du département des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20200707-DSG20_07168-DE
Date de télétransmission : 15/07/2020
Date de réception préfecture : 15/07/2020

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 7 juillet 2020

Délibération n° 2020/S03/1.5

Objet : Budget annexe Halles et Marchés - Adoption du Compte de Gestion 2019

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-31 ;

Vu le Compte de Gestion 2019 du budget annexe Halles et Marchés présenté par le Comptable des Finances Publiques de Clichy-la-Garenne ;

Vu l'état des restes à réaliser en dépenses au budget annexe Halles et Marchés 2019 du 9 janvier 2020 ;

Vu l'avis de la commission compétente ;

Considérant que le Compte de Gestion du budget annexe Halles et Marchés peut être ainsi résumé :

	Exploitation	Investissement	Total
Dépenses	333 786,81	15 652,00	349 438,81
Recettes	384 458,34	46 817,84	431 276,18
Résultat d'exécution	50 671,53	31 165,84	81 837,37
Résultats N-1 reportés		-24 037,21	-24 037,21
Résultat de la section	50 671,53	7 128,63	57 800,16
+ Restes à réaliser en recettes		0,00	0,00
- Restes à réaliser en dépenses		3 266,09	3 266,09
Résultat global de clôture	50 671,53	3 862,54	54 534,07

Considérant que le Compte de Gestion 2019 du budget annexe Halles et Marchés tenu par le Comptable des Finances Publiques présente des résultats identiques au Compte Administratif 2019 tenu par l'Ordonnateur ;

Entendu l'exposé de Monsieur Stéphane COCHEPAIN, 1^{er} adjoint au maire

Après en avoir délibéré :

ARTICLE UNIQUE - ADOPTE le Compte de Gestion 2019 du budget annexe Halles et Marchés présenté par le Comptable des Finances Publiques de Clichy-la-Garenne.

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

42 pour

7 abstentions : Monsieur Alain FOURNIER, Madame Naima SELLAM, Monsieur Michel LEJEUNE-MENGWANG, Madame Charlotte NIEWIADOMSKI, Monsieur Aïssa TERCHI, Madame Alice NORET et Monsieur Hicham DAD

—○—
DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—
EXTRAIT
du Registre des délibérations du conseil municipal
—

—○—
SEANCE DU MARDI 7 JUILLET 2020
Convocation du Mardi 30 juin 2020

—○—
Étaient présents :

M. Rémi MUZEAU, maire, président de séance, à l'exception des points n° 1.2, 1.6, 1.10 et 1.14,
M. Stéphane COCHEPAIN, Premier adjoint au maire, Président de séance aux points n° 1.2, 1.6, 1.10 et 1.14,
Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD (à l'exception du point n° 1.20), Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme
Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danièle
RIPERT, M. Georges ROUX, Mme Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALAUQUI, Mme Marine DEFAUX, adjoints
au maire ;
Mmes Josette de MARVAL, Marie-Jeanne COLOMBO, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Alvine
MOUTONGO-BLACK (jusqu'au point n° 1.20), Patricia BEHAL, Marie-Astrid ALBERT, M. Benoît de la RONCIERE, M.
Guillaume PORCHERON (jusqu'au point n° 11.6), Mme Capucine CANDELLE (jusqu'au point n° 1.1), M. Loïc PERON,
Mmes Anne-Charlotte PIERARD, Solène MOULINEC, MM. Julien BOUCHET, Maxence DUCROQUET, Mmes Marie-Ange
BADIN, Imane ACHOUR (jusqu'au point n° 11.6 à l'exception des points n° 1.12 à 1.14), MM. Adrien DEUDON, Cédric
ANÉ, Alain FOURNIER (jusqu'au point n° 1.13 et à partir du point n° 1.15), Mme Naïma SELLAM (jusqu'au point n° 14.1
et à partir du point n° 14.3), M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, Mme Charlotte NIEWIADOMSKI (jusqu'au point n° 12.1),
M. Aïssa TERCHI, Mme Alice NORET (jusqu'au point n° 1.8 et à partir du point n° 1.12, à l'exception des points n° 7.1
à 8.2), MM. Hicham DAD (jusqu'au point n° 2.7 et à partir du point n° 4.1), Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER,
M. Jean-Luc BRACHET, conseillers municipaux.

Étaient représentés :

Mme Agnès DELACROIX par M. Guillaume PORCHERON (jusqu'au point n° 11.6)
M. Guillaume PORCHERON par M. Benoît DE LA RONCIERE (à partir du point n° 12.1)
Mme Agnès DELACROIX par M. Stéphane COCHEPAIN (à partir du point n° 12.1)
M. Antonio MORAIS par Mme Evelyne LAUER
M. Richard VINCE par M. Patrice PINARD
M. Michaël ALBOU par Mme Marine DEFAUX
Mme Delphine DE PAOLI par M. Stéphane COCHEPAIN
Mme Capucine CANDELLE par Madame Véronique LORTAT-JACOB (à partir du point n° 1.2)
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par Mme Marie-Jeanne COLOMBO (à partir du point n° 2.1)

Étaient absents :

Mme Naïma SELLAM (au point n° 14.2)
Mme Imane ACHOUR (du point n° 1.12 au point n° 1.14, et à partir du point n° 12.1)
Mme Alice NORET (du point n° 1.9 au point n° 1.11 et du point n° 7.1 au point n° 8.2)
M. Hicham DAD (du point n° 3.1 au point n° 3.2)
M. Alain FOURNIER (au point n° 1.14)
Mme Charlotte NIEWIADOMSKI (à partir du point n° 13.1)

SECRETARE DE SEANCE : Mme Marine DEFAUX

COMpte RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SEANCE PUBLIE PAR AFFICHAGE, LE

15 J. 2020
2020
Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 8 juillet 2020

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Président du territoire Boucle Nord-de-Seine
Vice-Président du département des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20200707-DSG20_07162-BF
Date de télétransmission : 15/07/2020
Date de réception préfecture : 15/07/2020

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 7 juillet 2020

Délibération n° 2020/S03/L.6

Objet : Budget annexe Halles et Marchés - Adoption du Compte Administratif 2019

Le conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-31 ;

Vu le rapport de présentation et le document complet du Compte Administratif 2019 du budget annexe Halles et Marchés ;

Vu le Compte de Gestion 2019 du budget annexe Halles et Marchés présenté par le Comptable des Finances Publiques de Clichy-la-Garenne ;

Vu l'état des restes à réaliser en dépenses au budget annexe Halles et Marchés 2019 du 9 janvier 2020 ;

Vu l'avis de la commission compétente ;

Considérant que le Compte Administratif 2019 du budget annexe Halles et Marchés peut être ainsi résumé :

	Exploitation	Investissement	Total
Dépenses	333 786,81	15 652,00	349 438,81
Recettes	384 458,34	46 817,84	431 276,18
Résultat d'exécution	50 671,53	31 165,84	81 837,37
Résultats N-1 reportés	0,00	-24 037,21	-24 037,21
Résultat de la section	50 671,53	7 128,63	57 800,16
+ Restes à réaliser en recettes	0,00	0,00	0,00
- Restes à réaliser en dépenses	0,00	3 266,09	3 266,09
Résultat global de clôture	50 671,53	3 862,54	54 534,07

Considérant que le Compte Administratif 2019 du budget annexe Halles et Marchés tenu par l'Ordonnateur présente des résultats identiques au Compte de Gestion 2019 tenu par le Comptable des Finances Publiques ;

Entendu l'exposé de Monsieur Stéphane COCHEPAIN, 1^{er} adjoint au maire

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 - DESIGNÉ à la majorité absolue Monsieur Stéphane COCHEPAIN en tant que président de séance, pour la présente délibération, conformément à l'article L2121-14 du CGCT

ARTICLE 2 - ADOPTE le Compte Administratif 2019 du budget annexe Halles et Marchés, tel que présenté en annexe, suivant les résultats reportés ci-dessous :

- Résultat d'exécution d'exploitation :	+ 50 671, 53 euros
- Résultat d'exécution d'investissement :	+ 31 165, 84 euros
o Soit résultat d'exécution	= 81 837, 37 euros
- Résultats N-1 reportés :	
o Dont en investissement	- 24 037, 21 euros
- Restes à réaliser :	- 3 266,00 euros
- Résultat global de clôture :	54 534, 07 euros

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

41 pour

7 abstentions : Monsieur Alain FOURNIER, Madame Naima SELLAM, Monsieur Michel LEJEUNE-MENGWANG, Madame Charlotte NIEWIADOMSKI, Monsieur Aïssa TERCHI, Madame Alice NORET et Monsieur Hicham DAD

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité - Fraternité

—○—
DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—○—
SEANCE DU MARDI 7 JUILLET 2020
Convocation du Mardi 30 juin 2020

—○—

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

—
EXTRAIT
du Registre des délibérations du conseil municipal
—

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, maire, président de séance, à l'exception des points n° 1.2, 1.6, 1.10 et 1.14,
M. Stéphane COCHEPAIN, Premier adjoint au maire, Président de séance aux points n° 1.2, 1.6, 1.10 et 1.14,
Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD (à l'exception du point n° 1.20), Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Daniëlle RIPERT, M. Georges ROUX, Mme Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALAI, Mme Marine DEFAUX, adjoints au maire ;
Mmes Josette de MARVAL, Marie-Jeanne COLOMBO, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Alvine MOUTONGO-BLACK (jusqu'au point n° 1.20), Patricia BEHAL, Marie-Astrid ALBERT, M. Benoît de la RONCIERE, M. Guillaume PORCHERON (jusqu'au point n° 11.6), Mme Capucine CANDELLE (jusqu'au point n° 1.1), M. Loïc PERON, Mmes Anne-Charlotte PIERARD, Solène MOULINEC, MM. Julien BOUCHET, Maxence DUCROQUET, Mmes Marie-Angé BADIN, Imane ACHOUR (jusqu'au point n° 11.6 à l'exception des points n° 1.12 à 1.14), MM. Adrien DEUDON, Cédric ANÉ, Alain FOURNIER (jusqu'au point n° 1.13 et à partir du point n° 1.15), Mme Naïma SELLAM (jusqu'au point n° 14.1 et à partir du point n° 14.3), M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, Mme Charlotte NIEWIADOMSKI (jusqu'au point n° 12.1), M. Aïssa TERCHI, Mme Alice NORET (jusqu'au point n° 1.8 et à partir du point n° 1.12, à l'exception des points n° 7.1 à 8.2), MM. Hicham DAD (jusqu'au point n° 2.7 et à partir du point n° 4.1), Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER, M. Jean-Luc BRACHET, conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Mme Agnès DELACROIX par M. Guillaume PORCHERON (jusqu'au point n° 11.6)
M. Guillaume PORCHERON par M. Benoît DE LA RONCIERE (à partir du point n° 12.1)
Mme Agnès DELACROIX par M. Stéphane COCHEPAIN (à partir du point n° 12.1)
M. Antonio MORAIS par Mme Evelyne LAUER
M. Richard VINCE par M. Patrice PINARD
M. Michaël ALBOU par Mme Marine DEFAUX
Mme Delphine DE PAOLI par M. Stéphane COCHEPAIN
Mme Capucine CANDELLE par Madame Véronique LORTAT-JACOB (à partir du point n° 1.2)
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par Mme Marie-Jeanne COLOMBO (à partir du point n° 2.1)

Étaient absents :

Mme Naïma SELLAM (au point n° 14.2)
Mme Imane ACHOUR (du point n° 1.12 au point n° 1.14, et à partir du point n° 12.1)
Mme Alice NORET (du point n° 1.9 au point n° 1.11 et du point n° 7.1 au point n° 8.2)
M. Hicham DAD (du point n° 3.1 au point n° 3.2)
M. Alain FOURNIER (au point n° 1.14)
Mme Charlotte NIEWIADOMSKI (à partir du point n° 13.1)

SECRETARE DE SEANCE : Mme Marine DEFAUX

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SEANCE PUBLIE PAR AFFICHAGE, LE

15 3 06
2020
Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 8 juillet 2020

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Président du territoire Boucle Nord-de-Seine
Vice-Président du département des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20200707-DSG20_07169-DE
Date de télétransmission : 15/07/2020
Date de réception préfecture : 15/07/2020

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du Conseil municipal du 7 juillet 2020

Délibération n° 2020/S03/1.7

Objet : Budget annexe Halles et Marchés - Affectation des résultats 2019

Le conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le Compte Administratif 2019 du budget annexe Halles et Marchés, faisant apparaître un résultat d'exécution positif pour les deux sections, en section d'exploitation de 50 671,53 euros et en section d'investissement de 7 128,63 euros ;

Vu l'état des restes à réaliser en dépenses au budget annexe Halles et Marchés 2019 du 9 janvier 2020 faisant état d'un montant de restes à réaliser de 3 266,09 euros ;

Vu l'avis de la commission compétente ;

Considérant l'obligation d'affecter le résultat cumulé à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement ;

Considérant que le budget annexe Halles et Marchés 2020 du budget principal a été voté sans reprise anticipée des résultats 2019 ;

Considérant que les résultats 2019 seront repris au budget supplémentaire du budget annexe Halles et Marchés 2020 ;

Entendu l'exposé de Monsieur Stéphane COCHEPAIN ; 1^{er} adjoint au maire

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 - DESIGNÉ à la majorité absolue Monsieur Stéphane COCHEPAIN en tant que président de séance, pour la présente délibération, conformément à l'article L2121-14 du CGCT

ARTICLE 2 - ACTE l'affectation de la totalité de l'excédent d'exploitation du budget Halles et Marchés 2019, soit 50 671,53 euros à la section d'exploitation du budget 2020, en recettes, au compte R 002 « Solde d'exécution reporté ».

ARTICLE 3 - ACTE l'affectation de l'excédent de la section d'investissement 2019, soit 7 128,63 euros, à la section d'investissement du budget 2020, en recettes, au compte R 001 « Solde d'exécution reporté ».

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

38 pour

3 contre : Monsieur Jean-Luc BRACHET, Madame Clotilde VEGA-RITTER et Monsieur Paul RIEUSSET
7 abstentions : Monsieur Alain FOURNIER, Madame Naima SELLAM, Monsieur Michel LEJEUNE-MENGWANG, Madame Charlotte NIEWIADOMSKI, Monsieur Aïssa TERCHI, Madame Alice NORET et Monsieur Hicham DAD

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

EXTRAIT
du Registre des délibérations du conseil municipal

DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

SEANCE DU MARDI 7 JUILLET 2020
Convocation du Mardi 30 juin 2020

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, maire, président de séance, à l'exception des points n° 1.2, 1.6, 1.10 et 1.14,
M. Stéphane COCHEPAIN, Premier adjoint au maire, Président de séance aux points n° 1.2, 1.6, 1.10 et 1.14,
Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD (à l'exception du point n° 1.20), Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme
Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle
RIPERT, M. Georges ROUX, Mme Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALAI, Mme Marine DEFAUX, adjoints
au maire ;
Mmes Josette de MARVAL, Marie-Jeanne COLOMBO, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Alvine
MOUTONGO-BLACK (jusqu'au point n° 1.20), Patricia BEHAL, Marie-Astrid ALBERT, M. Benoît de la RONCIERE, M.
Guillaume PORCHERON (jusqu'au point n° 1.6), Mme Capucine CANDELLE (jusqu'au point n° 1.1), M. Loïc PERON,
Mmes Anne-Charlotte PIERARD, Solène MOULINEC, MM. Julien BOUCHET, Maxence DUCROQUET, Mmes Marie-Ange
BADIN, Imane ACHOUR (jusqu'au point n° 1.6 à l'exception des points n° 1.12 à 1.14), MM. Adrien DEUDON, Cédric
ANÉ, Alain FOURNIER (jusqu'au point n° 1.13 et à partir du point n° 1.15), Mme Naïma SELLAM (jusqu'au point n° 14.1
et à partir du point n° 14.3), M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, Mme Charlotte NIEWIADOMSKI (jusqu'au point n° 12.1),
M. Aïssa TERCHI, Mme Alice NORET (jusqu'au point n° 1.8 et à partir du point n° 1.12, à l'exception des points n° 7.1
à 8.2), MM. Hicham DAD (jusqu'au point n° 2.7 et à partir du point n° 4.1), Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER,
M. Jean-Luc BRACHET, conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Mme Agnès DELACROIX par M. Guillaume PORCHERON (jusqu'au point n° 1.6)
M. Guillaume PORCHERON par M. Benoît DE LA RONCIERE (à partir du point n° 12.1)
Mme Agnès DELACROIX par M. Stéphane COCHEPAIN (à partir du point n° 12.1)
M. Antonio MORAIS par Mme Evelyne LAUER
M. Richard VINCE par M. Patrice PINARD
M. Michaël ALBOU par Mme Marine DEFAUX
Mme Delphine DE PAOLI par M. Stéphane COCHEPAIN
Mme Capucine CANDELLE par Madame Véronique LORTAT-JACOB (à partir du point n° 1.2)
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par Mme Marie-Jeanne COLOMBO (à partir du point n° 2.1)

Étaient absents :

Mme Naïma SELLAM (au point n° 14.2)
Mme Imane ACHOUR (du point n° 1.12 au point n° 1.14, et à partir du point n° 12.1)
Mme Alice NORET (du point n° 1.9 au point n° 1.11 et du point n° 7.1 au point n° 8.2)
M. Hicham DAD (du point n° 3.1 au point n° 3.2)
M. Alain FOURNIER (au point n° 1.14)
Mme Charlotte NIEWIADOMSKI (à partir du point n° 13.1)

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marine DEFAUX

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SEANCE PUBLIE PAR AFFICHAGE, LE

15 31 66
2020
Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 8 juillet 2020

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Président du territoire Boucle Nord-de-Seine
Vice-Président du département des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20200707-DSG20_07163-BF
Date de télétransmission : 15/07/2020
Date de réception préfecture : 15/07/2020

République Française

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 7 juillet 2020

Délibération n° 2020/S03/1.8

Objet : Adoption du budget supplémentaire du Budget Annexe Halles et Marchés – Exercice 2020

Le Conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction comptable M4 ;

Vu le Budget Annexe Halles et Marchés 2020 de la Ville de Clichy-la-Garenne voté le 16 décembre 2019 ;

Vu la délibération n° 2020/S03/1.6 du 7 juillet 2020 approuvant le Compte Administratif 2019 du Budget Annexe Halles et Marchés 2019 ;

Vu la délibération n° 2020/S03/1.7 du 7 juillet 2020 portant affectation des résultats du Budget Annexe Halles et Marchés 2019 ;

Vu l'avis de la commission compétente ;

Entendu l'exposé de Monsieur Stéphane COCHEPAIN, 1^{er} adjoint au maire

Après en avoir délibéré :

ARTICLE UNIQUE : ADOPTE le Budget Supplémentaire 2020 du Budget Annexe Halles et Marchés, tel que présenté en annexe qui s'équilibre à hauteur de :

- 389 571,53 euros en section d'exploitation;
- 23 175,63 euros en section d'investissement.

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

39 pour

10 abstentions : Monsieur Alain FOURNIER, Madame Naïma SELLAM, Monsieur Michel LEJEUNE-MENGWANG, Madame Charlotte NIEWIADOMSKI, Monsieur Aïssa TERCHI, Madame Alice NORET, Monsieur Hicham DAD, Monsieur Jean-Luc BRACHET, Madame Clotilde VEGA-RITTER et Monsieur Paul RIEUSSET

Accusé de réception en préfecture 092-219200243-20200707-DSG20_07163-BF Date de télétransmission : 15/07/2020 Date de réception préfecture : 15/07/2020
--

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

—o—
DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

EXTRAIT
du Registre des délibérations du conseil municipal

—o—
SEANCE DU MARDI 7 JUILLET 2020
Convocation du Mardi 30 juin 2020

—o—

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, maire, président de séance, à l'exception des points n° 1.2, 1.6, 1.10 et 1.14,
M. Stéphane COCHEPAIN, Premier adjoint au maire, Président de séance aux points n° 1.2, 1.6, 1.10 et 1.14,
Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD (à l'exception du point n° 1.20), Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme
Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle
RIPERT, M. Georges ROUX, Mme Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALAQUI, Mme Marine DEFAUX, adjoints
au maire ;
Mmes Josette de MARVAL, Marie-Jeanne COLOMBO, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIELLEFOSSE, Mmes Alvine
MOUTONGO-BLACK (jusqu'au point n° 1.20), Patricia BEHAL, Marie-Astrid ALBERT, M. Benoît de la RONCIERE, M.
Guillaume PORCHERON (jusqu'au point n° 11.6), Mme Capucine CANDELLE (jusqu'au point n° 1.1), M. Loïc PERON,
Mmes Anne-Charlotte PIERARD, Solène MOULINEC, MM. Julien BOUCHET, Maxence DUCROQUET, Mmes Marie-Ange
BADIN, Imane ACHOUR (jusqu'au point n° 11.6 à l'exception des points n° 1.12 à 1.14), MM. Adrien DEUDON, Cédric
ANÉ, Alain FOURNIER (jusqu'au point n° 1.13 et à partir du point n° 1.15), Mme Naïma SELLAM (jusqu'au point n° 14.1
et à partir du point n° 14.3), M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, Mme Charlotte NIEWIADOMSKI (jusqu'au point n° 12.1),
M. Aïssa TERCHI, Mme Alice NORET (jusqu'au point n° 1.8 et à partir du point n° 1.12, à l'exception des points n° 7.1
à 8.2), MM. Hicham DAD (jusqu'au point n° 2.7 et à partir du point n° 4.1), Paul RIEUSSET, Mme Ciotilde VEGA-RITTER,
M. Jean-Luc BRACHET, conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Mme Agnès DELACROIX par M. Guillaume PORCHERON (jusqu'au point n° 11.6)
M. Guillaume PORCHERON par M. Benoît DE LA RONCIERE (à partir du point n° 12.1)
Mme Agnès DELACROIX par M. Stéphane COCHEPAIN (à partir du point n° 12.1)
M. Antonio MORAIS par Mme Evelyne LAUER
M. Richard VINCE par M. Patrice PINARD
M. Michaël ALBOU par Mme Marine DEFAUX
Mme Delphine DE PAOLI par M. Stéphane COCHEPAIN
Mme Capucine CANDELLE par Madame Véronique LORTAT-JACOB (à partir du point n° 1.2)
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par Mme Marie-Jeanne COLOMBO (à partir du point n° 2.1)

Étaient absents :

Mme Naïma SELLAM (au point n° 14.2)
Mme Imane ACHOUR (du point n° 1.12 au point n° 1.14, et à partir du point n° 12.1)
Mme Alice NORET (du point n° 1.9 au point n° 1.11 et du point n° 7.1 au point n° 8.2)
M. Hicham DAD (du point n° 3.1 au point n° 3.2)
M. Alain FOURNIER (au point n° 1.14)
Mme Charlotte NIEWIADOMSKI (à partir du point n° 13.1)

SECRETARE DE SEANCE : Mme Marine DEFAUX

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SEANCE PUBLIE PAR AFFICHAGE, LE

15 J. 16
2020
Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 8 juillet 2020

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Président du territoire Boucle Nord-de-Seine
Vice-Président du département des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20200707-DSG20_07170-DE
Date de télétransmission : 15/07/2020
Date de réception préfecture : 15/07/2020

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du Conseil municipal du 7 juillet 2020

Délibération n° 2020/S02/1.9

Objet : Budget annexe Office de Tourisme - Adoption du Compte de Gestion 2019

Le Conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-31 ;

Vu le Compte de Gestion 2019 du budget annexe Office de Tourisme présenté par le Comptable des Finances Publiques de Clichy-la-Garenne ;

Vu l'avis de la commission compétente ;

Considérant que le Compte de Gestion du budget annexe Office de Tourisme peut être ainsi résumé :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	458 356,12	0,00	458 356,12
Recettes	510 581,77	0,00	510 581,77
Résultat d'exécution	52 225,65	0,00	52 225,65
Résultats N-1 reportés	156 996,16	0,00	156 996,16
Résultat de la section	209 221,81	0,00	209 221,81
+ Restes à réaliser en recettes	0,00	0,00	0,00
- Restes à réaliser en dépenses	0,00	0,00	0,00
Résultat global de clôture	209 221,81	0,00	209 221,81

Considérant que le Compte de Gestion 2019 du budget annexe Office de Tourisme tenu par le Comptable des Finances Publiques présente des résultats identiques au Compte Administratif 2019 tenu par l'Ordonnateur ;

Entendu l'exposé Monsieur Stéphane COCHEPAIN, 1^{er} adjoint au maire

Après en avoir délibéré :

ARTICLE UNIQUE - ADOPTE le Compte de Gestion 2019 du budget annexe Office de Tourisme présenté par le Comptable des Finances Publiques de Clichy-la-Garenne.

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

42 pour

6 abstentions : Monsieur Alain FOURNIER, Madame Naima SELLAM, Monsieur Michel LEJEUNE-MENGWANG, Madame Charlotte NIEWIADOMSKI, Monsieur Aïssa TERCHI et Monsieur Hicham DAD.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

EXTRAIT
du Registre des délibérations du conseil municipal

DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

SEANCE DU MARDI 7 JUILLET 2020
Convocation du Mardi 30 juin 2020

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, maire, président de séance, à l'exception des points n° 1.2, 1.6, 1.10 et 1.14,
M. Stéphane COCHEPAIN, Premier adjoint au maire, Président de séance aux points n° 1.2, 1.6, 1.10 et 1.14,
Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD (à l'exception du point n° 1.20), Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme
Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle
RIPERT, M. Georges ROUX, Mme Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALAU, Mme Marine DEFAUX, adjoints
au maire ;
Mmes Josette de MARVAL, Marie-Jeanne COLOMBO, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Alvine
MOUTONGO-BLACK (jusqu'au point n° 1.20), Patricia BEHAL, Marie-Astrid ALBERT, M. Benoît de la RONCIERE, M.
Guillaume PORCHERON (jusqu'au point n° 11.6), Mme Capucine CANDELLE (jusqu'au point n° 1.1), M. Loïc PERON,
Mmes Anne-Charlotte PIERARD, Solène MOULINEC, MM. Julien BOUCHET, Maxence DUCROQUET, Mmes Marie-Ange
BADIN, Imane ACHOUR (jusqu'au point n° 11.6 à l'exception des points n° 1.12 à 1.14), MM. Adrien DEUDON, Cédric
ANÉ, Alain FOURNIER (jusqu'au point n° 1.13 et à partir du point n° 1.15), Mme Naïma SELLAM (jusqu'au point n° 14.1
et à partir du point n° 14.3), M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, Mme Charlotte NIEWIADOMSKI (jusqu'au point n° 12.1),
M. Aïssa TERCHI, Mme Alice NORET (jusqu'au point n° 1.8 et à partir du point n° 1.12, à l'exception des points n° 7.1
à 8.2), MM. Hicham DAD (jusqu'au point n° 2.7 et à partir du point n° 4.1), Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER,
M. Jean-Luc BRACHET, conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Mme Agnès DELACROIX par M. Guillaume PORCHERON (jusqu'au point n° 11.6)
M. Guillaume PORCHERON par M. Benoît DE LA RONCIERE (à partir du point n° 12.1)
Mme Agnès DELACROIX par M. Stéphane COCHEPAIN (à partir du point n° 12.1)
M. Antonio MORAIS par Mme Evelyne LAUER
M. Richard VINCE par M. Patrice PINARD
M. Michaël ALBOU par Mme Marine DEFAUX
Mme Delphine DE PAOLI par M. Stéphane COCHEPAIN
Mme Capucine CANDELLE par Madame Véronique LORTAT-JACOB (à partir du point n° 1.2)
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par Mme Marie-Jeanne COLOMBO (à partir du point n° 2.1)

Étaient absents :

Mme Naïma SELLAM (au point n° 14.2)
Mme Imane ACHOUR (du point n° 1.12 au point n° 1.14, et à partir du point n° 12.1)
Mme Alice NORET (du point n° 1.9 au point n° 1.11 et du point n° 7.1 au point n° 8.2)
M. Hicham DAD (du point n° 3.1 au point n° 3.2)
M. Alain FOURNIER (au point n° 1.14)
Mme Charlotte NIEWIADOMSKI (à partir du point n° 13.1)

SECRETARE DE SEANCE : Mme Marine DEFAUX

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SEANCE PUBLIE PAR AFFICHAGE, LE

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 8 juillet 2020

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Président du territoire Boucle Nord-de-Seine
Vice-Président du département des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20200707-DSG20_07158-BF
Date de télétransmission : 15/07/2020
Date de réception préfecture : 15/07/2020

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du Conseil municipal du 7 juillet 2020

Délibération n° 2020/S03/1.10

Objet : Adoption du Compte Administratif 2019 – Budget annexe Office de Tourisme

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-31 ;

Vu le rapport de présentation et le document complet du Compte Administratif 2019 du budget annexe Office de Tourisme ;

Vu le Compte de Gestion 2019 du budget annexe Office de Tourisme présenté par le Comptable des Finances Publiques de Clichy-la-Garenne ;

Vu l'avis de la commission compétente ;

Considérant que le Compte Administratif 2019 du budget annexe Office de Tourisme peut être ainsi résumé :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	458 356,12	0,00	458 356,12
Recettes	510 581,77	0,00	510 581,77
Résultat d'exécution	52 225,65	0,00	52 225,65
Résultats N-1 reportés	156 996,16	0,00	156 996,16
Résultat de la section	209 221,81	0,00	209 221,81
+ Restes à réaliser en recettes	0,00	0,00	0,00
- Restes à réaliser en dépenses	0,00	0,00	0,00
Résultat global de clôture	209 221,81	0,00	209 221,81

Considérant que le Compte Administratif 2018 du budget annexe Office de Tourisme tenu par l'Ordonnateur présente des résultats identiques au Compte de Gestion 2019 tenu par le Comptable des Finances Publiques ;

Entendu l'exposé de Monsieur Stéphane COCHEPAIN, 1^{er} adjoint au maire

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 - DESIGNÉ à la majorité absolue Monsieur Stéphane COCHEPAIN en tant que président de séance, pour la présente délibération, conformément à l'article L2121-14 du CGCT

ARTICLE 2 - ADOPTE le Compte Administratif 2019 du budget annexe Office du Tourisme, tel que présenté en annexe, suivant les résultats reportés ci-dessous :

- Résultat d'exécution d'exploitation :	52 225, 65 euros
- Résultats N-1 reportés :	156 996, 16 euros
- Résultat global de clôture :	209 221, 81 euros

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

41 pour

6 abstentions : Monsieur Alain FOURNIER, Madame Naïma SELLAM, Monsieur Michel LEJEUNE-MENGWANG, Madame Charlotte NIEWIADOMSKI, Monsieur Aïssa TERCHI et Monsieur Hicham DAD
Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

—○—
DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—○—
SEANCE DU MARDI 7 JUILLET 2020
Convocation du Mardi 30 juin 2020

—○—

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

—
EXTRAIT
du Registre des délibérations du conseil municipal
—

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, maire, président de séance, à l'exception des points n° 1.2, 1.6, 1.10 et 1.14,
M. Stéphane COCHEPAIN, Premier adjoint au maire, Président de séance aux points n° 1.2, 1.6, 1.10 et 1.14,
Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD (à l'exception du point n° 1.20), Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme
Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle
RIPERT, M. Georges ROUX, Mme Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALAUQUI, Mme Marine DEFAUX, adjoints
au maire ;
Mmes Josette de MARVAL, Marie-Jeanne COLOMBO, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Alvine
MOUTONGO-BLACK (jusqu'au point n° 1.20), Patricia BEHAL, Marie-Astrid ALBERT, M. Benoît de la RONCIERE, M.
Guillaume PORCHERON (jusqu'au point n° 11.6) , Mme Capucine CANDELLE (jusqu'au point n° 1.1), M. Loïc PERON,
Mmes Anne-Charlotte PIERARD, Solène MOULINEC, MM. Julien BOUCHET, Maxence DUCROQUET, Mmes Marie-Ange
BADIN, Imane ACHOUR (jusqu'au point n° 11.6 à l'exception des points n° 1.12 à 1.14) , MM. Adrien DEUDON, Cédric
ANÉ, Alain FOURNIER (jusqu'au point n° 1.13 et à partir du point n° 1.15), Mme Naïma SELLAM (jusqu'au point n° 14.1
et à partir du point n° 14.3), M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, Mme Charlotte NIEWIADOMSKI (jusqu'au point n° 12.1),
M. Aïssa TERCHI, Mme Alice NORET (jusqu'au point n° 1.8 et à partir du point n° 1.12, à l'exception des points n° 7.1
à 8.2), MM. Hicham DAD (jusqu'au point n° 2.7 et à partir du point n° 4.1), Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER,
M. Jean-Luc BRACHET , conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Mme Agnès DELACROIX par M. Guillaume PORCHERON (jusqu'au point n° 11.6)
M. Guillaume PORCHERON par M. Benoît DE LA RONCIERE (à partir du point n° 12.1)
Mme Agnès DELACROIX par M. Stéphane COCHEPAIN (à partir du point n° 12.1)
M. Antonio MORAIS par Mme Evelyne LAUER
M. Richard VINCE par M. Patrice PINARD
M. Michaël ALBOU par Mme Marine DEFAUX
Mme Delphine DE PAOLI par M. Stéphane COCHEPAIN
Mme Capucine CANDELLE par Madame Véronique LORTAT-JACOB (à partir du point n° 1.2)
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par Mme Marie-Jeanne COLOMBO (à partir du point n° 2.1)

Étaient absents :

Mme Naïma SELLAM (au point n° 14.2)
Mme Imane ACHOUR (du point n° 1.12 au point n° 1.14, et à partir du point n° 12.1)
Mme Alice NORET (du point n° 1.9 au point n° 1.11 et du point n° 7.1 au point n° 8.2)
M. Hicham DAD (du point n° 3.1 au point n° 3.2)
M. Alain FOURNIER (au point n° 1.14)
Mme Charlotte NIEWIADOMSKI (à partir du point n° 13.1)

SECRETARE DE SEANCE : Mme Marine DEFAUX

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SEANCE PUBLIE PAR AFFICHAGE, LE

15 J. 2020
Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 8 juillet 2020

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Président du territoire Boucle Nord-de-Seine
Vice-Président du département des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20200707-DSG20_07171-DE
Date de télétransmission : 15/07/2020
Date de réception préfecture : 15/07/2020

République Française

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du Conseil municipal du 7 juillet 2020

Délibération n° 2020/S03/L.11

Objet : Budget annexe office de Tourisme - Affectation des résultats 2019

Le Conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le Compte Administratif 2019 du budget annexe Office de Tourisme, faisant apparaître :

- en section de fonctionnement, un résultat global de clôture de 209 221,81 euros ;
- en section d'investissement aucune écriture ;

Vu l'avis de la commission compétente ;

Considérant que le budget annexe Office de Tourisme 2020 du budget principal a été voté sans reprise anticipée des résultats 2019 ;

Considérant que les résultats 2019 seront repris au budget supplémentaire du budget annexe Office de Tourisme 2020 ;

Entendu l'exposé de Monsieur Stéphane COCHEPAIN, 1^{er} adjoint au maire

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 - ACTE l'affectation de l'excédent de fonctionnement du budget Office de Tourisme 2019, soit 209 221,81 euros, à la section de fonctionnement du budget annexe Office de Tourisme 2020, en recettes, au compte R 002 « Solde d'exécution reporté ».

ARTICLE 2 - ACTE le reversement de l'excédent imputé en recettes, en section de fonctionnement, au compte R 002 « Solde d'exécution reporté », soit 209 221,81 euros au budget principal 2020 de la Ville de Clichy-la-Garenne en inscrivant ce montant au budget annexe 2020 Office de Tourisme, en section de fonctionnement, en dépenses, au chapitre 65, compte 6522 « Reversement de l'excédent des budgets annexes à caractère administratif au budget principal ».

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

42 pour

6 abstentions : Monsieur Alain FOURNIER, Madame Naima SELLAM, Monsieur Michel LEJEUNE-MENGWANG, Madame Charlotte NIEWIADOMSKI, Monsieur Aïssa TERCHI et Monsieur Hicham DAD

Accusé de réception en préfecture 092-219200243-20200707-DSG20_07171-DE Date de télétransmission : 15/07/2020 Date de réception préfecture : 15/07/2020
--

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

SEANCE DU MARDI 7 JUILLET 2020
Convocation du Mardi 30 Juin 2020

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

EXTRAIT
du Registre des délibérations du conseil municipal

Étaient présents :

M. Rémi MUZEAU, maire, président de séance, à l'exception des points n° 1.2, 1.6, 1.10 et 1.14,
M. Stéphane COCHEPAIN, Premier adjoint au maire, Président de séance aux points n° 1.2, 1.6, 1.10 et 1.14,
Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD (à l'exception du point n° 1.20), Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme
Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle
RIPERT, M. Georges ROUX, Mme Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALAQUI, Mme Marine DEFAUX, adjoints
au maire ;
Mmes Josette de MARVAL, Marie-Jeanne COLOMBO, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Alvine
MOUTONGO-BLACK (jusqu'au point n° 1.20), Patricia BEHAL, Marie-Astrid ALBERT, M. Benoît de la RONCIERE, M.
Guillaume PORCHERON (jusqu'au point n° 11.6), Mme Capucine CANDELLE (jusqu'au point n° 1.1), M. Loïc PERON,
Mmes Anne-Charlotte PIERARD, Solène MOULINEC, MM. Julien BOUCHET, Maxence DUCROQUET, Mmes Marie-Ange
BADIN, Imane ACHOUR (jusqu'au point n° 11.6 à l'exception des points n° 1.12 à 1.14), MM. Adrien DEUDON, Cédric
ANÉ, Alain FOURNIER (jusqu'au point n° 1.13 et à partir du point n° 1.15), Mme Naïma SELLAM (jusqu'au point n° 14.1
et à partir du point n° 14.3), M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, Mme Charlotte NIEWIADOMSKI (jusqu'au point n° 12.1),
M. Aïssa TERCHI, Mme Alice NORET (jusqu'au point n° 1.8 et à partir du point n° 1.12, à l'exception des points n° 7.1
à 8.2), MM. Hicham DAD (jusqu'au point n° 2.7 et à partir du point n° 4.1), Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER,
M. Jean-Luc BRACHET, conseillers municipaux.

Étaient représentés :

Mme Agnès DELACROIX par M. Guillaume PORCHERON (jusqu'au point n° 11.6)
M. Guillaume PORCHERON par M. Benoît DE LA RONCIERE (à partir du point n° 12.1)
Mme Agnès DELACROIX par M. Stéphane COCHEPAIN (à partir du point n° 12.1)
M. Antonio MORAIS par Mme Evelyne LAUER
M. Richard VINCE par M. Patrice PINARD
M. Michaël ALBOU par Mme Marine DEFAUX
Mme Delphine DE PAOLI par M. Stéphane COCHEPAIN
Mme Capucine CANDELLE par Madame Véronique LORTAT-JACOB (à partir du point n° 1.2)
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par Mme Marie-Jeanne COLOMBO (à partir du point n° 2.1)

Étaient absents :

Mme Naïma SELLAM (au point n° 14.2)
Mme Imane ACHOUR (du point n° 1.12 au point n° 1.14, et à partir du point n° 12.1)
Mme Alice NORET (du point n° 1.9 au point n° 1.11 et du point n° 7.1 au point n° 8.2)
M. Hicham DAD (du point n° 3.1 au point n° 3.2)
M. Alain FOURNIER (au point n° 1.14)
Mme Charlotte NIEWIADOMSKI (à partir du point n° 13.1)

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marine DEFAUX

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SEANCE PUBLIE PAR AFFICHAGE, LE

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 8 juillet 2020

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Président du territoire Boucle Nord-de-Seine
Vice-Président du département des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20200707-DSG20_07159-BF
Date de télétransmission : 15/07/2020
Date de réception préfecture : 15/07/2020

République Française

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du Conseil municipal du 7 juillet 2020

Délibération n° 2020/S03/1.12

Objet : Budget Annexe Office de Tourisme – Adoption du budget supplémentaire 2020

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction comptable M14 ;

VU le Budget Annexe 2020 Office de Tourisme voté le 16 décembre 2019 ;

Vu la délibération n° 2020/S03/1.10 du 7 juillet 2020 approuvant le Compte Administratif 2019 du budget annexe Office de Tourisme 2019 ;

Vu la délibération n° 2020/S03/1.11 du 7 juillet 2020 portant affectation des résultats du budget annexe Office de Tourisme 2019 ;

Vu l'avis de la commission compétente ;

Entendu l'exposé de Monsieur Stéphane COCHEPAIN, 1^{er} adjoint au maire

Après en avoir délibéré :

ARTICLE UNIQUE : ADOPTE le Budget Supplémentaire 2020 du budget annexe Office de Tourisme, tel que présenté en annexe, ne disposant pas de section d'investissement et s'équilibrant à hauteur de 539 971,81 euros en section de fonctionnement.

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

38 pour

3 contre : Monsieur Jean-Luc BRACHET, Monsieur Paul RIEUSSET et Madame Clotilde VEGA-RITTER
7 abstentions : Monsieur Alain FOURNIER, Madame Naima SELLAM, Monsieur Michel LEJEUNE-MENGWANG, Madame Charlotte NIEWIADOMSKI, Monsieur Aïssa TERCHI, Madame Alice NORET et Monsieur Hicham DAD

Accusé de réception en préfecture 092-219200243-20200707-DSG20_07159-BF Date de télétransmission : 15/07/2020 Date de réception préfecture : 15/07/2020
--

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

EXTRAIT
du Registre des délibérations du conseil municipal

DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

SEANCE DU MARDI 7 JUILLET 2020
Convocation du Mardi 30 juin 2020

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, maire, président de séance, à l'exception des points n° 1.2, 1.6, 1.10 et 1.14,
M. Stéphane COCHEPAIN, Premier adjoint au maire, Président de séance aux points n° 1.2, 1.6, 1.10 et 1.14,
Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD (à l'exception du point n° 1.20), Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme
Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle
RIPERT, M. Georges ROUX, Mme Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALAIQUI, Mme Marine DEFAUX, adjoints
au maire ;
Mmes Josette de MARVAL, Marie-Jeanne COLOMBO, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Alvine
MOUTONGO-BLACK (jusqu'au point n° 1.20), Patricia BEHAL, Marie-Astrid ALBERT, M. Benoît de la RONCIERE, M.
Guillaume PORCHERON (jusqu'au point n° 1.1.6), Mme Capucine CANDELLE (jusqu'au point n° 1.1), M. Loïc PERON,
Mmes Anne-Charlotte PIERARD, Solène MOULINEC, MM. Julien BOUCHET, Maxence DUCROQUET, Mmes Marie-Ange
BADIN, Imane ACHOUR (jusqu'au point n° 1.1.6 à l'exception des points n° 1.12 à 1.14), MM. Adrien DEUDON, Cédric
ANÉ, Alain FOURNIER (jusqu'au point n° 1.13 et à partir du point n° 1.15), Mme Naïma SELLAM (jusqu'au point n° 14.1
et à partir du point n° 14.3), M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, Mme Charlotte NIEWIADOMSKI (jusqu'au point n° 12.1),
M. Aïssa TERCHI, Mme Alice NORET (jusqu'au point n° 1.8 et à partir du point n° 1.12, à l'exception des points n° 7.1
à 8.2), MM. Hicham DAD (jusqu'au point n° 2.7 et à partir du point n° 4.1), Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER,
M. Jean-Luc BRACHET, conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Mme Agnès DELACROIX par M. Guillaume PORCHERON (jusqu'au point n° 1.1.6)
M. Guillaume PORCHERON par M. Benoît DE LA RONCIERE (à partir du point n° 12.1)
Mme Agnès DELACROIX par M. Stéphane COCHEPAIN (à partir du point n° 12.1)
M. Antonio MORAIS par Mme Evelyne LAUER
M. Richard VINCE par M. Patrice PINARD
M. Michaël ALBOU par Mme Marine DEFAUX
Mme Delphine DE PAOLI par M. Stéphane COCHEPAIN
Mme Capucine CANDELLE par Madame Véronique LORTAT-JACOB (à partir du point n° 1.2)
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par Mme Marie-Jeanne COLOMBO (à partir du point n° 2.1)

Étaient absents :

Mme Naïma SELLAM (au point n° 14.2)
Mme Imane ACHOUR (du point n° 1.12 au point n° 1.14, et à partir du point n° 12.1)
Mme Alice NORET (du point n° 1.9 au point n° 1.11 et du point n° 7.1 au point n° 8.2)
M. Hicham DAD (du point n° 3.1 au point n° 3.2)
M. Alain FOURNIER (au point n° 1.14)
Mme Charlotte NIEWIADOMSKI (à partir du point n° 13.1)

SECRETARE DE SEANCE : Mme Marine DEFAUX

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SEANCE PUBLIE PAR AFFICHAGE, LE

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 8 juillet 2020

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Président du territoire Boucle Nord-de-Seine
Vice-Président du département des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20200707-DSG20_07172-DE
Date de télétransmission : 15/07/2020
Date de réception préfecture : 15/07/2020

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du Conseil municipal du 7 juillet 2020

Délibération n° 2020/S03/1.13

Objet : Budget annexe Exploitation du stationnement payant – Adoption du Compte de gestion 2019

Le conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-31 ;

Vu le Compte de Gestion 2019 du budget annexe Exploitation du stationnement payant présenté par le Comptable des Finances Publiques de Clichy-la-Garenne ;

Vu l'état des restes à réaliser en dépenses au budget annexe Exploitation du stationnement payant 2019 du 8 janvier 2020 ;

Vu l'avis de la commission compétente ;

Considérant que le Compte de Gestion du budget annexe Exploitation du stationnement payant peut être ainsi résumé :

	Exploitation	Investissement	Total
Dépenses	2 511 404,73	98 532,00	2 609 936,73
Recettes	3 713 700,42	355 520,00	4 069 220,42
Résultat d'exécution	1 202 295,69	256 988,00	1 459 283,69
Résultats N-1 reportés	476 955,22	322 207,80	799 163,02
Résultat de la section	1 679 250,91	579 195,80	2 258 446,71
+ Restes à réaliser en recettes		0,00	0,00
- Restes à réaliser en dépenses		78 379,54	78 379,54
Résultat global de clôture	1 679 250,91	500 816,26	2 180 067,17

Considérant que le Compte de Gestion 2019 du budget annexe Exploitation du stationnement payant tenu par le Comptable des Finances Publiques présente des résultats identiques au Compte Administratif 2019 tenu par l'Ordonnateur ;

Entendu l'exposé de Monsieur Stéphane COCHEPAIN, 1^{er} adjoint au maire

Après en avoir délibéré :

ARTICLE UNIQUE-ADOpte le Compte de Gestion 2019 du budget annexe Exploitation du stationnement payant présenté par le Comptable des Finances Publiques de Clichy-la-Garenne.

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

41 pour

7 abstentions : Monsieur Alain FOURNIER, Madame Naima SELLAM, Monsieur Michel LEJEUNE-MENGWANG, Madame Charlotte NIEWIADOMSKI, Monsieur Aïssa TERCHI, Madame Alice NORET et Monsieur Hicham DAD.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

—○—
DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—○—
SEANCE DU MARDI 7 JUILLET 2020
Convocation du Mardi 30 juin 2020

—○—

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

—
EXTRAIT
—
du Registre des délibérations du conseil municipal

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, maire, président de séance, à l'exception des points n° 1.2, 1.6, 1.10 et 1.14,
M. Stéphane COCHEPAIN, Premier adjoint au maire, Président de séance aux points n° 1.2, 1.6, 1.10 et 1.14,
Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD (à l'exception du point n° 1.20), Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme
Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle
RIPERT, M. Georges ROUX, Mme Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALAQUI, Mme Marine DEFAUX, adjoints
au maire ;
Mmes Josette de MARVAL, Marie-Jeanne COLOMBO, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Alvine
MOUTONGO-BLACK (jusqu'au point n° 1.20), Patricia BEHAL, Marie-Astrid ALBERT, M. Benoît de la RONCIERE, M.
Guillaume PORCHERON (jusqu'au point n° 11.6), Mme Capucine CANDELLE (jusqu'au point n° 1.1), M. Loïc PERON,
Mmes Anne-Charlotte PIERARD, Solène MOULINEC, MM. Julien BOUCHET, Maxence DUCROQUET, Mmes Marie-Ange
BADIN, Imane ACHOUR (jusqu'au point n° 11.6 à l'exception des points n° 1.12 à 1.14), MM. Adrien DEUDON, Cédric
ANÉ, Alain FOURNIER (jusqu'au point n° 1.13 et à partir du point n° 1.15), Mme Naïma SELLAM (jusqu'au point n° 14.1
et à partir du point n° 14.3), M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, Mme Charlotte NIEWIADOMSKI (jusqu'au point n° 12.1),
M. Aïssa TERCHI, Mme Alice NORET (jusqu'au point n° 1.8 et à partir du point n° 1.12, à l'exception des points n° 7.1
à 8.2), MM. Hicham DAD (jusqu'au point n° 2.7 et à partir du point n° 4.1), Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER,
M. Jean-Luc BRACHET, conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Mme Agnès DELACROIX par M. Guillaume PORCHERON (jusqu'au point n° 11.6)
M. Guillaume PORCHERON par M. Benoît DE LA RONCIERE (à partir du point n° 12.1)
Mme Agnès DELACROIX par M. Stéphane COCHEPAIN (à partir du point n° 12.1)
M. Antonio MORAIS par Mme Evelyne LAUER
M. Richard VINCE par M. Patrice PINARD
M. Michaël ALBOU par Mme Marine DEFAUX
Mme Delphine DE PAOLI par M. Stéphane COCHEPAIN
Mme Capucine CANDELLE par Madame Véronique LORTAT-JACOB (à partir du point n° 1.2)
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par Mme Marie-Jeanne COLOMBO (à partir du point n° 2.1)

Étaient absents :

Mme Naïma SELLAM (au point n° 14.2)
Mme Imane ACHOUR (du point n° 1.12 au point n° 1.14, et à partir du point n° 12.1)
Mme Alice NORET (du point n° 1.9 au point n° 1.11 et du point n° 7.1 au point n° 8.2)
M. Hicham DAD (du point n° 3.1 au point n° 3.2)
M. Alain FOURNIER (au point n° 1.14)
Mme Charlotte NIEWIADOMSKI (à partir du point n° 13.1)

SECRETARE DE SEANCE : Mme Marine DEFAUX

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SEANCE PUBLIE PAR AFFICHAGE, LE

15 J. 161
2020
Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 8 juillet 2020

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Président du territoire Boucle Nord-de-Seine
Vice-Président du département des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20200707-DSG20_07160-BF
Date de télétransmission : 15/07/2020
Date de réception préfecture : 15/07/2020

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 7 juillet 2020

Délibération n° 2020/S03/1.14

Objet : Budget annexe Exploitation du stationnement payant – Adoption du compte administratif 2019

Le conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-31 ;

Vu le rapport de présentation et le document complet du Compte Administratif 2019 du budget annexe Exploitation du stationnement payant ;

Vu le Compte de Gestion 2019 du budget annexe Exploitation du stationnement payant présenté par le Comptable des Finances Publiques de Clichy-la-Garenne ;

Vu l'état des restes à réaliser en dépenses au budget annexe Exploitation du stationnement payant 2019 du 8 janvier 2020 ;

Vu l'avis de la commission compétente ;

Considérant que le Compte Administratif 2019 du budget annexe Exploitation du stationnement payant fait apparaître des restes à réaliser à hauteur de 78 379, 54 euros et qu'il n'y a pas de résultats N-1 reportés ;

Considérant que le Compte Administratif 2019 du budget annexe Exploitation du stationnement payant peut être ainsi résumé :

	Exploitation	Investissement	Total
Dépenses	2 511 404,73	98 532,00	2 609 936,73
Recettes	3 713 700,42	355 520,00	4 069 220,42
Résultat d'exécution	1 202 295,69	256 988,00	1 459 283,69
Résultats N-1 reportés	476 955,22	322 207,80	799 163,02
Résultat de la section	1 679 250,91	579 195,80	2 258 446,71
+ Restes à réaliser en recettes		0,00	0,00
- Restes à réaliser en dépenses		78 379,54	78 379,54
Résultat global de clôture	1 679 250,91	500 816,26	2 180 067,17

Considérant que le Compte Administratif 2019 du budget annexe Exploitation du stationnement payant tenu par l'Ordonnateur présente des résultats identiques au Compte de Gestion 2019 tenu par le Comptable des Finances Publiques ;

Entendu l'exposé de Monsieur Stéphane COCHEPAIN, 1^{er} adjoint au maire

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 - DESIGNÉ à la majorité absolue Monsieur Stéphane COCHEPAIN en tant que président de séance, pour la présente délibération, conformément à l'article L2121-14 du CGCT

ARTICLE 2 - ADOPTE le Compte Administratif 2019 du budget annexe Exploitation du stationnement payant, tel que présenté en annexe, suivant les résultats reportés ci-dessous :

- Résultat d'exécution d'exploitation :	1 202 295, 69 euros
- Résultat d'exécution d'investissement :	256 988, 00 euros
o Soit résultat d'exécution	1 459 283,69 euros
- Résultats N-1 reportés :	799 163, 02 euros
o Dont en investissement	322 207, 80 euros
o Dont en fonctionnement	476 955,22 euros
- Restes à réaliser :	- 78 379, 54 euros
- Résultat global de clôture :	2 180 067, 17 euros

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés
40 pour

6 abstentions : Madame Naima SELLAM, Monsieur Michel LEJEUNE-MENGWANG, Madame Charlotte NIEWIADOMSKI, Monsieur Aïssa TERCHI, Madame Alice NORET et Monsieur Hicham DAD
Monsieur le Maire ne prend pas part au vote

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

EXTRAIT
du Registre des délibérations du conseil municipal

DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

SEANCE DU MARDI 7 JUILLET 2020
Convocation du Mardi 30 juin 2020

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, maire, président de séance, à l'exception des points n° 1.2, 1.6, 1.10 et 1.14,
M. Stéphane COCHEPAIN, Premier adjoint au maire, Président de séance aux points n° 1.2, 1.6, 1.10 et 1.14,
Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD (à l'exception du point n° 1.20), Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle RIPERT, M. Georges ROUX, Mme Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALAUQUI, Mme Marine DEFAUX, adjoints au maire ;
Mmes Josette de MARVAL, Marie-Jeanne COLOMBO, M. Pierre-Marie GUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Alvine MOUTONGO-BLACK (jusqu'au point n° 1.20), Patricia BEHAL, Marie-Astrid ALBERT, M. Benoît de la RONCIERE, M. Guillaume PORCHERON (jusqu'au point n° 1.6), Mme Capucine CANDELLE (jusqu'au point n° 1.1), M. Loïc PERON, Mmes Anne-Charlotte PIERARD, Solène MOULINEC, MM. Julien BOUCHET, Maxence DUCROQUET, Mmes Marie-Ange BADIN, Imane ACHOUR (jusqu'au point n° 1.6 à l'exception des points n° 1.12 à 1.14), MM. Adrien DEUDON, Cédric ANÉ, Alain FOURNIER (jusqu'au point n° 1.13 et à partir du point n° 1.15), Mme Naïma SELLAM (jusqu'au point n° 14.1 et à partir du point n° 14.3), M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, Mme Charlotte NIEWIADOMSKI (jusqu'au point n° 12.1), M. Aïssa TERCHI, Mme Alice NORET (jusqu'au point n° 1.8 et à partir du point n° 1.12, à l'exception des points n° 7.1 à 8.2), MM. Hicham DAD (jusqu'au point n° 2.7 et à partir du point n° 4.1), Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER, M. Jean-Luc BRACHET, conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Mme Agnès DELACROIX par M. Guillaume PORCHERON (jusqu'au point n° 11.6)
M. Guillaume PORCHERON par M. Benoît DE LA RONCIERE (à partir du point n° 12.1)
Mme Agnès DELACROIX par M. Stéphane COCHEPAIN (à partir du point n° 12.1)
M. Antonio MORAIS par Mme Evelyne LAUER
M. Richard VINCE par M. Patrice PINARD
M. Michaël ALBOU par Mme Marine DEFAUX
Mme Delphine DE PAOLI par M. Stéphane COCHEPAIN
Mme Capucine CANDELLE par Madame Véronique LORTAT-JACOB (à partir du point n° 1.2)
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par Mme Marie-Jeanne COLOMBO (à partir du point n° 2.1)

Étaient absents :

Mme Naïma SELLAM (au point n° 14.2)
Mme Imane ACHOUR (du point n° 1.12 au point n° 1.14, et à partir du point n° 12.1)
Mme Alice NORET (du point n° 1.9 au point n° 1.11 et du point n° 7.1 au point n° 8.2)
M. Hicham DAD (du point n° 3.1 au point n° 3.2)
M. Alain FOURNIER (au point n° 1.14)
Mme Charlotte NIEWIADOMSKI (à partir du point n° 13.1)

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marine DEFAUX

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SEANCE PUBLIE PAR AFFICHAGE, LE

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 8 juillet 2020

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Président du territoire Boucle Nord-de-Seine
Vice-Président du département des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20200707-DSG20_07173-DE
Date de télétransmission : 15/07/2020
Date de réception préfecture : 15/07/2020

République Française

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 7 juillet 2020

Délibération n° 2020 / S03/1.15

Objet : Affectation des résultats 2019 – Budget annexe Exploitation du Stationnement Payant

Le conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le Compte Administratif 2019 du budget annexe Exploitation du Stationnement Payant, faisant apparaître un résultat d'exécution positif pour les deux sections :

- en section d'exploitation de 1 679 250,91 euros ;
- en section d'investissement de 579 195,80 euros ;

Vu l'état des restes à réaliser en dépenses au budget annexe Exploitation du Stationnement Payant 2019 du 8 janvier 2020 faisant état d'un montant de restes à réaliser de 78 379,54 euros ;

Vu l'avis de la commission compétente ;

Considérant l'obligation d'affecter le résultat cumulé à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement ;

Considérant que le budget annexe Exploitation du Stationnement Payant 2020 du budget principal a été voté sans reprise anticipée des résultats 2019 ;

Considérant que les résultats 2019 seront repris au budget supplémentaire du budget annexe Exploitation du Stationnement Payant 2020 ;

Entendu l'exposé de Monsieur Stéphane COCHEPAIN, 1^{er} adjoint au maire

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1- ACTE l'affectation de la totalité de l'excédent d'exploitation du budget annexe Exploitation du Stationnement Payant 2019, soit 1 679 250,91 euros, à la section d'exploitation du budget annexe Exploitation du Stationnement Payant 2020, en recettes, au compte R 002 « Solde d'exécution reporté ».

ARTICLE 2- ACTE l'affectation de la totalité de l'excédent de la section d'investissement du budget annexe Exploitation du Stationnement Payant 2019, soit 579 195,80 euros, à la section d'investissement du budget annexe Exploitation du Stationnement Payant 2020, en recettes, au compte R 001 « Solde d'exécution reporté ».

Accusé de réception en préfecture 092-219200243-20200707-DSG20_07173-DE Date de télétransmission : 15/07/2020 Date de réception préfecture : 15/07/2020
--

ARTICLE 3- ACTE le reversement de l'excédent d'exploitation du budget annexe Exploitation du Stationnement Payant 2018, soit 1 679 250,91 euros, au budget principal 2020 de la Ville de Clichy-la-Garenne en inscrivant ce montant au budget annexe Exploitation du stationnement payant, en section d'exploitation, en dépenses, au compte 672 « Reversement de l'excédent à la collectivité de rattachement ».

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés.

39 pour

3 contre : Monsieur Jean-Luc BRACHET, Monsieur Paul RIEUSSET et Madame Clotilde VEGA-RITTER

7 abstentions : Monsieur Alain FOURNIER, Madame Naima SELLAM, Monsieur Michel LEJEUNE-MENGWANG, Madame Charlotte NIEWIADOMSKI, Monsieur Aïssa TERCHI, Madame Alice NORET et Monsieur Hicham DAD

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

—○—
DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—○—
SEANCE DU MARDI 7 JUILLET 2020
Convocation du Mardi 30 juin 2020

—○—

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

—
EXTRAIT
—
du Registre des délibérations du conseil municipal

Étaient présents :

M. Rémi MUZEAU, maire, président de séance, à l'exception des points n° 1.2, 1.6, 1.10 et 1.14,
M. Stéphane COCHEPAIN, Premier adjoint au maire, Président de séance aux points n° 1.2, 1.6, 1.10 et 1.14,
Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD (à l'exception du point n° 1.20), Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme
Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle
RIPERT, M. Georges ROUX, Mme Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALAIQUI, Mme Marine DEFAUX, adjoints
au maire ;
Mmes Josette de MARVAL, Marie-Jeanne COLOMBO, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Alvine
MOUTONGO-BLACK (jusqu'au point n° 1.20), Patricia BEHAL, Marie-Astrid ALBERT, M. Benoît de la RONCIERE, M.
Guillaume PORCHERON (jusqu'au point n° 11.6) , Mme Capucine CANDELLE (jusqu'au point n° 1.1), M. Loïc PERON,
Mmes Anne-Charlotte PIERARD, Solène MOULINEC, MM. Julien BOUCHET, Maxence DUCROQUET, Mmes Marie-Ange
BADIN, Imane ACHOUR (jusqu'au point n° 11.6 à l'exception des points n° 1.12 à 1.14) , MM. Adrien DEUDON, Cédric
ANÉ, Alain FOURNIER (jusqu'au point n° 1.13 et à partir du point n° 1.15), Mme Naïma SELLAM (jusqu'au point n° 14.1
et à partir du point n° 14.3), M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, Mme Charlotte NIEWIADOMSKI (jusqu'au point n° 12.1),
M. Aïssa TERCHI, Mme Alice NORET (jusqu'au point n° 1.8 et à partir du point n° 1.12, à l'exception des points n° 7.1
à 8.2), MM. Hicham DAD (jusqu'au point n° 2.7 et à partir du point n° 4.1), Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER,
M. Jean-Luc BRACHET , conseillers municipaux.

Étaient représentés :

Mme Agnès DELACROIX par M. Guillaume PORCHERON (jusqu'au point n° 11.6)
M. Guillaume PORCHERON par M. Benoît DE LA RONCIERE (à partir du point n° 12.1)
Mme Agnès DELACROIX par M. Stéphane COCHEPAIN (à partir du point n° 12.1)
M. Antonio MORAIS par Mme Evelyne LAUER
M. Richard VINCE par M. Patrice PINARD
M. Michaël ALBOU par Mme Marine DEFAUX
Mme Delphine DE PAOLI par M. Stéphane COCHEPAIN
Mme Capucine CANDELLE par Madame Véronique LORTAT-JACOB (à partir du point n° 1.2)
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par Mme Marie-Jeanne COLOMBO (à partir du point n° 2.1)

Étaient absents :

Mme Naïma SELLAM (au point n° 14.2)
Mme Imane ACHOUR (du point n° 1.12 au point n° 1.14, et à partir du point n° 12.1)
Mme Alice NORET (du point n° 1.9 au point n° 1.11 et du point n° 7.1 au point n° 8.2)
M. Hicham DAD (du point n° 3.1 au point n° 3.2)
M. Alain FOURNIER (au point n° 1.14)
Mme Charlotte NIEWIADOMSKI (à partir du point n° 13.1)

SECRETARE DE SEANCE : Mme Marine DEFAUX

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SEANCE PUBLIE PAR AFFICHAGE, LE

15 Juil 2020
Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 8 juillet 2020

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Président du territoire Boucle Nord-de-Seine
Vice-Président du département des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20200707-DSG20_07161-BF
Date de télétransmission : 15/07/2020
Date de réception préfecture : 15/07/2020

République Française

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 7 juillet 2020

Délibération n° 2020/S03/1.16

Objet : Budget annexe Exploitation du stationnement Payant - Adoption du budget supplémentaire 2020

Le conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction comptable M4 ;

Vu le Budget Annexe Exploitation du stationnement payant 2020 de la Ville de Clichy-la-Garenne voté le 16 décembre 2019 ;

Vu la délibération n° 1.14 du 7 juillet 2020 approuvant le Compte Administratif 2019 du Budget Annexe Exploitation du stationnement payant ;

Vu la délibération n° 1.15 du 7 juillet 2020 portant affectation des résultats du Budget Annexe Exploitation du stationnement payant 2019 ;

Vu l'avis de la commission compétente ;

Entendu l'exposé de Monsieur Stéphane COCHEPAIN, 1^{er} adjoint au maire

Après en avoir délibéré :

ARTICLE UNIQUE : ADOPTE le Budget Supplémentaire 2020 du Budget Annexe Exploitation du stationnement payant, tel que présenté en annexe qui s'équilibre à hauteur de :

- 4 549 250,91 euros en section d'exploitation ;
- 824 195,80 euros en section d'investissement.

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

39 pour

3 contre : Monsieur Jean-Luc BRACHET, Monsieur Paul RIEUSSET et Madame Clotilde VEGA-RITTER
7 abstentions : Monsieur Alain FOURNIER, Madame Naima SELLAM, Monsieur Michel LEJEUNE-MENGWANG, Madame Charlotte NIEWIADOMSKI, Monsieur Aïssa TERCHI, Madame Alice NORET et Monsieur Hicham DAD

Accusé de réception en préfecture 092-219200243-20200707-DSG20_07161-BF Date de télétransmission : 15/07/2020 Date de réception préfecture : 15/07/2020
--

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

—o—
DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SEANCE DU MARDI 7 JUILLET 2020
Convocation du Mardi 30 juin 2020

—o—

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

—
EXTRAIT
—
du Registre des délibérations du conseil municipal

Étaient présents :

M. Rémi MUZEAU, maire, président de séance, à l'exception des points n° 1.2, 1.6, 1.10 et 1.14,
M. Stéphane COCHEPAIN, Premier adjoint au maire, Président de séance aux points n° 1.2, 1.6, 1.10 et 1.14,
Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD (à l'exception du point n° 1.20), Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme
Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle
RIPERT, M. Georges ROUX, Mme Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALAQUI, Mme Marine DEFAUX, adjoints
au maire ;
Mmes Josette de MARVAL, Marie-Jeanne COLOMBO, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Alvine
MOUTONGO-BLACK (jusqu'au point n° 1.20), Patricia BEHAL, Marie-Astrid ALBERT, M. Benoît de la RONCIERE, M.
Guillaume PORCHERON (jusqu'au point n° 11.6), Mme Capucine CANDELLE (jusqu'au point n° 1.1), M. Loïc PERON,
Mmes Anne-Charlotte PIERARD, Solène MOULINEC, MM. Julien BOUCHET, Maxence DUCROQUET, Mmes Marie-Ange
BADIN, Imane ACHOUR (jusqu'au point n° 11.6 à l'exception des points n° 1.12 à 1.14), MM. Adrien DEUDON, Cédric
ANÉ, Alain FOURNIER (jusqu'au point n° 1.13 et à partir du point n° 1.15), Mme Naïma SELLAM (jusqu'au point n° 14.1
et à partir du point n° 14.3), M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, Mme Charlotte NIEWIADOMSKI (jusqu'au point n° 12.1),
M. Aïssa TERCHI, Mme Alice NORET (jusqu'au point n° 1.8 et à partir du point n° 1.12, à l'exception des points n° 7.1
à 8.2), MM. Hicham DAD (jusqu'au point n° 2.7 et à partir du point n° 4.1), Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER,
M. Jean-Luc BRACHET, conseillers municipaux.

Étaient représentés :

Mme Agnès DELACROIX par M. Guillaume PORCHERON (jusqu'au point n° 11.6)
M. Guillaume PORCHERON par M. Benoît DE LA RONCIERE (à partir du point n° 12.1)
Mme Agnès DELACROIX par M. Stéphane COCHEPAIN (à partir du point n° 12.1)
M. Antonio MORAIS par Mme Evelyne LAUER
M. Richard VINCE par M. Patrice PINARD
M. Michaël ALBOU par Mme Marine DEFAUX
Mme Delphine DE PAOLI par M. Stéphane COCHEPAIN
Mme Capucine CANDELLE par Madame Véronique LORTAT-JACOB (à partir du point n° 1.2)
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par Mme Marie-Jeanne COLOMBO (à partir du point n° 2.1)

Étaient absents :

Mme Naïma SELLAM (au point n° 14.2)
Mme Imane ACHOUR (du point n° 1.12 au point n° 1.14, et à partir du point n° 12.1)
Mme Alice NORET (du point n° 1.9 au point n° 1.11 et du point n° 7.1 au point n° 8.2)
M. Hicham DAD (du point n° 3.1 au point n° 3.2)
M. Alain FOURNIER (au point n° 1.14)
Mme Charlotte NIEWIADOMSKI (à partir du point n° 13.1)

SECRETARE DE SEANCE : Mme Marine DEFAUX

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SEANCE PUBLIE PAR AFFICHAGE, LE

15 Juil 2020
Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 8 juillet 2020

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Président du territoire Boucle Nord-de-Seine
Vice-Président du département des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20200707-DSG20_07174-DE
Date de télétransmission : 15/07/2020
Date de réception préfecture : 15/07/2020

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 7 juillet 2020

Délibération n° 2020/S03/1.17

Objet : Réalisation d'emprunts et actes utiles à la gestion de l'encours dans le cadre des délégations de compétences au Maire

Le Conseil,

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le budget supplémentaire 2020 voté le 7 juillet 2020 ;

Vu le rapport sur l'état de la dette et la trajectoire d'endettement présentés en annexe ;

Vu la délibération n°2020/S02/1.1. relative aux délégations de compétences accordées au Maire ;

Vu l'avis de la commission compétente ;

Entendu l'exposé de Monsieur Stéphane COCHEPAIN, 1^{er} adjoint au maire :

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1- PRECISE la délégation au Maire pour contracter les produits nécessaires à la couverture du besoin de financement de la collectivité ou à la sécurisation de son encours, et ainsi de procéder aux opérations suivantes, conformément aux termes de l'article L. 2122-22 Code Général des Collectivités Territoriales, dans les conditions et limites ci-après définies comme suit :

- Lancement des consultations auprès d'établissements de crédits, via une mise en concurrence d'au moins deux établissements spécialisés ;
- Conclusion de nouveaux emprunts auprès de ces mêmes établissements, en vue de financer les opérations d'investissement de la collectivité, dans la limite des caractéristiques suivantes :
 - Le montant maximal annuel est plafonné au montant des crédits votés au budget primitif ou aux budgets supplémentaires et décisions modificatives élaborés en cours d'année ;
 - Le taux peut être fixe ou variable, dès lors qu'il est indexé sur l'indice Euribor ou le taux du Livret A, il peut être fait usage de deux types de taux pour un unique prêt ;
 - Les prêts sont libellés en euros ;
 - La durée d'amortissement est comprise entre 1 et 20 années ;

- Les modalités d'amortissement sont progressives, linéaires ou constantes, de ligne à ligne, modifiables le cas échéant ;
 - Les échéances sont mensuelles, trimestrielles ou semestrielles ;
 - Les prêts comportent des clauses de remboursement anticipé et /ou une phase de mobilisation.
- Echelonnement des versements selon les phases de mobilisation et au tirage des emprunts, selon les modalités contractuelles ;
 - Réalisation des opérations financières utiles à la gestion des emprunts telles que :
 - Des renégociations de taux, de la durée ou du profil d'amortissement ;
 - Des remboursements anticipés.
 - Signature des conventions et avenants de toute nature répondant aux caractéristiques précisées ci-dessus.

ARTICLE 2 - PRECISE que le Conseil municipal sera tenu informé des emprunts contractés dans le cadre de la délégation, dans les conditions prévues à l'article L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales.

Ces communications comporteront notamment :

- Les caractéristiques des offres proposées par les établissements bancaires dans le cadre de chacune des consultations ;
- Les critères de sélection des offres retenues, en tenant compte notamment de l'objectif de désendettement, ainsi que tous les documents afférents à la phase de négociation.

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

39 pour

10 contre : Monsieur Alain FOURNIER, Madame Naima SELLAM, Monsieur Michel LEJEUNE-MENGWANG, Madame Charlotte NIEWIADOMSKI, Monsieur Aïssa TERCHI, Madame Alice NORET, Monsieur Hicham DAD, Monsieur Jean-Luc BRACHET, Monsieur Paul RIEUSSET et Madame Clotilde VEGA-RITTER

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

—○—
DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—○—
SEANCE DU MARDI 7 JUILLET 2020
Convocation du Mardi 30 juin 2020

—○—

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

—
EXTRAIT
du Registre des délibérations du conseil municipal
—

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, maire, président de séance, à l'exception des points n° 1.2, 1.6, 1.10 et 1.14,
M. Stéphane COCHEPAIN, Premier adjoint au maire, Président de séance aux points n° 1.2, 1.6, 1.10 et 1.14,
Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD (à l'exception du point n° 1.20), Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme
Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle
RIPERT, M. Georges ROUX, Mme Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALAI, Mme Marine DEFAUX, adjoints
au maire ;
Mmes Josette de MARVAL, Marie-Jeanne COLOMBO, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Alvine
MOUTONGO-BLACK (jusqu'au point n° 1.20), Patricia BEHAL, Marie-Astrid ALBERT, M. Benoît de la RONCIERE, M.
Guillaume PORCHERON (jusqu'au point n° 11.6), Mme Capucine CANDELLE (jusqu'au point n° 1.1), M. Loïc PERON,
Mmes Anne-Charlotte PIERARD, Solène MOULINEC, MM. Julien BOUCHET, Maxence DUCROQUET, Mmes Marie-Ange
BADIN, Imane ACHOUR (jusqu'au point n° 11.6 à l'exception des points n° 1.12 à 1.14), MM. Adrien DEUDON, Cédric
ANÉ, Alain FOURNIER (jusqu'au point n° 1.13 et à partir du point n° 1.15), Mme Naïma SELLAM (jusqu'au point n° 14.1
et à partir du point n° 14.3), M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, Mme Charlotte NIEWIADOMSKI (jusqu'au point n° 12.1),
M. Aïssa TERCHI, Mme Alice NORET (jusqu'au point n° 1.8 et à partir du point n° 1.12, à l'exception des points n° 7.1
à 8.2), MM. Hicham DAD (jusqu'au point n° 2.7 et à partir du point n° 4.1), Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER,
M. Jean-Luc BRACHET, conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Mme Agnès DELACROIX par M. Guillaume PORCHERON (jusqu'au point n° 11.6)
M. Guillaume PORCHERON par M. Benoît DE LA RONCIERE (à partir du point n° 12.1)
Mme Agnès DELACROIX par M. Stéphane COCHEPAIN (à partir du point n° 12.1)
M. Antonio MORAIS par Mme Evelyne LAUER
M. Richard VINCE par M. Patrice PINARD
M. Michaël ALBOU par Mme Marine DEFAUX
Mme Delphine DE PAOLI par M. Stéphane COCHEPAIN
Mme Capucine CANDELLE par Madame Véronique LORTAT-JACOB (à partir du point n° 1.2)
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par Mme Marie-Jeanne COLOMBO (à partir du point n° 2.1)

Étaient absents :

Mme Naïma SELLAM (au point n° 14.2)
Mme Imane ACHOUR (du point n° 1.12 au point n° 1.14, et à partir du point n° 12.1)
Mme Alice NORET (du point n° 1.9 au point n° 1.11 et du point n° 7.1 au point n° 8.2)
M. Hicham DAD (du point n° 3.1 au point n° 3.2)
M. Alain FOURNIER (au point n° 1.14)
Mme Charlotte NIEWIADOMSKI (à partir du point n° 13.1)

SECRETARE DE SEANCE : Mme Marine DEFAUX

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SEANCE PUBLIE PAR AFFICHAGE, LE

15 J. 2020
Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 8 juillet 2020

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Président du territoire Boucle Nord-de-Seine
Vice-Président du département des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture 092-219200243-20200707-DSG20_07175-DE Date de télétransmission : 15/07/2020 Date de réception préfecture : 15/07/2020
--

République Française

VILLE DE GLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 7 juillet 2020

Délibération n° 2020/S03/1.18

Objet : Budget Principal 2020 et Budget annexe Halles et Marchés 2020 - Admission en non-valeur de produits irrécouvrables

Le conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales, en particulier les articles L1617-5 et R1617-24 ;

Vu la demande du Comptable des Finances Publiques d'admettre en non-valeur les créances qui n'ont pu être recouvrées ;

Vu les listes n° 3950870212, 3952450512 et 3949860212 de titres à annuler sur le budget Principal et de la liste n° 4091610212 de titres à annuler sur le budget annexe Halles et Marchés en raison notamment de poursuite sans effets et de combinaison infructueuse d'actes transmises par le Comptable des Finances Publiques ;

Vu l'avis de la commission compétente ;

Entendu l'exposé de Monsieur Stéphane COCHEPAIN, 1^{er} adjoint au maire

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 - ACCEPTE l'admission en non-valeur des créances jugées irrécouvrables et transmises par le Comptable des Finances des Publiques pour un montant total de 126 208,61 euros.

ARTICLE 2 – DIT QUE les dépenses résultant des listes n°3950870212, 3952450512 et 3949860212 seront imputées pour 119 591,38 € au compte « 6541 – Créances admises en non-valeur » du budget Principal, exercice 2020.

ARTICLE 3 - DIT QUE les dépenses en résultant de la liste n°4091610212 seront imputées pour 6 617,23 € au compte « 6541 – Créances admises en non-valeur » du budget annexe Halles et Marchés, exercice 2020.

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

42 pour

7 abstentions : Monsieur Alain FOURNIER, Madame Naima SELLAM, Monsieur Michel LEJEUNE-MENGWANG, Madame Charlotte NIEWIADOMSKI, Monsieur Aïssa TERCHI, Madame Alice NORET et Monsieur Hicham DAD.

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20200707-DSG20_07175-DE
Date de télétransmission : 15/07/2020
Date de réception préfecture : 15/07/2020

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

—o—
DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SEANCE DU MARDI 7 JUILLET 2020
Convocation du Mardi 30 juin 2020

—o—

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

EXTRAIT
du Registre des délibérations du conseil municipal

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, maire, président de séance, à l'exception des points n° 1.2, 1.6, 1.10 et 1.14,
M. Stéphane COCHEPAIN, Premier adjoint au maire, Président de séance aux points n° 1.2, 1.6, 1.10 et 1.14,
Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD (à l'exception du point n° 1.20), Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme
Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle
RIPERT, M. Georges ROUX, Mme Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALAQUI, Mme Marine DEFAUX, adjoints
au maire ;

Mmes Josette de MARVAL, Marie-Jeanne COLOMBO, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Alvine
MOUTONGO-BLACK (jusqu'au point n° 1.20), Patricia BEHAL, Marie-Astrid ALBERT, M. Benoît de la RONCIERE, M.
Guillaume PORCHERON (jusqu'au point n° 11.6), Mme Capucine CANDELLE (jusqu'au point n° 1.1), M. Loïc PERON,
Mmes Anne-Charlotte PIERARD, Solène MOULINEC, MM. Julien BOUCHET, Maxence DUCROQUET, Mmes Marie-Ange
BADIN, Imane ACHOUR (jusqu'au point n° 11.6 à l'exception des points n° 1.12 à 1.14), MM. Adrien DEUDON, Cédric
ANÉ, Alain FOURNIER (jusqu'au point n° 1.13 et à partir du point n° 1.15), Mme Naïma SELLAM (jusqu'au point n° 14.1
et à partir du point n° 14.3), M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, Mme Charlotte NIEWIADOMSKI (jusqu'au point n° 12.1),
M. Aïssa TERCHI, Mme Alice NORET (jusqu'au point n° 1.8 et à partir du point n° 1.12, à l'exception des points n° 7.1
à 8.2), MM. Hicham DAD (jusqu'au point n° 2.7 et à partir du point n° 4.1), Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER,
M. Jean-Luc BRACHET, conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Mme Agnès DELACROIX par M. Guillaume PORCHERON (jusqu'au point n° 11.6)
M. Guillaume PORCHERON par M. Benoît DE LA RONCIERE (à partir du point n° 12.1)
Mme Agnès DELACROIX par M. Stéphane COCHEPAIN (à partir du point n° 12.1)
M. Antonio MORAIS par Mme Evelyne LAUER
M. Richard VINCE par M. Patrice PINARD
M. Michaël ALBOU par Mme Marine DEFAUX
Mme Delphine DE PAOLI par M. Stéphane COCHEPAIN
Mme Capucine CANDELLE par Madame Véronique LORTAT-JACOB (à partir du point n° 1.2)
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par Mme Marie-Jeanne COLOMBO (à partir du point n° 2.1)

Étaient absents :

Mme Naïma SELLAM (au point n° 14.2)
Mme Imane ACHOUR (du point n° 1.12 au point n° 1.14, et à partir du point n° 12.1)
Mme Alice NORET (du point n° 1.9 au point n° 1.11 et du point n° 7.1 au point n° 8.2)
M. Hicham DAD (du point n° 3.1 au point n° 3.2)
M. Alain FOURNIER (au point n° 1.14)
Mme Charlotte NIEWIADOMSKI (à partir du point n° 13.1)

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marine DEFAUX

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SEANCE PUBLIE PAR AFFICHAGE, LE

15 Juil 2020
Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 8 juillet 2020

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Président du territoire Boucle Nord-de-Seine
Vice-Président du département des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20200707-DSGLC20_07286-
DE
Date de télétransmission : 06/08/2020
Date de réception préfecture : 06/08/2020

République Française

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 7 juillet 2020

Délibération n° 2020/S03/1.19

Objet : Application du régime réel de taxe de séjour et fixation de loyer minimal à compter du 1er janvier 2021.

Le conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2333-26 à L.2333-41 ;

Vu le décret n° 2015-970 du 31 juillet 2015 relatif à la taxe de séjour ;

Vu la délibération n° 7.2 du 22 septembre 2016 instaurant la taxe de séjour au réel sur le territoire de la commune de Clichy-la-Garenne ;

Vu la délibération n° 2018/S25/1.1 du 24 septembre 2018 mettant en place un tarif de taxe de séjour concernant les meublés de tourisme ;

Vu la délibération n° 2019/S05/1.4 du 23 septembre 2019 fixant un loyer minimal pour l'application de la taxe de séjour ;

Vu l'avis de la commission compétente ;

Considérant qu'en vertu des dispositions de l'article 112 de la loi de finances pour 2020, les hébergements non classés ou en attente de classement, prélevant une taxe forfaitaire depuis le 1^{er} janvier 2019, devront être soumis au régime réel, pour application au 1^{er} janvier 2021 ;

Considérant le souhait de la ville de Clichy de maintenir l'ensemble de ses autres tarifs applicables en matière de taxe de séjour et de réviser le montant du loyer minimal en dessous duquel les redevables sont exonérés ;

Entendu l'exposé de Monsieur Luc MERCIER, adjoint au maire

Accusé de réception en préfecture 092-219200243-20200707-DSGLC20_07286- DE Date de télétransmission : 06/08/2020 Date de réception préfecture : 06/08/2020
--

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 - FIXE le tarif applicable aux hébergements en attente de classement ou sans classement à 2,30 € par personne et par nuitée à compter du 1^{er} janvier 2021, la perception de la taxe s'appliquant à cette catégorie se faisant dans les conditions applicables aux autres établissements ;

ARTICLE 2 - FIXE le loyer minimal en dessous duquel les usagers sont exonérés de taxe de séjour à 35 € par personne et par nuitée ;

ARTICLE 3 - PRECISE que la présente délibération sera affichée dans les établissements percepteurs.

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

40 pour

6 contre : Monsieur Alain FOURNIER, Madame Naima SELLAM, Monsieur Michel LEJEUNE-MENGWANG, Madame Charlotte NIEWIADOMSKI, Monsieur Aïssa TERCHI et Madame Alice NORET.

3 abstentions : Monsieur Jean-Luc BRACHET, Paul RIEUSSET et Madame Clotilde VEGA-RITTER

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

—○—
DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—○—
SEANCE DU MARDI 7 JUILLET 2020
Convocation du Mardi 30 juin 2020

—○—

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

—
EXTRAIT
—
du Registre des délibérations du conseil municipal

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, maire, président de séance, à l'exception des points n° 1.2, 1.6, 1.10 et 1.14,
M. Stéphane COCHEPAIN, Premier adjoint au maire, Président de séance aux points n° 1.2, 1.6, 1.10 et 1.14,
Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD (à l'exception du point n° 1.20), Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme
Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle
RIPERT, M. Georges ROUX, Mme Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALAQUI, Mme Marine DEFAUX, adjoints
au maire ;
Mmes Josette de MARVAL, Marie-Jeanne COLOMBO, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Alvine
MOUTONGO-BLACK (jusqu'au point n° 1.20), Patricia BEHAL, Marie-Astrid ALBERT, M. Benoît de la RONCIERE, M.
Guillaume PORCHERON (jusqu'au point n° 11.6), Mme Capucine CANDELLE (jusqu'au point n° 1.1), M. Loïc PERON,
Mmes Anne-Charlotte PIERARD, Solène MOULINEC, MM. Julien BOUCHET, Maxence DUCROQUET, Mmes Marie-Ange
BADIN, Imane ACHOUR (jusqu'au point n° 11.6 à l'exception des points n° 1.12 à 1.14), MM. Adrien DEUDON, Cédric
ANÉ, Alain FOURNIER (jusqu'au point n° 1.13 et à partir du point n° 1.15), Mme Naïma SELLAM (jusqu'au point n° 14.1
et à partir du point n° 14.3), M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, Mme Charlotte NIEWIADOMSKI (jusqu'au point n° 12.1),
M. Aïssa TERCHI, Mme Alice NORET (jusqu'au point n° 1.8 et à partir du point n° 1.12, à l'exception des points n° 7.1
à 8.2), MM. Hicham DAD (jusqu'au point n° 2.7 et à partir du point n° 4.1), Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER,
M. Jean-Luc BRACHET, conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Mme Agnès DELACROIX par M. Guillaume PORCHERON (jusqu'au point n° 11.6)
M. Guillaume PORCHERON par M. Benoît DE LA RONCIERE (à partir du point n° 12.1)
Mme Agnès DELACROIX par M. Stéphane COCHEPAIN (à partir du point n° 12.1)
M. Antonio MORAIS par Mme Evelyne LAUER
M. Richard VINCE par M. Patrice PINARD
M. Michaël ALBOU par Mme Marine DEFAUX
Mme Delphine DE PAOLI par M. Stéphane COCHEPAIN
Mme Capucine CANDELLE par Madame Véronique LORTAT-JACOB (à partir du point n° 1.2)
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par Mme Marie-Jeanne COLOMBO (à partir du point n° 2.1)

Étaient absents :

Mme Naïma SELLAM (au point n° 14.2)
Mme Imane ACHOUR (du point n° 1.12 au point n° 1.14, et à partir du point n° 12.1)
Mme Alice NORET (du point n° 1.9 au point n° 1.11 et du point n° 7.1 au point n° 8.2)
M. Hicham DAD (du point n° 3.1 au point n° 3.2)
M. Alain FOURNIER (au point n° 1.14)
Mme Charlotte NIEWIADOMSKI (à partir du point n° 13.1)

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marine DEFAUX

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SEANCE PUBLIE PAR AFFICHAGE, LE

15 Juil 2020
Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 8 juillet 2020

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Président du territoire Boucle Nord-de-Seine
Vice-Président du département des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20200707-DSG20_07177-DE
Date de télétransmission : 15/07/2020
Date de réception préfecture : 15/07/2020

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 7 juillet 2020

Délibération n° 2020/S03/1.20

Objet : Instauration et détermination du montant de la redevance d'occupation du domaine public pour les ouvrages de distribution de gaz

Vu les articles R.2333-114 et suivants du Code général des collectivités locales ;

Vu le décret n° 2007-606 du 25 avril 2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages de transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières de gaz ;

Vu l'avis de la commission compétente ;

Considérant que la Ville est adhérente du syndicat SIGEIF et qu'elle doit dans ce cadre délibérer pour l'autoriser à percevoir pour le compte de la Ville et lui reverser les redevances objet de la présente délibération ;

Entendu l'exposé de Monsieur Stéphane COCHEPAIN, 1^{er} adjoint au maire

ARTICLE 1 - FIXE le montant de la redevance pour occupation du domaine public par le réseau public de distribution et de transport de gaz au taux maximum calculé comme suit :

$$PR = (0,035 \times L) + 100 \text{ euros ;}$$

Où :

- PR est le plafond de redevance due par l'occupant du domaine ;
- L représente la longueur des canalisations sur le domaine public communal exprimée en mètres ;
- 100 euros représente un terme fixe.

ARTICLE 2 - PRECISE que la redevance est due par année civile et qu'elle est fixée la première année au *pro rata temporis* de la date de l'instauration de cette taxe.

ARTICLE 3 - ADOPTE la revalorisation automatique de la redevance chaque année par application à la fois du linéaire arrêté à la période susvisée et de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} janvier.

ARTICLE 4 ; DIT QUE la recette correspondante sera inscrite à a nature comptable 70323.

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés
38 pour

10 abstentions : Monsieur Alain FOURNIER, Madame Naima SELLAM, Monsieur Michel LEJEUNE-MENGWANG, Madame Charlotte NIEWIADOMSKI, Monsieur Aïssa TERCHI, Madame Alice NORET, Monsieur Hicham DAD, Monsieur Jean-Luc BRACHET, Monsieur Paul RIEUSSET et Mme Clotilde VEGA-RITTER

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

—○—
DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—○—
SEANCE DU MARDI 7 JUILLET 2020
Convocation du Mardi 30 juin 2020

—○—

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

—
EXTRAIT
du Registre des délibérations du conseil municipal
—

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, maire, président de séance, à l'exception des points n° 1.2, 1.6, 1.10 et 1.14,
M. Stéphane COCHEPAIN, Premier adjoint au maire, Président de séance aux points n° 1.2, 1.6, 1.10 et 1.14,
Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD (à l'exception du point n° 1.20), Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme
Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle
RIPERT, M. Georges ROUX, Mme Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALAUQUI, Mme Marine DEFAUX, adjoints
au maire ;
Mmes Josette de MARVAL, Marie-Jeanne COLOMBO, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Alvine
MOUTONGO-BLACK (jusqu'au point n° 1.20), Patricia BEHAL, Marie-Astrid ALBERT, M. Benoît de la RONCIERE, M.
Guillaume PORCHERON (jusqu'au point n° 11.6) , Mme Capucine CANDELLE (jusqu'au point n° 1.1), M. Loïc PERON,
Mmes Anne-Charlotte PIERARD, Solène MOULINEC, MM. Julien BOUCHET, Maxence DUCROQUET, Mmes Marie-Ange
BADIN, Imane ACHOUR (jusqu'au point n° 11.6 à l'exception des points n° 1.12 à 1.14) , MM. Adrien DEUDON, Cédric
ANÉ, Alain FOURNIER (jusqu'au point n° 1.13 et à partir du point n° 1.15), Mme Naïma SELLAM (jusqu'au point n° 14.1
et à partir du point n° 14.3), M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, Mme Charlotte NIEWIADOMSKI (jusqu'au point n° 12.1),
M. Aïssa TERCHI, Mme Alice NORET (jusqu'au point n° 1.8 et à partir du point n° 1.12, à l'exception des points n° 7.1
à 8.2), MM. Hicham DAD (jusqu'au point n° 2.7 et à partir du point n° 4.1), Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER,
M. Jean-Luc BRACHET , conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Mme Agnès DELACROIX par M. Guillaume PORCHERON (jusqu'au point n° 11.6)
M. Guillaume PORCHERON par M. Benoît DE LA RONCIERE (à partir du point n° 12.1)
Mme Agnès DELACROIX par M. Stéphane COCHEPAIN (à partir du point n° 12.1)
M. Antonio MORAIS par Mme Evelyne LAUER
M. Richard VINCE par M. Patrice PINARD
M. Michaël ALBOU par Mme Marine DEFAUX
Mme Delphine DE PAOLI par M. Stéphane COCHEPAIN
Mme Capucine CANDELLE par Madame Véronique LORTAT-JACOB (à partir du point n° 1.2)
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par Mme Marie-Jeanne COLOMBO (à partir du point n° 2.1)

Etaient absents :

Mme Naïma SELLAM (au point n° 14.2)
Mme Imane ACHOUR (du point n° 1.12 au point n° 1.14, et à partir du point n° 12.1)
Mme Alice NORET (du point n° 1.9 au point n° 1.11 et du point n° 7.1 au point n° 8.2)
M. Hicham DAD (du point n° 3.1 au point n° 3.2)
M. Alain FOURNIER (au point n° 1.14)
Mme Charlotte NIEWIADOMSKI (à partir du point n° 13.1)

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marine DEFAUX

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SEANCE PUBLIE PAR AFFICHAGE, LE

15 Juil 2020
Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 8 juillet 2020

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Président du territoire Boucle Nord-de-Seine
Vice-Président du département des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20200707-DSG20_07178-DE
Date de télétransmission : 15/07/2020
Date de réception préfecture : 15/07/2020

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du Conseil municipal du 7 juillet 2020

Délibération n° 2020/S03/1.21

Objet : Réitération de garanties d'emprunt – Hauts-de-Seine Habitat

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2252-1 et L 2252-2 ;

Vu l'article 2298 du Code civil ;

Vu les avenants de réaménagement de prêts n° 103222 et n° 103233 entre Hauts de Seine Habitat et la Caisse des Dépôts et Consignations ;

Vu les délibérations :

- 7.4 du 13 décembre 2011 relative à la garantie accordée par la ville à Clichy Habitat pour l'acquisition en VEFA de 55 logements rue Mozart (ZAC espace Clichy) ;
- 4.4 du 8 décembre 2010 relative à la garantie accordée par la ville à Clichy Habitat pour l'acquisition – amélioration de 8 logements 59 rue d'Alsace
- 5.1 du 15 décembre 2016 relative à la garantie accordée par la ville à Hauts-de-Seine Habitat pour la réhabilitation de 89 logements 11 rue Antonini ;
- 7.5 du 28 novembre 2014 relative à la garantie accordée par la ville à Clichy Habitat pour la réhabilitation de la résidence Boisseau (37-47 rue Georges Boisseau) ;
- 11.1 du 20 juillet 2006 relative à la garantie accordée par la ville à Clichy Habitat pour la réhabilitation de 200 logements du 1 au 11 rue Bardin ;
- 4.13 du 14 septembre 2010 relative à la garantie accordée à Clichy Habitat pour le réaménagement de prêts ;
- 2.5 du 18 septembre 2007 relative à la garantie accordée par la ville à Clichy Habitat pour la réhabilitation de 189 logements au 1 à 9 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny ;
- 3.3 du 26 avril 2011 relative à la garantie accordée par la ville à Clichy Habitat pour la réhabilitation de 117 logements de la résidence sis 14-18 rue Simonneau ;

Vu la délibération 6.1 du 26 janvier 2016 relative à la fusion des offices publics de l'habitat « Clichy Habitat » et « Hauts de seine habitat » et la délibération 5.6 du 22 septembre 2016 relative au transfert des garanties d'emprunt accordées à l'OPH Clichy Habitat par la ville à l'OPH Hauts-de-Seine Habitat ;

Vu l'avis de la commission compétente ;

Considérant que Hauts-de-Seine Habitat a sollicité de la Caisse des Dépôts et Consignations, qui a accepté, le réaménagement selon de nouvelles caractéristiques financières des lignes de prêts référencées en annexe à la présente délibération, initialement garanties par la ville de Clichy-la-Garenne ;

Considérant que la réitération par le garant de la garantie apportée initialement constitue une condition de validité des avenants de réaménagement de prêt ;

Considérant que le montant du capital garanti par la ville de Clichy-la-Garenne reste inchangé ;

Entendu l'exposé de Madame Alice LE MOAL, adjointe au maire

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 – REITERE sa garantie pour le remboursement de chaque ligne de prêt réaménagée, initialement contractée par Hauts-de-Seine Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les conditions définies à l'article 2 et à l'annexe « Caractéristiques financières des lignes de prêt réaménagées » qui fait partie intégrante de la présente délibération.

Les lignes de prêt réaménagées sont au nombre de 8.

Le montant total garanti s'élève à 17 350 122,06 € (Dix-sept Millions trois cent cinquante mille cent vingt-deux euros et six centimes).

L'avenant n° 103222 porte sur les lignes de prêt n° 1222333, 1182626 et 5219204 et prévoit :

- La modification de la durée résiduelle des lignes de prêt ;
- le passage de taux indexés sur le Livret A (Livret A +0,600%) à des taux fixes de 0,900% ou 0,420%.

L'avenant n° 103233 porte sur les lignes de prêt n° 5067081, 1065176, 1177066, 1100214 et 1197489 et prévoit :

- la modification de la durée résiduelle des lignes de prêt ;
- le passage de taux indexés sur le Livret A (Livret A +0,650%, Livret A +0,450%, Livret A +0,660% et Livret A +0,600%) à des taux indexés sur l'inflation (IPC +0,390% et IPC +0,490%).

La garantie est accordée pour chaque ligne de prêt réaménagée à hauteur de 100% et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé ou les intérêts moratoires encourus au titre des lignes de prêt réaménagées).

ARTICLE 2 – DIT QUE les nouvelles caractéristiques financières des lignes de prêt réaménagées sont indiquées à l'annexe « Caractéristiques financières des lignes de prêt réaménagées » qui fait partie intégrante de la présente délibération.

Concernant les lignes de prêt réaménagées à taux révisables indexées sur l'inflation, les taux d'intérêt actuariel annuel mentionnés sont calculés sur la base de l'inflation en France mesurée par la variation sur douze mois de l'indice des prix à la consommation (IPC) de l'ensemble des ménages hors tabac calculé par l'INSEE et publiée au journal officiel. L'index inflation est actualisé aux mêmes dates que celles prévues pour la révision du taux du Livret A, en fonction du taux d'inflation en glissement annuel publié au Journal Officiel pris en compte par la Banque de France pour calculer la variation du taux du Livret A.

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque ligne de prêt réaménagée référencée à l'annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20200707-DSG20_07178-DE
Date de télétransmission : 15/07/2020
Date de réception préfecture : 15/07/2020

Le taux de l'indice de révision pour l'inflation au 01/08/2019 est de 1,00% .

ARTICLE 3 – DIT QUE la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale de chaque ligne de prêt réaménagée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, le garant s'engage à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 4 – S'ENGAGE jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.

ARTICLE 5 – AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

40 pour

9 abstentions : Monsieur Alain FOURNIER, Madame Naima SELLAM, Monsieur Michel LEJEUNE-MENGWANG, Madame Charlotte NIEWIADOMSKI, Monsieur Aïssa TERCHI, Madame Alice NORET, Monsieur Jean-Luc BRACHET, Monsieur Paul RIEUSSET et Madame Clotilde VEGA-RITTER

Étaient présents :

M. Rémi MUZEAU, maire, président de séance, à l'exception des points n° 1.2, 1.6, 1.10 et 1.14,
M. Stéphane COCHEPAIN, Premier adjoint au maire, Président de séance aux points n° 1.2, 1.6, 1.10 et 1.14,
Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD (à l'exception du point n° 1.20), Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme
Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle
RIPERT, M. Georges ROUX, Mme Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALAQUI, Mme Marine DEFAUX, adjoints
au maire ;
Mmes Josette de MARVAL, Marie-Jeanne COLOMBO, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Alvine
MOUTONGO-BLACK (jusqu'au point n° 1.20), Patricia BEHAL, Marie-Astrid ALBERT, M. Benoît de la RONCIERE, M.
Guillaume PORCHERON (jusqu'au point n° 11.6) , Mme Capucine CANDELLE (jusqu'au point n° 1.1), M. Loïc PERON,
Mmes Anne-Charlotte PIERARD, Solène MOULINEC, MM. Julien BOUCHET, Maxence DUCROQUET, Mmes Marie-Ange
BADIN, Imane ACHOUR (jusqu'au point n° 11.6 à l'exception des points n° 1.12 à 1.14) , MM. Adrien DEUDON, Cédric
ANÉ, Alain FOURNIER (jusqu'au point n° 1.13 et à partir du point n° 1.15), Mme Naïma SELLAM (jusqu'au point n° 14.1
et à partir du point n° 14.3), M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, Mme Charlotte NIEWIADOMSKI (jusqu'au point n° 12.1),
M. Aïssa TERCHI, Mme Alice NORET (jusqu'au point n° 1.8 et à partir du point n° 1.12, à l'exception des points n° 7.1
à 8.2), MM. Hicham DAD (jusqu'au point n° 2.7 et à partir du point n° 4.1), Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER,
M. Jean-Luc BRACHET , conseillers municipaux.

Étaient représentés :

Mme Agnès DELACROIX par M. Guillaume PORCHERON (jusqu'au point n° 11.6)
M. Guillaume PORCHERON par M. Benoît DE LA RONCIERE (à partir du point n° 12.1)
Mme Agnès DELACROIX par M. Stéphane COCHEPAIN (à partir du point n° 12.1)
M. Antonio MORAIS par Mme Evelyne LAUER
M. Richard VINCE par M. Patrice PINARD
M. Michaël ALBOU par Mme Marine DEFAUX
Mme Delphine DE PAOLI par M. Stéphane COCHEPAIN
Mme Capucine CANDELLE par Madame Véronique LORTAT-JACOB (à partir du point n° 1.2)
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par Mme Marie-Jeanne COLOMBO (à partir du point n° 2.1)

Étaient absents :

Mme Naïma SELLAM (au point n° 14.2)
Mme Imane ACHOUR (du point n° 1.12 au point n° 1.14, et à partir du point n° 12.1)
Mme Alice NORET (du point n° 1.9 au point n° 1.11 et du point n° 7.1 au point n° 8.2)
M. Hicham DAD (du point n° 3.1 au point n° 3.2)
M. Alain FOURNIER (au point n° 1.14)
Mme Charlotte NIEWIADOMSKI (à partir du point n° 13.1)

SECRETARE DE SEANCE : Mme Marine DEFAUX

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SEANCE PUBLIE PAR AFFICHAGE, LE

15 J. 16
2020
Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 8 juillet 2020

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Président du territoire Boucle Nord-de-Seine
Vice-Président du département des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20200707-DSG20_07180-DE
Date de télétransmission : 15/07/2020
Date de réception préfecture : 15/07/2020

République Française

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du Conseil municipal du 7 juillet 2020

Délibération n° 2020/S03/1.22

Objet : Réitération de garanties d'emprunt – SEQENS SOLIDARITES

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2252-1 et L 2252-2 ;

Vu l'article L 443-7 alinéa 3 du code de la construction et de l'habitation ;

Vu l'article L 443-13 alinéa 3 du code de la construction et de l'habitation ;

Vu l'article 2298 du Code civil ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 18 décembre 1990, accordant la garantie de la Commune de CLICHY-LA-GARENNE à la société anonyme d'HLM LA LUTECE pour le remboursement des emprunts destinés à la construction d'un foyer de 34 logements rue PARADINAS, rue du LANDY (ZAC MOREUIL) ;

Vu la délibération du 18 mars 1997 réitérant la garantie d'emprunt accordée par la Ville à la SA d'HLM LA LUTECE suite à réaménagement d'emprunts ;

Vu l'acte notarié portant fusion- absorption de France habitation, avec la SA d'HLM LA LUTECE et avec la SA d'HLM « Les logements familiaux » ;

Vu la délibération du 24 juin 2019 réitérant la garantie d'emprunt à France HABITATION pour 1.1 lignes de prêts dont la ligne n°0272305 suite à réaménagement ;

Vu l'extrait du procès-verbal du conseil d'administration de France Habitation du 03 avril 2019 actant la cession par France Habitation (ci-après le cédant) de ses logements spécifiques à Pax-Progrès-Pallas dénommée désormais Seqens Solidarités (ci-après le Repreneur) ;

Vu l'extrait du Procès-verbal du conseil d'administration de Pax-Progrès-Pallas dénommée désormais Seqens Solidarités (ci-après le Repreneur) acceptant l'acquisition et le transfert des lignes de prêts ;

Vu la demande formulée par Seqens Solidarités en date du 25 février 2019 ;

Vu l'avis de la commission compétente ;

Entendu l'exposé de Madame Alice LE MOAL, adjointe au maire

Accusé de réception en préfecture 092-219200243-20200707-DSG20_07180-DE Date de télétransmission : 15/07/2020 Date de réception préfecture : 15/07/2020
--

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 – RETENER sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement du prêt n°0272305 d'un montant initial de 1 330 582,84 consenti par la caisse des dépôts et consignations au cédant et transféré au Repreneur, conformément aux dispositions susvisées du code de la construction et de l'habitation.

ARTICLE 2 – DIT QUE les caractéristiques financières des prêts transférés sont précisées dans l'annexe ci-après devant impérativement être jointe aux autres pages de la délibération de garantie.

ARTICLE 3 – DIT QUE la garantie de la collectivité est accordée pour la durée résiduelle du prêt, jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par le Repreneur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage à se substituer au Repreneur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 4 – S'ENGAGE pendant toute la durée résiduelle du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ce prêt.

ARTICLE 5 – AUTORISE Monsieur le Maire à intervenir à la convention de transfert de prêts qui sera passée entre la Caisse des dépôts et consignations et le Repreneur ou, le cas échéant, à tout acte constatant l'engagement du garant à l'emprunt visé à l'article 1 de la présente délibération.

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

40 pour

9 abstentions : Monsieur Alain FOURNIER, Madame Naima SELLAM, Monsieur Michel LEJEUNE-MENGWANG, Madame Charlotte NIEWIADOMSKI, Monsieur Aïssa TERCHI, Madame Alice NORET, Monsieur Jean-Luc BRACHET, Monsieur Paul RIEUSSET et Madame Clotilde VEGA-RITTER

ANNEXE

Les caractéristiques financières du prêt transféré sont les suivantes (suite à l'avenant de réaménagement n° 88605) :

- Type de prêt : Prêt à taux variable
- N° du contrat initial : 0272305
- Montant initial du prêt en euros : 1 253 334,14 €
- Intérêts capitalisés : 77 248,73 €
- Capital restant dû : 580 757,93 €
- Quotité garantie (en %) : 100 %
- Date de la dernière échéance du prêt : 01/01/2038
- Périodicité des échéances : annuel
- Index : Livret A
- Taux d'intérêt actuariel annuel au 01/01/2019 : Livret A + 1,2%
- Modalité de révision : double révisabilité (DR)
- Taux annuel de progressivité des échéances au 01/01/2019 : - 1,903

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

—o—
DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SEANCE DU MARDI 7 JUILLET 2020
Convocation du Mardi 30 juin 2020

—o—

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

—
EXTRAIT
—
du Registre des délibérations du conseil municipal

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, maire, président de séance, à l'exception des points n° 1.2, 1.6, 1.10 et 1.14,
M. Stéphane COCHEPAIN, Premier adjoint au maire, Président de séance aux points n° 1.2, 1.6, 1.10 et 1.14,
Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD (à l'exception du point n° 1.20), Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme
Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle
RIPERT, M. Georges ROUX, Mme Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALAUQU, Mme Marine DEFAUX, adjoints
au maire ;
Mmes Josette de MARVAL, Marie-Jeanne COLOMBO, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Alvine
MOUTONGO-BLACK (jusqu'au point n° 1.20), Patricia BEHAL, Marie-Astrid ALBERT, M. Benoît de la RONCIERE, M.
Guillaume PORCHERON (jusqu'au point n° 11.6), Mme Capucine CANDELLE (jusqu'au point n° 1.1), M. Loïc PERON,
Mmes Anne-Charlotte PIERARD, Solène MOULINEC, MM. Julien BOUCHET, Maxence DUCROQUET, Mmes Marie-Ange
BADIN, Imane ACHOUR (jusqu'au point n° 11.6 à l'exception des points n° 1.12 à 1.14), MM. Adrien DEUDON, Cédric
ANÉ, Alain FOURNIER (jusqu'au point n° 1.13 et à partir du point n° 1.15), Mme Naïma SELLAM (jusqu'au point n° 14.1
et à partir du point n° 14.3), M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, Mme Charlotte NIEWIADOMSKI (jusqu'au point n° 12.1),
M. Aïssa TERCHI, Mme Alice NORET (jusqu'au point n° 1.8 et à partir du point n° 1.12, à l'exception des points n° 7.1
à 8.2), MM. Hicham DAD (jusqu'au point n° 2.7 et à partir du point n° 4.1), Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER,
M. Jean-Luc BRACHET, conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Mme Agnès DELACROIX par M. Guillaume PORCHERON (jusqu'au point n° 11.6)
M. Guillaume PORCHERON par M. Benoît DE LA RONCIERE (à partir du point n° 12.1)
Mme Agnès DELACROIX par M. Stéphane COCHEPAIN (à partir du point n° 12.1)
M. Antonio MORAIS par Mme Evelyne LAUER
M. Richard VINCE par M. Patrice PINARD
M. Michaël ALBOU par Mme Marine DEFAUX
Mme Delphine DE PAOLI par M. Stéphane COCHEPAIN
Mme Capucine CANDELLE par Madame Véronique LORTAT-JACOB (à partir du point n° 1.2)
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par Mme Marie-Jeanne COLOMBO (à partir du point n° 2.1)

Étaient absents :

Mme Naïma SELLAM (au point n° 14.2)
Mme Imane ACHOUR (du point n° 1.12 au point n° 1.14, et à partir du point n° 12.1)
Mme Alice NORET (du point n° 1.9 au point n° 1.11 et du point n° 7.1 au point n° 8.2)
M. Hicham DAD (du point n° 3.1 au point n° 3.2)
M. Alain FOURNIER (au point n° 1.14)
Mme Charlotte NIEWIADOMSKI (à partir du point n° 13.1)

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marine DEFAUX

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SEANCE PUBLIE PAR AFFICHAGE, LE

153/661
2020
Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 8 juillet 2020

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Président du territoire Boucle Nord-de-Seine
Vice-Président du département des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20200707-DSG20_07181-DE
Date de télétransmission : 15/07/2020
Date de réception préfecture : 15/07/2020

République Française

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 7 juillet 2020

Délibération n° 2020/S03/L.23

Objet : Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'avenant 1 à la convention avec le SIVU COCLICO relative à l'octroi d'une avance exceptionnelle de trésorerie

Le Conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération 1-15 du 19 juin 2018 autorisant Monsieur le Maire à signer une convention avec le SIVU COCLICO relative à l'octroi d'une avance exceptionnelle de trésorerie ;

Vu la convention d'avance de trésorerie entre le SIVU COCLICO et la Ville de Clichy annexée à cette délibération,

Vu la délibération n°7 du 28 février 2020 du SIVU COCLICO approuvant la reconduction de la convention de trésorerie ;

Vu l'avis de la commission compétente ;

Considérant que cette convention arrive à expiration au 31 mars 2020,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à sa reconduction jusqu'au 31 mars 2021 afin de permettre un phasage des remboursements de l'avance de trésorerie par le SIVU COCLICO à la Ville de Clichy sur cette même période,

Entendu l'exposé de Monsieur Benoît de LA RONCIERE, conseiller municipal délégué,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE UNIQUE - AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention avec le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique Colombes Clichy Collectivités (SIVU COCLICO) relative à la reconduction de la convention d'avance de trésorerie tel que présenté en annexe.

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

46 pour

3 abstentions : Monsieur Jean-Luc BRACHET, Monsieur Paul RIEUSSET et Madame Clotilde VEGA-RITTER

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20200707-DSG20_07181-DE
Date de télétransmission : 15/07/2020
Date de réception préfecture : 15/07/2020

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

—o—
DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SEANCE DU MARDI 7 JUILLET 2020
Convocation du Mardi 30 juin 2020

—o—

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

—
EXTRAIT
—
du Registre des délibérations du conseil municipal

Étaient présents :

M. Rémi MUZEAU, maire, président de séance, à l'exception des points n°1.2, 1.6, 1.10 et 1.14,
M. Stéphane COCHEPAIN, Premier adjoint au maire, Président de séance aux points n°1.2, 1.6, 1.10 et 1.14,
Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD (à l'exception du point n°1.20), Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme
Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle
RIPERT, M. Georges ROUX, Mme Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALAIQUI, Mme Marine DEFAUX, adjoints
au maire ;
Mmes Josette de MARVAL, Marie-Jeanne COLOMBO, M. Pierre-Marie GUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Alvine
MOUTONGO-BLACK (jusqu'au point n°1.20), Patricia BEHAL, Marie-Astrid ALBERT, M. Benoît de la RONCIERE, M.
Guillaume PORCHERON (jusqu'au point n° 11.6) , Mme Capucine CANDELLE (jusqu'au point n° 1.1), M. Loïc PERON,
Mmes Anne-Charlotte PIERARD, Solène MOULINEC, MM. Julien BOUCHET, Maxence DUCROQUET, Mmes Marie-Ange
BADIN, Imane ACHOUR (jusqu'au point n°11.6 à l'exception des points n° 1.12 à 1.14) , MM. Adrien DEUDON, Cédric
ANÉ, Alain FOURNIER (jusqu'au point n° 1.13 et à partir du point n° 1.15), Mme Naïma SELLAM (jusqu'au point n°14.1
et à partir du point n° 14.3), M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, Mme Charlotte NIEWIADOMSKI (jusqu'au point n° 12.1),
M. Aïssa TERCHI, Mme Alice NORET (jusqu'au point n° 1.8 et à partir du point n° 1.12, à l'exception des points n° 7.1
à 8.2), MM. Hicham DAD (jusqu'au point n° 2.7 et à partir du point n° 4.1), Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER,
M. Jean-Luc BRACHET , conseillers municipaux.

Étaient représentés :

Mme Agnès DELACROIX par M. Guillaume PORCHERON (jusqu'au point n°11.6)
M. Guillaume PORCHERON par M. Benoît DE LA RONCIERE (à partir du point n° 12.1)
Mme Agnès DELACROIX par M. Stéphane COCHEPAIN (à partir du point n° 12.1)
M. Antonio MORAIS par Mme Evelyne LAUER
M. Richard VINCE par M. Patrice PINARD
M. Michaël ALBOU par Mme Marine DEFAUX
Mme Delphine DE PAOLI par M. Stéphane COCHEPAIN
Mme Capucine CANDELLE par Madame Véronique LORTAT-JACOB (à partir du point n° 1.2)
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par Mme Marie-Jeanne COLOMBO (à partir du point n°2.1)

Étaient absents :

Mme Naïma SELLAM (au point n°14.2)
Mme Imane ACHOUR (du point n° 1.12 au point n° 1.14, et à partir du point n° 12.1)
Mme Alice NORET (du point n° 1.9 au point n° 1.11 et du point n° 7.1 au point n° 8.2)
M. Hicham DAD (du point n° 3.1 au point n° 3.2)
M. Alain FOURNIER (au point n° 1.14)
Mme Charlotte NIEWIADOMSKI (à partir du point n° 13.1)

SECRETARE DE SEANCE : Mme Marine DEFAUX

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SEANCE PUBLIE PAR AFFICHAGE, LE

15 Juillet 2020
Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 8 juillet 2020

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Président du territoire Boucle Nord-de-Seine
Vice-Président du département des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20200707-DSG20_07182-DE
Date de télétransmission : 15/07/2020
Date de réception préfecture : 15/07/2020

République Française

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 7 juillet 2020

Délibération n°2020/S03/1.24

Objet : Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer une convention de gestion avec l'Association Foncière Urbaine Autorisée de la cité Jouffroy-Renault

Le Conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 15 mars 2017 relatif à la dématérialisation du compte financier des organismes publics ;

Vu l'ordonnance n° 2004-632 du 1 juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires et son décret d'application n°2006-504 du 3 mai 2006 ;

Vu l'arrêté préfectoral DAJAL.1 n°2010-072 du 14 juin 2010 portant approbation de la mise en conformité des statuts de l'Association Foncière Urbaine Autorisée de la cité Jouffroy-Renault ;

Vu l'avis de la commission compétente ;

Considérant l'obligation pour les associations foncières urbaines autorisées de dématérialiser leurs documents comptables ;

Considérant qu'aucun éditeur de progiciel de gestion comptable n'a pu faire de proposition adaptée aux besoins de l'AFUA de la Cité Jouffroy-Renault ;

Entendu l'exposé de Monsieur Georges ROUX, adjoint au maire

Après en avoir délibéré :

ARTICLE UNIQUE - AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec l'Association Foncière Urbaine Autorisée de la cité Jouffroy-Renault telle que présentée en annexe.

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

39 pour

7 abstentions : Monsieur Alain FOURNIER, Madame Naima SELLAM, Monsieur Michel LEJEUNE-MENGWANG, Madame Charlotte NIEWIADOMSKI, Monsieur Aïssa TERCHI, Madame Alice NORET et Monsieur Hicham DAD

3 ne prennent pas part au vote : Madame Agnès DELACROIX, Madame Evelyne LAUER et Monsieur Benoît de LA RONCIÈRE

Accusé de réception en préfecture 092-219200243-20200707-DSG20_07182-DE Date de télétransmission : 15/07/2020 Date de réception préfecture : 15/07/2020
--

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

—○—
DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—○—
SEANCE DU MARDI 7 JUILLET 2020
Convocation du Mardi 30 juin 2020

—○—

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

—
EXTRAIT
—
du Registre des délibérations du conseil municipal

Étaient présents :

M. Rémi MUZEAU, maire, président de séance, à l'exception des points n° 1.2, 1.6, 1.10 et 1.14,
M. Stéphane COCHEPAIN, Premier adjoint au maire, Président de séance aux points n° 1.2, 1.6, 1.10 et 1.14,
Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD (à l'exception du point n° 1.20), Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme
Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danièle
RIPERT, M. Georges ROUX, Mme Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALAUQU, Mme Marine DEFAUX, adjoints
au maire ;
Mmes Josette de MARVAL, Marie-Jeanne COLOMBO, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Alvine
MOUTONGO-BLACK (jusqu'au point n° 1.20), Patricia BEHAL, Marie-Astrid ALBERT, M. Benoît de la RONCIERE, M.
Guillaume PORCHERON (jusqu'au point n° 11.6) , Mme Capucine CANDELLE (jusqu'au point n° 1.1), M. Loïc PERON,
Mmes Anne-Charlotte PIERARD, Solène MOULINEC, MM. Julien BOUCHET, Maxence DUCROQUET, Mmes Marie-Ange
BADIN, Imane ACHOUR (jusqu'au point n° 11.6 à l'exception des points n° 1.12 à 1.14) , MM. Adrien DEUDON, Cédric
ANÉ, Alain FOURNIER (jusqu'au point n° 1.13 et à partir du point n° 1.15), Mme Naïma SELLAM (jusqu'au point n° 14.1
et à partir du point n° 14.3), M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, Mme Charlotte NIEWIADOMSKI (jusqu'au point n° 12.1),
M. Aïssa TERCHI, Mme Alice NORET (jusqu'au point n° 1.8 et à partir du point n° 1.12, à l'exception des points n° 7.1
à 8.2), MM. Hicham DAD (jusqu'au point n° 2.7 et à partir du point n° 4.1), Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER,
M. Jean-Luc BRACHET , conseillers municipaux.

Étaient représentés :

Mme Agnès DELACROIX par M. Guillaume PORCHERON (jusqu'au point n° 11.6)
M. Guillaume PORCHERON par M. Benoît DE LA RONCIERE (à partir du point n° 12.1)
Mme Agnès DELACROIX par M. Stéphane COCHEPAIN (à partir du point n° 12.1)
M. Antonio MORAIS par Mme Evelyne LAUER
M. Richard VINCE par M. Patrice PINARD
M. Michaël ALBOU par Mme Marine DEFAUX
Mme Delphine DE PAOLI par M. Stéphane COCHEPAIN
Mme Capucine CANDELLE par Madame Véronique LORTAT-JACOB (à partir du point n° 1.2)
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par Mme Marie-Jeanne COLOMBO (à partir du point n° 2.1)

Étaient absents :

Mme Naïma SELLAM (au point n° 14.2)
Mme Imane ACHOUR (du point n° 1.12 au point n° 1.14, et à partir du point n° 12.1)
Mme Alice NORET (du point n° 1.9 au point n° 1.11 et du point n° 7.1 au point n° 8.2)
M. Hicham DAD (du point n° 3.1 au point n° 3.2)
M. Alain FOURNIER (au point n° 1.14)
Mme Charlotte NIEWIADOMSKI (à partir du point n° 13.1)

SECRETARE DE SEANCE : Mme Marine DEFAUX

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SEANCE PUBLIE PAR AFFICHAGE, LE

15 Juil 2020
Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 8 juillet 2020

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Président du territoire Boucle Nord-de-Seine
Vice-Président du département des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20200707-DSG20_07183-DE
Date de télétransmission : 15/07/2020
Date de réception préfecture : 15/07/2020

République Française

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 7 Juillet 2020

Délibération n° 2020/S03/2.1

Objet : Adoption du tableau des effectifs du personnel communal

Le Conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5211-12,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu les différents décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois relevant de la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'ensemble des décrets et arrêtés relatifs aux régimes indemnitaires applicables à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le tableau des effectifs ci-annexé;

Considérant que les besoins du service justifient que certaines fonctions ne demeurent pas inoccupées au sein de la commune compte tenu de la permanence du besoin et de l'importance et de la continuité de certaines missions et projets,

Considérant à la fois les exigences et le niveau de responsabilités stratégiques de certains postes, ainsi que l'infructuosité récurrente de certaines recherches de candidats statutaires sur certaines fonctions et la nécessité d'assurer la continuité du service, notamment d'un point de vue managérial,

Considérant les nécessités d'organisation de la collectivité permettant d'assurer la continuité du service, les mouvements de personnels ainsi que les évolutions et avancements statutaires intervenus parmi le personnel communal ces derniers mois,

Considérant qu'il convient de prévoir les postes correspondants au tableau des effectifs,

Entendu l'exposé de Monsieur François MORVAN, adjoint au Maire,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 - DECIDE d'adopter le tableau des effectifs permanents du personnel communal, prenant en compte les évolutions d'organisation de la collectivité en matière de mobilité de personnels, d'organisation et de continuité du service, ou encore d'évolution et d'avancement statutaire, dont le récapitulatif est annexé à la présente délibération.

Accusé de réception en préfecture 092-219200243-20200707-DSG20_07183-DE Date de télétransmission : 15/07/2020 Date de réception préfecture : 15/07/2020
--

ARTICLE 2 – Pour assurer la continuité du service, la collectivité peut également être amenée à envisager le recrutements d'agents non titulaires en remplacement de fonctionnaires territoriaux ou d'agents indisponibles, pour faire face à une vacance temporaire d'emplois dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire, en l'absence de cadre d'emplois de fonctionnaires pouvant assurer les fonctions correspondant au profil recherché, ou bien encore lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

La délibération portant adoption des emplois doit mentionner le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé, mais également préciser si l'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel sur le fondement des articles 3-2 et 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que la nature des fonctions, les niveaux de recrutement et de rémunération des emplois concernés.

4 emplois de catégorie A qui relèvent spécifiquement qui relèvent de l'article 3-3-2° précité, sont susceptibles d'être pourvus par voie contractuelle pour une durée de trois ans renouvelables au regard de leur caractère stratégique et de la spécificité des missions correspondantes :

- Deux emplois de chargé de la commande publique au sein de la Direction de la Commande Publique, chargés du conseil juridique pour le montage et l'élaboration des marchés et des actes qui s'y rapportent,
- Un emploi de chargé de mission sécurité et tranquillité publique locale au sein de la Direction de la Sécurité Publique Locale, chargé d'assurer la mise en œuvre de la stratégie et des orientations de la politique locale en matière de sécurité, de tranquillité et de prévention de la délinquance en lien avec l'ensemble des partenaires de la collectivité,
- Un emploi de chargé de missions au sein de la Direction des Finances chargé de fonctions d'expertise financière, mais également de la préparation et l'exécution budgétaire,

Les niveaux de recrutement pour occuper ces 4 emplois sont ceux imposés pour l'inscription aux concours des filières administratives et technique de catégorie A de la fonction publique territoriale.

Compte tenu des exigences du poste, tant du point de vue de la formation initiale que de l'expérience professionnelle requise, la rémunération de ces 4 emplois sera déterminée entre celle correspondant à l'indice brut 441 et celle correspondante à l'indice brut 985. Un régime indemnitaire sera également versé au titulaire du poste le cas échéant.

ARTICLE 3 – DIT QUE les crédits correspondants sont inscrits au budget de la ville, chapitre 012.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés

46 pour

3 contre : Monsieur Paul RIEUSSET, Monsieur Jean-Luc BRACHET, Madame Clotilde VEGA-RITTER.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

—○—
DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—○—
SEANCE DU MARDI 7 JUILLET 2020
Convocation du Mardi 30 juin 2020

—○—

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

—
EXTRAIT
du Registre des délibérations du conseil municipal
—

Étaient présents :

M. Rémi MUZEAU, maire, président de séance, à l'exception des points n° 1.2, 1.6, 1.10 et 1.14,
M. Stéphane COCHEPAIN, Premier adjoint au maire, Président de séance aux points n° 1.2, 1.6, 1.10 et 1.14,
Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD (à l'exception du point n° 1.20), Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme
Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle
RIPERT, M. Georges ROUX, Mme Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALAQUI, Mme Marine DEFAUX, adjoints
au maire ;
Mmes Josette de MARVAL, Marie-Jeanne COLOMBO, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Alvine
MOUTONGO-BLACK (jusqu'au point n° 1.20), Patricia BEHAL, Marie-Astrid ALBERT, M. Benoît de la RONCIERE, M.
Guillaume PORCHERON (jusqu'au point n° 11.6), Mme Capucine CANDELLE (jusqu'au point n° 1.1), M. Loïc PERON,
Mmes Anne-Charlotte PIERARD, Soïène MOULINEC, MM. Julien BOUCHET, Maxence DUCROQUET, Mmes Marie-Ange
BADIN, Imane ACHOUR (jusqu'au point n° 11.6 à l'exception des points n° 1.12 à 1.14), MM. Adrien DEUDON, Cédric
ANÉ, Alain FOURNIER (jusqu'au point n° 1.13 et à partir du point n° 1.15), Mme Naïma SELLAM (jusqu'au point n° 14.1
et à partir du point n° 14.3), M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, Mme Charlotte NIEWIADOMSKI (jusqu'au point n° 12.1),
M. Aïssa TERCHI, Mme Alice NORET (jusqu'au point n° 1.8 et à partir du point n° 1.12, à l'exception des points n° 7.1
à 8.2), MM. Hicham DAD (jusqu'au point n° 2.7 et à partir du point n° 4.1), Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER,
M. Jean-Luc BRACHET, conseillers municipaux.

Étaient représentés :

Mme Agnès DELACROIX par M. Guillaume PORCHERON (jusqu'au point n° 11.6)
M. Guillaume PORCHERON par M. Benoît DE LA RONCIERE (à partir du point n° 12.1)
Mme Agnès DELACROIX par M. Stéphane COCHEPAIN (à partir du point n° 12.1)
M. Antonio MORAIS par Mme Evelyne LAUER
M. Richard VINCE par M. Patrice PINARD
M. Michaël ALBOU par Mme Marine DEFAUX
Mme Delphine DE PAOLI par M. Stéphane COCHEPAIN
Mme Capucine CANDELLE par Madame Véronique LORTAT-JACOB (à partir du point n° 1.2)
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par Mme Marie-Jeanne COLOMBO (à partir du point n° 2.1)

Étaient absents :

Mme Naïma SELLAM (au point n° 14.2)
Mme Imane ACHOUR (du point n° 1.12 au point n° 1.14, et à partir du point n° 12.1)
Mme Alice NORET (du point n° 1.9 au point n° 1.11 et du point n° 7.1 au point n° 8.2)
M. Hicham DAD (du point n° 3.1 au point n° 3.2)
M. Alain FOURNIER (au point n° 1.14)
Mme Charlotte NIEWIADOMSKI (à partir du point n° 13.1)

SECRETARE DE SEANCE : Mme Marine DEFAUX

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SEANCE PUBLIE PAR AFFICHAGE, LE

153.461
2020
Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 8 juillet 2020

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Président du territoire Boucle Nord-de-Seine
Vice-Président du département des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20200707-DSG20_07183-DE
Date de télétransmission : 15/07/2020
Date de réception préfecture : 15/07/2020

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 7 Juillet 2020

Délibération n° 2020/S03/2.2

Objet : Indemnités de fonctions des élus

Le Conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2123-20 à L2123-24-1 pour la partie législative et R 2123-23 pour la partie réglementaire ;

Vu le décret 2010-761 du 7 juillet 2010 portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation ;

Vu l'installation du Conseil Municipal le 25 mai 2020 ;

Considérant que la ville de Clichy est chef-lieu de canton et peut à ce titre bénéficier d'une majoration de 15 % des indemnités attribuées ;

Considérant que la ville est attributaire de la Dotation de Solidarité Urbaine depuis au moins 3 ans, et qu'à ce titre, le conseil municipal peut décider de voter les indemnités dans les limites correspondant à l'échelon immédiatement supérieur à celui de la population actuelle ;

Entendu l'exposé de Monsieur François MORVAN, Adjoint au Maire,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 - DECIDE que le montant de l'enveloppe globale relatif aux indemnités de fonction des élus sera calculée sur le taux maximal pour le Maire (110 %) et sur le taux maximal pour les Adjoints au Maire (44%) en référence à l'indice brut terminal de la fonction publique (IB 1015), pour la strate démographique de Clichy telle qu'elle résulte du dernier recensement, à savoir pour les villes de 50.000 à 99.999 habitants.

ARTICLE 2 - DECIDE d'appliquer à l'indemnité d'exercice de fonction du Maire le taux de 110% de l'indice brut terminal de la fonction publique majoré de 15 % au titre de chef-lieu de canton, et majoré au titre de la dotation de solidarité urbaine.

ARTICLE 3 - DECIDE d'appliquer à l'indemnité d'exercice de fonction des Adjoints au Maire le taux de 26,36 % de l'indice brut terminal de la fonction publique majoré de 15 % au titre de chef-lieu de canton, et majoré au titre de la dotation de solidarité urbaine.

ARTICLE 4 - DECIDE d'octroyer une indemnité d'exercice de fonction aux conseillers municipaux ayant reçu une délégation, dans la limite de l'enveloppe globale, tel que précisé dans l'état récapitulatif annexé à la présente délibération.

ARTICLE 5 - DIT QUE l'ensemble des indemnités, dont le récapitulatif est annexé à la présente délibération, sera versé à compter de la date d'installation du Conseil. Le versement sera effectué mensuellement. Les indemnités seront revalorisées en fonction de l'évolution de l'indice 100 de la fonction publique et des textes en vigueur.

ARTICLE 6 - La dépense en résultant sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet au budget de chaque exercice - chapitre 6531 « indemnités des élus ».

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés

39 pour

10 contre : Madame Alice NORET, Monsieur Alain FOURNIER, Madame Naïma SELLAM, Monsieur Michel LEJEUNE-MENGWANG, Madame Charlotte NIEWIADOMSKI, Monsieur Aïssa TERCHI, Monsieur Hicham DAD, Monsieur Paul RIEUSSET, Monsieur Jean-Luc BRACHET, Madame Clotilde VEGA-RITTER.

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, maire, président de séance, à l'exception des points n° 1.2, 1.6, 1.10 et 1.14,
M. Stéphane COCHEPAIN, Premier adjoint au maire, Président de séance aux points n° 1.2, 1.6, 1.10 et 1.14,
Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD (à l'exception du point n° 1.20), Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme
Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle
RIPERT, M. Georges ROUX, Mme Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALAIQUI, Mme Marine DEFAUX, adjoints
au maire ;
Mmes Josette de MARVAL, Marie-Jeanne COLOMBO, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Alvine
MOUTONGO-BLACK (jusqu'au point n° 1.20), Patricia BEHAL, Marie-Astrid ALBERT, M. Benoît de la RONCIERE, M.
Guillaume PORCHERON (jusqu'au point n° 11.6), Mme Capucine CANDELLE (jusqu'au point n° 1.1), M. Loïc PERON,
Mmes Anne-Charlotte PIERARD, Solène MOULINEC, MM. Julien BOUCHET, Maxence DUCROQUET, Mmes Marie-Ange
BADIN, Imane ACHOUR (jusqu'au point n° 11.6 à l'exception des points n° 1.12 à 1.14), MM. Adrien DEUDON, Cédric
ANÉ, Alain FOURNIER (jusqu'au point n° 1.13 et à partir du point n° 1.15), Mme Naïma SELLAM (jusqu'au point n° 14.1
et à partir du point n° 14.3), M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, Mme Charlotte NIEWIADOMSKI (jusqu'au point n° 12.1),
M. Aïssa TERCHI, Mme Alice NORET (jusqu'au point n° 1.8 et à partir du point n° 1.12, à l'exception des points n° 7.1
à 8.2), MM. Hicham DAD (jusqu'au point n° 2.7 et à partir du point n° 4.1), Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER,
M. Jean-Luc BRACHET, conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Mme Agnès DELACROIX par M. Guillaume PORCHERON (jusqu'au point n° 11.6)
M. Guillaume PORCHERON par M. Benoît DE LA RONCIERE (à partir du point n° 12.1)
Mme Agnès DELACROIX par M. Stéphane COCHEPAIN (à partir du point n° 12.1)
M. Antonio MORAIS par Mme Evelyne LAUER
M. Richard VINCE par M. Patrice PINARD
M. Michaël ALBOU par Mme Marine DEFAUX
Mme Delphine DE PAOLI par M. Stéphane COCHEPAIN
Mme Capucine CANDELLE par Madame Véronique LORTAT-JACOB (à partir du point n° 1.2)
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par Mme Marie-Jeanne COLOMBO (à partir du point n° 2.1)

Étaient absents :

Mme Naïma SELLAM (au point n° 14.2)
Mme Imane ACHOUR (du point n° 1.12 au point n° 1.14, et à partir du point n° 12.1)
Mme Alice NORET (du point n° 1.9 au point n° 1.11 et du point n° 7.1 au point n° 8.2)
M. Hicham DAD (du point n° 3.1 au point n° 3.2)
M. Alain FOURNIER (au point n° 1.14)
Mme Charlotte NIEWIADOMSKI (à partir du point n° 13.1)

SECRETARE DE SEANCE : Mme Marine DEFAUX

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SEANCE PUBLIE PAR AFFICHAGE, LE

15 J. 2020
2020
Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 8 juillet 2020

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Président du territoire Boucle Nord-de-Seine
Vice-Président du département des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20200707-DSG20_07185-DE
Date de télétransmission : 15/07/2020
Date de réception préfecture : 15/07/2020

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 7 Juillet 2020

Délibération n° 2020/S03/2.3

Objet : Droit à la formation des élus

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2123-12 ;

Vu la loi n° 92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux ;

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité,

Vu le décret n°2016-870 du 29 juin 2016 relatif aux modalités d'application du droit individuel à la formation des titulaires de mandats locaux ;

Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité dans la vie publique ;

Considérant que la formation à leur fonction est un droit des élus qui le souhaitent, ainsi qu'une dépense obligatoire pour la commune ;

Considérant qu'il convient de faciliter l'accès des élus locaux à la formation en leur permettant de bénéficier d'une offre de formation accessible et de qualité, tout particulièrement lors de leur première année de mandat ;

Entendu l'exposé de Monsieur François MORVAN, Adjoint au Maire,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 – DECIDE que chaque élu pourra bénéficier, pour la durée du mandat, des droits à la formation selon ses souhaits et ses besoins, à la condition que l'organisme soit agréé par le Ministère de l'Intérieur et qu'un lien soit établi entre la formation sollicitée et l'exercice du mandat local de l'élu concerné.

ARTICLE 2 – FIXE à 45 000 € le montant annuel des dépenses de formation. La répartition du crédit global se fera au prorata du nombre de sièges occupés par les groupes politiques composant l'assemblée délibérante.

ARTICLE 3 – AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions de formation des élus à conclure avec les organismes agréés par le Ministère de l'Intérieur.

ARTICLE 4 – DIT QUE les dépenses en résultant seront imputées sur les crédits inscrits à cet effet au budget de chaque exercice, chapitre 65.

Adoptée à l'unanimité.

Étaient présents :

M. Rémi MUZEAU, maire, président de séance, à l'exception des points n° 1.2, 1.6, 1.10 et 1.14,
M. Stéphane COCHEPAIN, Premier adjoint au maire, Président de séance aux points n° 1.2, 1.6, 1.10 et 1.14,
Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD (à l'exception du point n° 1.20), Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme
Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle
RIPERT, M. Georges ROUX, Mme Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALAQUI, Mme Marine DEFAUX, adjoints
au maire ;
Mmes Josette de MARVAL, Marie-Jeanne COLOMBO, M. Pierre-Marie GUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Alvine
MOUTONGO-BLACK (jusqu'au point n° 1.20), Patricia BEHAL, Marie-Astrid ALBERT, M. Benoît de la RONCIERE, M.
Guillaume PORCHERON (jusqu'au point n° 11.6), Mme Capucine CANDELLE (jusqu'au point n° 1.1), M. Loïc PERON,
Mmes Anne-Charlotte PIERARD, Solène MOULINEC, MM. Julien BOUCHET, Maxence DUCROQUET, Mmes Marie-Ange
BADIN, Imane ACHOUR (jusqu'au point n° 11.6 à l'exception des points n° 1.12 à 1.14), MM. Adrien DEUDON, Cédric
ANÉ, Alain FOURNIER (jusqu'au point n° 1.13 et à partir du point n° 1.15), Mme Naïma SELLAM (jusqu'au point n° 14.1
et à partir du point n° 14.3), M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, Mme Charlotte NIEWIADOMSKI (jusqu'au point n° 12.1),
M. Aïssa TERCHI, Mme Alice NORET (jusqu'au point n° 1.8 et à partir du point n° 1.12, à l'exception des points n° 7.1
à 8.2), MM. Hicham DAD (jusqu'au point n° 2.7 et à partir du point n° 4.1), Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER,
M. Jean-Luc BRACHET, conseillers municipaux.

Étaient représentés :

Mme Agnès DELACROIX par M. Guillaume PORCHERON (jusqu'au point n° 11.6)
M. Guillaume PORCHERON par M. Benoît DE LA RONCIERE (à partir du point n° 12.1)
Mme Agnès DELACROIX par M. Stéphane COCHEPAIN (à partir du point n° 12.1)
M. Antonio MORAIS par Mme Evelyne LAUER
M. Richard VINCE par M. Patrice PINARD
M. Michaël ALBOU par Mme Marine DEFAUX
Mme Delphine DE PAOLI par M. Stéphane COCHEPAIN
Mme Capucine CANDELLE par Madame Véronique LORTAT-JACOB (à partir du point n° 1.2)
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par Mme Marie-Jeanne COLOMBO (à partir du point n° 2.1)

Étaient absents :

Mme Naïma SELLAM (au point n° 14.2)
Mme Imane ACHOUR (du point n° 1.12 au point n° 1.14, et à partir du point n° 12.1)
Mme Alice NORET (du point n° 1.9 au point n° 1.11 et du point n° 7.1 au point n° 8.2)
M. Hicham DAD (du point n° 3.1 au point n° 3.2)
M. Alain FOURNIER (au point n° 1.14)
Mme Charlotte NIEWIADOMSKI (à partir du point n° 13.1)

SECRETARE DE SEANCE : Mme Marine DEFAUX

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SEANCE PUBLIE PAR AFFICHAGE, LE

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 8 juillet 2020

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Président du territoire Boucle Nord-de-Seine
Vice-Président du département des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20200707-DSG20_07189-DE
Date de télétransmission : 15/07/2020
Date de réception préfecture : 15/07/2020

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 7 Juillet 2020

Délibération n° 2020/S03/2.4

Objet : Conditions d'emploi et de rémunération des collaborateurs de Cabinet

Le Conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 110 ;

Vu le décret n° 87-1004 du 16 décembre 1987 relatif aux collaborateurs de cabinet des autorités territoriales ;

Vu le décret n° 2005-618 du 30 mai 2005 portant modification de certaines dispositions relatives aux collaborateurs de cabinet des autorités territoriales ;

Entendu l'exposé de Monsieur François MORVAN, Adjoint au Maire,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 - **FIXE** le nombre d'emplois de collaborateur de cabinet à trois.

ARTICLE 2 - **DIT QU'EN** application de l'article 7 du décret n° 87-1004 précité, le montant des crédits alloués à la rémunération des collaborateurs de cabinet est déterminé de façon à ce que :

- D'une part, le traitement indiciaire ne puisse en aucun cas être supérieur à 90 % du traitement correspondant à l'indice terminal de l'emploi administratif fonctionnel de direction le plus élevé de la collectivité occupé par le fonctionnaire en activité, ou à l'indice terminal du grade administratif le plus élevé détenu par le fonctionnaire en activité dans la collectivité,
- D'autre part, le montant des indemnités ne puisse en aucun cas être supérieur à 90 % du montant maximum du régime indemnitaire institué par l'assemblée délibérante de la collectivité et servi au titulaire de l'emploi fonctionnel, ou du grade administratif de référence mentionné ci-dessus.

ARTICLE 3 - **DECIDE** d'inscrire au budget les crédits nécessaires pour permettre l'engagement de collaborateurs de cabinet. Ces crédits seront prévus pour la durée du mandat du Maire.

ARTICLE 4 - **DIT QUE** la dépense en résultant sera imputée sur le budget communal.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés

39 pour

3 contre : Monsieur Paul RIEUSSET, Monsieur Jean-Luc BRACHET, Madame Clotilde VEGA-RITTER.

7 ne prennent pas part au vote : Madame Alice NORET, Monsieur Alain FOURNIER, Madame Naïma SELLAM, Monsieur Michel LEJEUNE-MENGWANG, Madame Charlotte NIEWIADOMSKI, Monsieur Aïssa TERCHI, Monsieur Hicham DAD.

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20200707-DSG20_07189-DE
Date de télétransmission : 15/07/2020
Date de réception préfecture : 15/07/2020

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

EXTRAIT
du Registre des délibérations du conseil municipal

DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

SEANCE DU MARDI 7 JUILLET 2020
Convocation du Mardi 30 juin 2020

Étaient présents :

M. Rémi MUZEAU, maire, président de séance, à l'exception des points n° 1.2, 1.6, 1.10 et 1.14,
M. Stéphane COCHEPAIN, Premier adjoint au maire, Président de séance aux points n° 1.2, 1.6, 1.10 et 1.14,
Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD (à l'exception du point n° 1.20), Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Daniëlle RIPERT, M. Georges ROUX, Mme Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALAI, Mme Marine DEFAUX, adjoints au maire ;
Mmes Josette de MARVAL, Marie-Jeanne COLOMBO, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Alvine MOUTONGO-BLACK (jusqu'au point n° 1.20), Patricia BEHAL, Marie-Astrid ALBERT, M. Benoît de la RONCIERE, M. Guillaume PORCHERON (jusqu'au point n° 11.6), Mme Capucine CANDELLE (jusqu'au point n° 1.1), M. Loïc PERON, Mmes Anne-Charlotte PIERARD, Solène MOULINEC, MM. Julien BOUCHET, Maxence DUCROQUET, Mmes Marie-Ange BADIN, Imane ACHOUR (jusqu'au point n° 1.1.6 à l'exception des points n° 1.12 à 1.14), MM. Adrien DEUDON, Cédric ANÉ, Alain FOURNIER (jusqu'au point n° 1.13 et à partir du point n° 1.15), Mme Naïma SELLAM (jusqu'au point n° 14.1 et à partir du point n° 14.3), M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, Mme Charlotte NIEWIADOMSKI (jusqu'au point n° 12.1), M. Aïssa TERCHI, Mme Alice NORET (jusqu'au point n° 1.8 et à partir du point n° 1.12, à l'exception des points n° 7.1 à 8.2), MM. Hicham DAD (jusqu'au point n° 2.7 et à partir du point n° 4.1), Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER, M. Jean-Luc BRACHET, conseillers municipaux.

Étaient représentés :

Mme Agnès DELACROIX par M. Guillaume PORCHERON (jusqu'au point n° 11.6)
M. Guillaume PORCHERON par M. Benoît DE LA RONCIERE (à partir du point n° 12.1)
Mme Agnès DELACROIX par M. Stéphane COCHEPAIN (à partir du point n° 12.1)
M. Antonio MORAIS par Mme Evelyne LAUER
M. Richard VINCE par M. Patrice PINARD
M. Michaël ALBOU par Mme Marine DEFAUX
Mme Delphine DE PAOLI par M. Stéphane COCHEPAIN
Mme Capucine CANDELLE par Madame Véronique LORTAT-JACOB (à partir du point n° 1.2)
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par Mme Marie-Jeanne COLOMBO (à partir du point n° 2.1)

Étaient absents :

Mme Naïma SELLAM (au point n° 14.2)
Mme Imane ACHOUR (du point n° 1.12 au point n° 1.14, et à partir du point n° 12.1)
Mme Alice NORET (du point n° 1.9 au point n° 1.11 et du point n° 7.1 au point n° 8.2)
M. Hicham DAD (du point n° 3.1 au point n° 3.2)
M. Alain FOURNIER (au point n° 1.14)
Mme Charlotte NIEWIADOMSKI (à partir du point n° 13.1)

SECRETARE DE SEANCE : Mme Marine DEFAUX

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SEANCE PUBLIE PAR AFFICHAGE, LE

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 8 juillet 2020

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Président du territoire Boucle Nord-de-Seine
Vice-Président du département des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20200707-DSG20_07190-AU
Date de télétransmission : 15/07/2020
Date de réception préfecture : 15/07/2020

République Française

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du Conseil municipal du 7 Juillet 2020

Délibération n° 2020/S03/2.5.

Objet : Actualisation des conditions de rémunération des chirurgiens-dentistes du centre municipal de santé Chagall-Goûin

Le Conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n°2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale, et notamment son article 3,

Considérant la volonté municipale de veiller à réduire les inégalités d'accès aux soins bucco-dentaires, qui constituent un enjeu majeur de santé publique ;

Considérant la nécessité pour la collectivité de pouvoir recruter des professionnels pour exercer des fonctions nécessitant des compétences et une expérience professionnelle spécifique pour exécuter des actes déterminés dans des conditions qui permettent d'assurer la continuité du service proposé aux clicheois,

Considérant que la rémunération des professionnels du dentaire est restée inchangée depuis 2006, sur une base horaire de 34,68 euros, en dépit des évolutions juridiques, économiques et sociales intervenues depuis cette date dans le secteur médical,

Considérant que la rémunération des chirurgiens-dentistes, rattachée à l'acte, doit être déterminée par délibération, et alignée sur celle des autres professionnels médicaux employés par la collectivité et son centre municipal de santé, soit un taux horaire de 41.63 euros.

Entendu l'exposé de Monsieur François MORVAN, Adjoint au Maire ,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 – DECIDE de rémunérer les interventions des chirurgiens-dentistes du centre municipal de santé sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 41,63 €, à compter du 1^{er} aout 2020.

ARTICLE 2 – DIT QUE la dépense en résultant sera imputée au chapitre 012.

Adoptée à l'unanimité.

Accusé de réception en préfecture 092-219200243-20200707-DSG20_07190-AU Date de télétransmission : 15/07/2020 Date de réception préfecture : 15/07/2020
--

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité - Fraternité

DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

SEANCE DU MARDI 7 JUILLET 2020
Convocation du Mardi 30 juin 2020

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

EXTRAIT
du Registre des délibérations du conseil municipal

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, maire, président de séance, à l'exception des points n° 1.2, 1.6, 1.10 et 1.14,
M. Stéphane COCHEPAIN, Premier adjoint au maire, Président de séance aux points n° 1.2, 1.6, 1.10 et 1.14,
Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD (à l'exception du point n° 1.20), Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme
Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle
RIPERT, M. Georges ROUX, Mme Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALAIQUI, Mme Marine DEFAUX, adjoints
au maire ;
Mmes Josette de MARVAL, Marie-Jeanne COLOMBO, M. Pierre-Marie GUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Alvine
MOUTONGO-BLACK (jusqu'au point n° 1.20), Patricia BEHAL, Marie-Astrid ALBERT, M. Benoît de la RONCIERE, M.
Guillaume PORCHERON (jusqu'au point n° 11.6), Mme Capucine CANDELLE (jusqu'au point n° 1.1), M. Loïc PERON,
Mmes Anne-Charlotte PIERARD, Solène MOULINEC, MM. Julien BOUCHET, Maxence DUCROQUET, Mmes Marie-Ange
BADIN, Imane ACHOUR (jusqu'au point n° 11.6 à l'exception des points n° 1.12 à 1.14), MM. Adrien DEUDON, Cédric
ANÉ, Alain FOURNIER (jusqu'au point n° 1.13 et à partir du point n° 1.15), Mme Naïma SELLAM (jusqu'au point n° 14.1
et à partir du point n° 14.3), M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, Mme Charlotte NIEWIADOMSKI (jusqu'au point n° 12.1),
M. Aïssa TERCHI, Mme Alice NORET (jusqu'au point n° 1.8 et à partir du point n° 1.12, à l'exception des points n° 7.1
à 8.2), MM. Hicham DAD (jusqu'au point n° 2.7 et à partir du point n° 4.1), Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER,
M. Jean-Luc BRACHET, conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Mme Agnès DELACROIX par M. Guillaume PORCHERON (jusqu'au point n° 11.6)
M. Guillaume PORCHERON par M. Benoît DE LA RONCIERE (à partir du point n° 12.1)
Mme Agnès DELACROIX par M. Stéphane COCHEPAIN (à partir du point n° 12.1)
M. Antonio MORAIS par Mme Evelyne LAUER
M. Richard VINCE par M. Patrice PINARD
M. Michaël ALBOU par Mme Marine DEFAUX
Mme Delphine DE PAOLI par M. Stéphane COCHEPAIN
Mme Capucine CANDELLE par Madame Véronique LORTAT-JACOB (à partir du point n° 1.2)
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par Mme Marie-Jeanne COLOMBO (à partir du point n° 2.1)

Étaient absents :

Mme Naïma SELLAM (au point n° 14.2)
Mme Imane ACHOUR (du point n° 1.12 au point n° 1.14, et à partir du point n° 12.1)
Mme Alice NORET (du point n° 1.9 au point n° 1.11 et du point n° 7.1 au point n° 8.2)
M. Hicham DAD (du point n° 3.1 au point n° 3.2)
M. Alain FOURNIER (au point n° 1.14)
Mme Charlotte NIEWIADOMSKI (à partir du point n° 13.1)

SECRETARE DE SEANCE : Mme Marine DEFAUX

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SEANCE PUBLIE PAR AFFICHAGE, LE

15 Juil 2020
Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 8 juillet 2020

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Président du territoire Boucle Nord-de-Seine
Vice-Président du département des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20200707-DSG20_07193-DE
Date de télétransmission : 15/07/2020
Date de réception préfecture : 15/07/2020

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 7 Juillet 2020

Délibération n° 2020/S03/2.6

Objet : Approbation de la convention de mise à disposition d'un personnel communal auprès de la Présidence de la République

Le Conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifié portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique, et notamment les articles 61, 61-1, 61-2, 62 et 63 relatifs aux règles de la mise à disposition des fonctionnaires territoriaux ;

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics locaux ;

Vu le projet de convention de mise à disposition ci-annexé ;

Considérant que la Présidence de la République a sollicité la mise à disposition d'un agent communal qui bénéficie actuellement d'un détachement au sein de la Fonction Publique d'Etat, pour exercer les fonctions d'agent du protocole au sein du Protocole de l'Elysée ;

Considérant que rien ne s'oppose à cette mise à disposition pour laquelle l'agent concerné a pris connaissance du projet de convention et a donné son accord de principe à sa mise à disposition ;

Considérant que les conditions de mise à disposition doivent être précisées par convention ;

Entendu l'exposé de Monsieur François MORVAN, Adjoint au Maire,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 – DECIDE d'approuver la convention de mise à disposition à intervenir à compter du 1^{er} juillet 2020 d'un agent communal auprès de la Présidence de la République, à raison d'un temps complet.

ARTICLE 2 – AUTORISE le Maire à signer au nom de la collectivité la convention de mise à disposition correspondante à intervenir avec la Présidence de la République.

Adoptée à l'unanimité.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

—○—
DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—○—
SEANCE DU MARDI 7 JUILLET 2020
Convocation du Mardi 30 juin 2020

—○—

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

—
EXTRAIT
—
du Registre des délibérations du conseil municipal

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, maire, président de séance, à l'exception des points n° 1.2, 1.6, 1.10 et 1.14,
M. Stéphane COCHEPAIN, Premier adjoint au maire, Président de séance aux points n° 1.2, 1.6, 1.10 et 1.14,
Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD (à l'exception du point n° 1.20), Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme
Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danièle
RIPERT, M. Georges ROUX, Mme Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALAQUI, Mme Marine DEFAUX, adjoints
au maire ;
Mmes Josette de MARVAL, Marie-Jeanne COLOMBO, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Alvine
MOUTONGO-BLACK (jusqu'au point n° 1.20), Patricia BEHAL, Marie-Astrid ALBERT, M. Benoît de la RONCIERE, M.
Guillaume PORCHERON (jusqu'au point n° 11.6), Mme Capucine CANDELLE (jusqu'au point n° 1.1), M. Loïc PERON,
Mmes Anne-Charlotte PIERARD, Solène MOULINEC, MM. Julien BOUCHET, Maxence DUCROQUET, Mmes Marie-Angé
BADIN, Imane ACHOUR (jusqu'au point n° 11.6 à l'exception des points n° 1.12 à 1.14), MM. Adrien DEUDON, Cédric
ANÉ, Alain FOURNIER (jusqu'au point n° 1.13 et à partir du point n° 1.15), Mme Naïma SELLAM (jusqu'au point n° 14.1
et à partir du point n° 14.3), M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, Mme Charlotte NIEWIADOMSKI (jusqu'au point n° 12.1),
M. Aïssa TERCHI, Mme Alice NORET (jusqu'au point n° 1.8 et à partir du point n° 1.12, à l'exception des points n° 7.1
à 8.2), MM. Hicham DAD (jusqu'au point n° 2.7 et à partir du point n° 4.1), Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER,
M. Jean-Luc BRACHET, conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Mme Agnès DELACROIX par M. Guillaume PORCHERON (jusqu'au point n° 11.6)
M. Guillaume PORCHERON par M. Benoît DE LA RONCIERE (à partir du point n° 12.1)
Mme Agnès DELACROIX par M. Stéphane COCHEPAIN (à partir du point n° 12.1)
M. Antonio MORAIS par Mme Evelyne LAUER
M. Richard VINCE par M. Patrice PINARD
M. Michaël ALBOU par Mme Marine DEFAUX
Mme Delphine DE PAOLI par M. Stéphane COCHEPAIN
Mme Capucine CANDELLE par Madame Véronique LORTAT-JACOB (à partir du point n° 1.2)
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par Mme Marie-Jeanne COLOMBO (à partir du point n° 2.1)

Étaient absents :

Mme Naïma SELLAM (au point n° 14.2)
Mme Imane ACHOUR (du point n° 1.12 au point n° 1.14, et à partir du point n° 12.1)
Mme Alice NORET (du point n° 1.9 au point n° 1.11 et du point n° 7.1 au point n° 8.2)
M. Hicham DAD (du point n° 3.1 au point n° 3.2)
M. Alain FOURNIER (au point n° 1.14)
Mme Charlotte NIEWIADOMSKI (à partir du point n° 13.1)

SECRETARE DE SEANCE : Mme Marine DEFAUX

COMpte RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SEANCE PUBLIE PAR AFFICHAGE, LE

15 J. 2020
Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 8 juillet 2020

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Président du territoire Boucle Nord-de-Seine
Vice-Président du département des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20200707-DSG20_07192-DE
Date de télétransmission : 15/07/2020
Date de réception préfecture : 15/07/2020

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 7 juillet 2020

Délibération n° 2020/S03/2.7

Objet: Prime exceptionnelle versée au personnel communal dans le cadre de l'Etat d'urgence sanitaire pour faire face à l'épidémie de Covid 19

Le Conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20 ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 87,88, 111 et 136 ;

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 ;

Vu la loi n° 2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020, en son article 11 ;

Vu le décret n° 2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Considérant que, conformément au décret susvisé, une prime exceptionnelle peut être mise en place dans la fonction publique territoriale en faveur des agents pour lesquels l'exercice des fonctions a, en raison des sujétions exceptionnelles auxquelles ils ont été soumis pour assurer la continuité du fonctionnement des services, conduit à un surcroît significatif de travail, en présentiel ou en télétravail ou assimilé ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal, d'ouvrir la possibilité du versement de cette prime, en identifiant les agents bénéficiaires, fixant le montant versé dans la limite du plafond susvisé, et en déterminant en fin les modalités de versement ;

Vu l'avis du Comité Technique en date du 6 juillet 2020,

Entendu l'exposé de Monsieur François MORVAN, Adjoint au Maire,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 - DECIDE d'instaurer une prime exceptionnelle en faveur des agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire lié à l'épidémie de covid-19, pour assurer la continuité des services publics, dans les conditions prévues à l'article 11 de la loi n° 2020-473 susvisée et la la note annexée à la présente délibération.

ARTICLE 2 – DIT QUE cette prime exceptionnelle plafonnée à 1 000 €, exonérée d'impôt sur le revenu, sera cumulée avec tout autre élément de rémunération lié à la manière de servir, à l'engagement professionnel, aux résultats ou versé en compensation des heures supplémentaires, des astreintes et interventions dans le cadre de ces astreintes. Elle fera l'objet d'un arrêté individuel d'octroi pour chaque agent bénéficiaire, dans le respect des principes définis ci-dessus.

ARTICLE 3 – DIT QUE les crédits correspondants sont inscrits au budget de la ville, chapitre 012.

Adoptée à l'unanimité.

EXTRAIT
du Registre des délibérations du conseil municipal

—○—
DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—○—
SEANCE DU MARDI 7 JUILLET 2020
Convocation du Mardi 30 juin 2020

—○—

Étaient présents :

M. Rémi MUZEAU, maire, président de séance, à l'exception des points n° 1.2, 1.6, 1.10 et 1.14,
M. Stéphane COCHEPAIN, Premier adjoint au maire, Président de séance aux points n° 1.2, 1.6, 1.10 et 1.14,
Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD (à l'exception du point n° 1.20), Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme
Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle
RIPERT, M. Georges ROUX, Mme Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALAUJ, Mme Marine DEFAUX, adjoints
au maire ;
Mmes Josette de MARVAL, Marie-Jeanne COLOMBO, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Alvine
MOUTONGO-BLACK (jusqu'au point n° 1.20), Patricia BEHAL, Marie-Astrid ALBERT, M. Benoît de la RONCIERE, M.
Guillaume PORCHERON (jusqu'au point n° 1.6), Mme Capucine CANDELLE (jusqu'au point n° 1.1), M. Loïc PERON,
Mmes Anne-Charlotte PIERARD, Solène MOULINEC, MM. Julien BOUCHET, Maxence DUCROQUET, Mmes Marie-Ange
BADIN, Imane ACHOUR (jusqu'au point n° 1.6 à l'exception des points n° 1.12 à 1.14), MM. Adrien DEUDON, Cédric
ANÉ, Alain FOURNIER (jusqu'au point n° 1.13 et à partir du point n° 1.15), Mme Naïma SELLAM (jusqu'au point n° 14.1
et à partir du point n° 14.3), M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, Mme Charlotte NIEWIADOMSKI (jusqu'au point n° 12.1),
M. Aïssa TERCHI, Mme Alice NORET (jusqu'au point n° 1.8 et à partir du point n° 1.12, à l'exception des points n° 7.1
à 8.2), MM. Hicham DAD (jusqu'au point n° 2.7 et à partir du point n° 4.1), Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER,
M. Jean-Luc BRACHET, conseillers municipaux.

Étaient représentés :

Mme Agnès DELACROIX par M. Guillaume PORCHERON (jusqu'au point n° 1.6)
M. Guillaume PORCHERON par M. Benoît DE LA RONCIERE (à partir du point n° 12.1)
Mme Agnès DELACROIX par M. Stéphane COCHEPAIN (à partir du point n° 12.1)
M. Antonio MORAIS par Mme Evelyne LAUER
M. Richard VINCE par M. Patrice PINARD
M. Michaël ALBOU par Mme Marine DEFAUX
Mme Delphine DE PAOLI par M. Stéphane COCHEPAIN
Mme Capucine CANDELLE par Madame Véronique LORTAT-JACOB (à partir du point n° 1.2)
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par Mme Marie-Jeanne COLOMBO (à partir du point n° 2.1)

Étaient absents :

Mme Naïma SELLAM (au point n° 14.2)
Mme Imane ACHOUR (du point n° 1.12 au point n° 1.14, et à partir du point n° 12.1)
Mme Alice NORET (du point n° 1.9 au point n° 1.11 et du point n° 7.1 au point n° 8.2)
M. Hicham DAD (du point n° 3.1 au point n° 3.2)
M. Alain FOURNIER (au point n° 1.14)
Mme Charlotte NIEWIADOMSKI (à partir du point n° 13.1)

SECRETARE DE SEANCE : Mme Marine DEFAUX

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SEANCE PUBLIE PAR AFFICHAGE, LE

15 J. 16/2020
Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 8 juillet 2020

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Président du territoire Boucle Nord-de-Seine
Vice-Président du département des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20200707-DSG20_07194-DE
Date de télétransmission : 15/07/2020
Date de réception préfecture : 15/07/2020

République Française

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du Conseil municipal 7 juillet 2020

Délibération n° 2020/S03/3.1

Objet : Approbation de la convention de partenariat à conclure entre la ville de Clichy et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Hauts-de-Seine

Le Conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 8.1 du conseil municipal du 26 avril 2017 relative à l'approbation du projet de convention de partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'artisanat des Hauts-de-Seine pour la mise en place de la « Charte Qualité Confiance du commerce » au titre de l'année 2018 ; ;

Vu la délibération n° 4.2 du conseil municipal du 13 mai 2019 approuvant le projet de renouvellement de la convention au titre de l'année 2019 ;

Vu le projet de renouvellement de la convention au titre de l'année 2020, ci-annexé ;

Vu l'avis de la commission compétente,

Considérant le succès de la première édition du partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Hauts-de-Seine en 2018 ayant permis la création d'un observatoire de l'artisanat clichoïse et la mise en place de l'action « Charte Qualité Conseil » qui récompense l'excellence des artisans locaux en matière d'accueil et de qualité des prestations ;

Considérant la nécessité d'anticiper les évolutions de l'Artisanat et d'accompagner les entreprises du secteur face aux mutations telles que les technologies de l'information et la communication, l'évolution de l'environnement réglementaire, et le renforcement de la concurrence ;

Considérant que la Ville de Clichy a la volonté d'encourager et de valoriser le commerce de proximité et l'artisanat sur son territoire et que la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Hauts-de-Seine a la compétence pour soutenir et promouvoir le développement de l'artisanat sur le département des Hauts-de-Seine ;

Considérant le souhait de la municipalité de renouveler le dispositif de la « Charte Qualité Conseil » en 2020 et le projet de renouvellement ad hoc de la convention de partenariat portant sur la « Charte de Qualité Confiance du commerce » proposé par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Hauts-de-Seine au titre de l'année 2020 ;

Entendu l'exposé de Monsieur Stéphane FOUCHER - ALAQUI, Adjoint au Maire,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 - APPROUVE le projet de convention de partenariat ci-annexée à conclure entre la ville et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Hauts-de-Seine.

Accusé de réception en préfecture 092-219200243-20200707-DSG20_07194-DE Date de télétransmission : 15/07/2020 Date de réception préfecture : 15/07/2020
--

ARTICLE 2 - AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention, ainsi que tous les actes y afférents.

ARTICLE 3 - DIT QUE la dépense en résultant d'un montant de 8 000 € sera payée par imputation sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours.

Adoptée à l'unanimité.

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20200707-DSG20_07194-DE
Date de télétransmission : 15/07/2020
Date de réception préfecture : 15/07/2020

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité - Fraternité

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

EXTRAIT
du Registre des délibérations du conseil municipal

DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

SEANCE DU MARDI 7 JUILLET 2020
Convocation du Mardi 30 juin 2020

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, maire, président de séance, à l'exception des points n° 1.2, 1.6, 1.10 et 1.14,
M. Stéphane COCHEPAIN, Premier adjoint au maire, Président de séance aux points n° 1.2, 1.6, 1.10 et 1.14,
Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD (à l'exception du point n° 1.20), Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme
Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle
RIPERT, M. Georges ROUX, Mme Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALAIQUI, Mme Marine DEFAUX, adjoints
au maire ;
Mmes Josette de MARVAL, Marie-Jeanne COLOMBO, M. Pierre-Marie GUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Alvine
MOUTONGO-BLACK (jusqu'au point n° 1.20), Patricia BEHAL, Marie-Astrid ALBERT, M. Benoît de la RONCIERE, M.
Guillaume PORCHERON (jusqu'au point n° 11.6), Mme Capucine CANDELLE (jusqu'au point n° 1.1), M. Loïc PERON,
Mmes Anne-Charlotte PIERARD, Solène MOULINEC, MM. Julien BOUCHET, Maxence DUCROQUET, Mmes Marie-Ange
BADIN, Imane ACHOUR (jusqu'au point n° 11.6 à l'exception des points n° 1.12 à 1.14), MM. Adrien DEUDON, Cédric
ANÉ, Alain FOURNIER (jusqu'au point n° 1.13 et à partir du point n° 1.15), Mme Naïma SELLAM (jusqu'au point n° 14.1
et à partir du point n° 14.3), M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, Mme Charlotte NIEWIADOMSKI (jusqu'au point n° 12.1),
M. Aïssa TERCHI, Mme Alice NORET (jusqu'au point n° 1.8 et à partir du point n° 1.12, à l'exception des points n° 7.1
à 8.2), MM. Hicham DAD (jusqu'au point n° 2.7 et à partir du point n° 4.1), Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER,
M. Jean-Luc BRACHET, conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Mme Agnès DELACROIX par M. Guillaume PORCHERON (jusqu'au point n° 11.6)
M. Guillaume PORCHERON par M. Benoît DE LA RONCIERE (à partir du point n° 12.1)
Mme Agnès DELACROIX par M. Stéphane COCHEPAIN (à partir du point n° 12.1)
M. Antonio MORAIS par Mme Evelyne LAUER
M. Richard VINCE par M. Patrice PINARD
M. Michaël ALBOU par Mme Marine DEFAUX
Mme Delphine DE PAOLI par M. Stéphane COCHEPAIN
Mme Capucine CANDELLE par Madame Véronique LORTAT-JACOB (à partir du point n° 1.2)
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par Mme Marie-Jeanne COLOMBO (à partir du point n° 2.1)

Étaient absents :

Mme Naïma SELLAM (au point n° 14.2)
Mme Imane ACHOUR (du point n° 1.12 au point n° 1.14, et à partir du point n° 12.1)
Mme Alice NORET (du point n° 1.9 au point n° 1.11 et du point n° 7.1 au point n° 8.2)
M. Hicham DAD (du point n° 3.1 au point n° 3.2)
M. Alain FOURNIER (au point n° 1.14)
Mme Charlotte NIEWIADOMSKI (à partir du point n° 13.1)

SECRETARE DE SEANCE : Mme Marine DEFAUX

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SEANCE PUBLIE PAR AFFICHAGE, LE

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 8 juillet 2020

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Président du territoire Boucle Nord-de-Seine
Vice-Président du département des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20200707-DSG20_07195-DE
Date de télétransmission : 15/07/2020
Date de réception préfecture : 15/07/2020

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 7 juillet 2020

Délibération n° 2020/S03/3.2

Objet : Approbation du renouvellement de la convention de partenariat à conclure avec la Chambre de commerce et d'industrie de Région Paris Ile-de-France

Le conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2018/S09/3.3 du conseil municipal du 20 décembre 2018 approuvant la convention de partenariat pour la redynamisation commerciale de Clichy, conclu avec la Chambre de commerce et d'Industrie des Hauts-de-Seine pour l'année 2019 ;

Vu le projet de renouvellement de la convention du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2021 ci-annexé ;

Vu l'avis de la commission compétente,

Considérant qu'il est nécessaire d'anticiper les évolutions du secteur du commerce et d'accompagner les commerçants face aux mutations telles que les technologies numériques, l'évolution de l'environnement réglementaire et le renforcement de la concurrence ;

Considérant que dans le cadre de ses missions, le Chambre de commerce et d'Industrie, chargée des intérêts des entreprises, est en mesure de proposer aux collectivités territoriales des projets innovants au service de l'ensemble des acteurs économiques ;

Considérant que la convention de partenariat pour la dynamisation du commerce de Clichy, conclue avec la Chambre de commerce et d'industrie pour l'année 2018-2019 a permis de réaliser des actions d'intérêt pour les commerces tout en apportant une expertise aux services de la ville ;

Considérant l'objectif de la municipalité de poursuivre l'effort en matière de redynamisation commerciale, de digitalisation et d'attractivité du tissu commercial local pour les années à venir ;

Considérant que le renouvellement de la convention du partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Région Paris Ile de France pour l'année 2020 et l'année 2021 répond à ce projet ;

Entendu l'exposé de Monsieur Stéphane FOUCHER-ALAIQUI, Adjoint au Maire,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1- APPROUVE la convention de partenariat en objet à établir avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Région Paris Ile de France ci-annexée ;

ARTICLE 2- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention, ainsi que tous les actes y afférents ;

ARTICLE 3 - DIT QUE la dépense en résultant sera payée par imputation sur les crédits prévus à cet effet au budget primitif des exercices 2020 et suivants.

Adoptée à l'unanimité.

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20200707-DSG20_07195-DE
Date de télétransmission : 15/07/2020
Date de réception préfecture : 15/07/2020

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

—o—
DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SEANCE DU MARDI 7 JUILLET 2020
Convocation du Mardi 30 juin 2020

—o—

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

—
EXTRAIT
du Registre des délibérations du conseil municipal
—

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, maire, président de séance, à l'exception des points n°1.2, 1.6, 1.10 et 1.14,
M. Stéphane COCHEPAIN, Premier adjoint au maire, Président de séance aux points n°1.2, 1.6, 1.10 et 1.14,
Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD (à l'exception du point n°1.20), Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme
Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle
RIPERT, M. Georges ROUX, Mme Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALAQUI, Mme Marine DEFAUX, adjoints
au maire ;
Mmes Josette de MARVAL, Marie-Jeanne COLOMBO, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Alvine
MOUTONGO-BLACK (jusqu'au point n°1.20), Patricia BEHAL, Marie-Astrid ALBERT, M. Benoît de la RONCIERE, M.
Guillaume PORCHERON (jusqu'au point n° 11.6) , Mme Capucine CANDELLE (jusqu'au point n° 1.1), M. Loïc PERON,
Mmes Anne-Charlotte PIERARD, Solène MOULINEC, MM. Julien BOUCHET, Maxence DUCROQUET, Mmes Marie-Ange
BADIN, Imane ACHOUR (jusqu'au point n°11.6 à l'exception des points n° 1.12 à 1.14) , MM. Adrien DEUDON, Cédric
ANÉ, Alain FOURNIER (jusqu'au point n° 1.13 et à partir du point n° 1.15), Mme Naïma SELLAM (jusqu'au point n°14.1
et à partir du point n° 14.3), M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, Mme Charlotte NIEWIADOMSKI (jusqu'au point n° 12.1),
M. Aïssa TERCHI, Mme Alice NORET (jusqu'au point n°1.8 et à partir du point n°1.12, à l'exception des points n° 7.1
à 8.2), MM. Hicham DAD (jusqu'au point n°2.7 et à partir du point n°4.1), Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER,
M. Jean-Luc BRACHET , conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Mme Agnès DELACROIX par M. Guillaume PORCHERON (jusqu'au point n°11.6)
M. Guillaume PORCHERON par M. Benoît DE LA RONCIERE (à partir du point n° 12.1)
Mme Agnès DELACROIX par M. Stéphane COCHEPAIN (à partir du point n° 12.1)
M. Antonio MORAIS par Mme Evelyne LAUER
M. Richard VINCE par M. Patrice PINARD
M. Michaël ALBOU par Mme Marine DEFAUX
Mme Delphine DE PAOLI par M. Stéphane COCHEPAIN
Mme Capucine CANDELLE par Madame Véronique LORTAT-JACOB (à partir du point n° 1.2)
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par Mme Marie-Jeanne COLOMBO (à partir du point n°2.1)

Étaient absents :

Mme Naïma SELLAM (au point n°14.2)
Mme Imane ACHOUR (du point n° 1.12 au point n° 1.14, et à partir du point n° 12.1)
Mme Alice NORET (du point n° 1.9 au point n° 1.11 et du point n° 7.1 au point n° 8.2)
M. Hicham DAD (du point n° 3.1 au point n° 3.2)
M. Alain FOURNIER (au point n° 1.14)
Mme Charlotte NIEWIADOMSKI (à partir du point n°13.1)

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marine DEFAUX

COMpte RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SEANCE PUBLIE PAR AFFICHAGE, LE

15 juillet
2020
Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 8 juillet 2020

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Président du territoire Boucle Nord-de-Seine
Vice-Président du département des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20200707-DSG20_07196-DE
Date de télétransmission : 15/07/2020
Date de réception préfecture : 15/07/2020

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du Conseil municipal du 7 Juillet 2020

Délibération n° 2020/ S03/4.1.

Objet : Approbation de la programmation des actions soutenues en 2020 au titre du Contrat de Ville par l'Etat, le Département et versement des subventions aux associations

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la Ville et la Cohésion Urbaine,

Vu le Contrat de Ville conclu entre la Ville de Clichy-la-Garenne, l'Etat, le Conseil Départemental, le Conseil Régional et les autres partenaires, signé le 2 novembre 2015,

Vu la lettre de cadrage pour les actions soutenues en 2020 au titre de la Politique de la Ville adressée à Monsieur le Maire par Mme la Sous-Préfète à la Politique de la Ville en date du 5 septembre 2019,

Vu l'avis de la commission compétente,

Considérant que la programmation a fait l'objet d'un avis favorable de la Préfecture le 20 mars 2020 concernant les projets déposés par les associations et les services municipaux de Clichy pour un montant global de 129 800 €,

Considérant l'engagement du Département des Hauts-de-Seine dans le cadre du Contrat de Développement Département - Ville pour la période 2019-2021 pour un montant de 61 500 € en 2020,

Considérant que le Comité de Pilotage organisé le 10 mars 2020 dans le cadre du contrat de développement Département - Ville a émis un avis favorable en faveur du paiement du solde de la subvention attribuée pour l'année 2019 d'un montant de 6 150 € pour les associations sur présentation par la ville du bilan 2019 et des justificatifs relatifs au plan de communication,

Considérant que lors de ce même Comité de Pilotage, le Département et la Ville ont défini l'affectation des crédits de la programmation 2020,

Considérant les modalités de versement des subventions fixées par le Département :

- 90 % des crédits versés après le Comité de Pilotage
- 10 % des crédits l'année suivante après la transmission des bilans des actions financées,

Vu la délibération du Conseil Départemental en date du 6 juillet 2020, relative au dispositif de soutien aux communes pour les jeunes des quartiers prioritaires dans le cadre du « plan vacances été jeunes 2020 », majorant de 15% l'aide accordée annuellement au titre de la Politique de la Ville, soit 9 225 € supplémentaires pour la ville de Clichy.

Entendu l'exposé de Madame Alice LE MOAL, Adjointe au Maire,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 - APPROUVE la programmation des actions soutenues en 2020 au titre du Contrat de Ville et du « Plan Vacances été jeunes » par l'Etat (annexe n° 1) et le Département des Hauts-de-Seine (annexe n° 2 et n° 4).

ARTICLE 2 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ces dispositifs et à verser les subventions octroyées aux associations retenues dans le cadre de la programmation 2020 selon la répartition indiquée dans l'annexe n° 2 et n° 4, selon les mêmes modalités de versement que le Département :

- Contrat de Ville : 90% des crédits en 2020, soit 55 350 € et 10% des crédits en 2021 après transmission des bilans des actions financées, soit 6 150 €.
- Plan Vacances été jeune : 70% des crédits cet été, soit 6 457,50 € et 30% des crédits après transmission des bilans des actions financées, soit 2 767,50 €.

ARTICLE 3 - AUTORISE Monsieur le Maire à percevoir le solde de la subvention du Département des Hauts-de-Seine correspondant à la programmation des actions soutenues en 2019, soit 6 150 € et à le reverser aux associations selon l'annexe n° 3 jointe à la présente délibération.

ARTICLE 4 - DIT QUE les dépenses correspondantes à la participation du Département seront payées par imputation sur les crédits inscrits à cet effet au budget de l'exercice 2020, chapitre 6574-020.

Adoptée à l'unanimité.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité - Fraternité

—o—
DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SEANCE DU MARDI 7 JUILLET 2020
Convocation du Mardi 30 juin 2020

—o—

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

—
EXTRAIT
du Registre des délibérations du conseil municipal
—

Étaient présents :

M. Rémi MUZEAU, maire, président de séance, à l'exception des points n° 1.2, 1.6, 1.10 et 1.14,
M. Stéphane COCHEPAIN, Premier adjoint au maire, Président de séance aux points n° 1.2, 1.6, 1.10 et 1.14,
Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD (à l'exception du point n° 1.20), Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme
Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Daniëlle
RIPERT, M. Georges ROUX, Mme Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALAQUI, Mme Marine DEFAUX, adjoints
au maire ;
Mmes Josette de MARVAL, Marie-Jeanne COLOMBO, M. Pierre-Marie GUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Alvine
MOUTONGO-BLACK (jusqu'au point n° 1.20), Patricia BEHAL, Marie-Astrid ALBERT, M. Benoît de la RONCIERE, M.
Guillaume PORCHERON (jusqu'au point n° 11.6) , Mme Capucine CANDELLE (jusqu'au point n° 1.1), M. Loïc PERON,
Mmes Anne-Charlotte PIERARD, Solène MOULINEC, MM. Julien BOUCHET, Maxence DUCROQUET, Mmes Marie-Ange
BADIN, Imane ACHOUR (jusqu'au point n° 11.6 à l'exception des points n° 1.12 à 1.14) , MM. Adrien DEUDON, Cédric
ANÉ, Alain FOURNIER (jusqu'au point n° 1.13 et à partir du point n° 1.15), Mme Naïma SELLAM (jusqu'au point n° 14.1
et à partir du point n° 14.3), M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, Mme Charlotte NIEWIADOMSKI (jusqu'au point n° 12.1),
M. Aïssa TERCHI, Mme Alice NORET (jusqu'au point n° 1.8 et à partir du point n° 1.12, à l'exception des points n° 7.1
à 8.2), MM. Hicham DAD (jusqu'au point n° 2.7 et à partir du point n° 4.1), Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER,
M. Jean-Luc BRACHET , conseillers municipaux.

Étaient représentés :

Mme Agnès DELACROIX par M. Guillaume PORCHERON (jusqu'au point n° 11.6)
M. Guillaume PORCHERON par M. Benoît DE LA RONCIERE (à partir du point n° 12.1)
Mme Agnès DELACROIX par M. Stéphane COCHEPAIN (à partir du point n° 12.1)
M. Antonio MORAIS par Mme Evelyne LAUER
M. Richard VINCE par M. Patrice PINARD
M. Michaël ALBOU par Mme Marine DEFAUX
Mme Delphine DE PAOLI par M. Stéphane COCHEPAIN
Mme Capucine CANDELLE par Madame Véronique LORTAT-JACOB (à partir du point n° 1.2)
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par Mme Marie-Jeanne COLOMBO (à partir du point n° 2.1)

Étaient absents :

Mme Naïma SELLAM (au point n° 14.2)
Mme Imane ACHOUR (du point n° 1.12 au point n° 1.14, et à partir du point n° 12.1)
Mme Alice NORET (du point n° 1.9 au point n° 1.11 et du point n° 7.1 au point n° 8.2)
M. Hicham DAD (du point n° 3.1 au point n° 3.2)
M. Alain FOURNIER (au point n° 1.14)
Mme Charlotte NIEWIADOMSKI (à partir du point n° 13.1)

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marine DEFAUX

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SEANCE PUBLIE PAR AFFICHAGE, LE

15 Juil 2020
Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 8 juillet 2020

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Président du territoire Boucle Nord-de-Seine
Vice-Président du département des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20200707-DSG20_07197-DE
Date de télétransmission : 15/07/2020
Date de réception préfecture : 15/07/2020

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 7 juillet 2020

Délibération n° 2020/S03/5.1

Objet : Revalorisation de la tarification des actes dentaires

Le conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°4.13 du 25 juin 2013 relative à la nouvelle grille tarifaire applicable à la fabrication et à la pose des prothèses dentaires du centre municipal Marc Chagall ;

Vu la grille indiciaire des prestations dentaires de la nouvelle convention dentaire imposée par la CPAM ;

Vu la grille indiciaire des prestations dentaires hors nomenclature de la CPAM ci-annexée ;

Vu l'avis de la commission compétente,

Considérant la nécessité de tarifier les actes dentaires hors nomenclature de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie.

Entendu l'exposé de Madame Marie-Astrid ALBERT, conseillère municipale déléguée,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 - ABROGE la délibération n° 4.13 du 25 juin 2013.

ARTICLE 2 - APPROUVE la grille indiciaire des prestations dentaires hors nomenclature de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie ci-annexée.

Adoptée à l'unanimité.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

—○—
DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—○—
SEANCE DU MARDI 7 JUILLET 2020
Convocation du Mardi 30 juin 2020

—○—

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

—
EXTRAIT
—
du Registre des délibérations du conseil municipal

Étaient présents :

M. Rémi MUZEAU, maire, président de séance, à l'exception des points n° 1.2, 1.6, 1.10 et 1.14,
M. Stéphane COCHEPAIN, Premier adjoint au maire, Président de séance aux points n° 1.2, 1.6, 1.10 et 1.14,
Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD (à l'exception du point n° 1.20), Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme
Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle
RIPERT, M. Georges ROUX, Mme Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALAQUI, Mme Marine DEFAUX, adjoints
au maire ;
Mmes Josette de MARVAL, Marie-Jeanne COLOMBO, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Alvine
MOUTONGO-BLACK (jusqu'au point n° 1.20), Patricia BEHAL, Marie-Astrid ALBERT, M. Benoît de la RONCIERE, M.
Guillaume PORCHERON (jusqu'au point n° 11.6) , Mme Capucine CANDELLE (jusqu'au point n° 1.1), M. Loïc PERON,
Mmes Anne-Charlotte PIERARD, Solène MOULINEC, MM. Julien BOUCHET, Maxence DUCROQUET, Mmes Marie-Ange
BADIN, Imane ACHOUR (jusqu'au point n° 11.6 à l'exception des points n° 1.12 à 1.14) , MM. Adrien DEUDON, Cédric
ANÉ, Alain FOURNIER (jusqu'au point n° 1.13 et à partir du point n° 1.15), Mme Naïma SELLAM (jusqu'au point n° 14.1
et à partir du point n° 14.3), M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, Mme Charlotte NIEWIADOMSKI (jusqu'au point n° 12.1),
M. Aïssa TERCHI, Mme Alice NORET (jusqu'au point n° 1.8 et à partir du point n° 1.12, à l'exception des points n° 7.1
à 8.2), MM. Hicham DAD (jusqu'au point n° 2.7 et à partir du point n° 4.1), Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER,
M. Jean-Luc BRACHET , conseillers municipaux.

Étaient représentés :

Mme Agnès DELACROIX par M. Guillaume PORCHERON (jusqu'au point n° 11.6)
M. Guillaume PORCHERON par M. Benoît DE LA RONCIERE (à partir du point n° 12.1)
Mme Agnès DELACROIX par M. Stéphane COCHEPAIN (à partir du point n° 12.1)
M. Antonio MORAIS par Mme Evelyne LAUER
M. Richard VINCE par M. Patrice PINARD
M. Michaël ALBOU par Mme Marine DEFAUX
Mme Delphine DE PAOLI par M. Stéphane COCHEPAIN
Mme Capucine CANDELLE par Madame Véronique LORTAT-JACOB (à partir du point n° 1.2)
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par Mme Marie-Jeanne COLOMBO (à partir du point n° 2.1)

Étaient absents :

Mme Naïma SELLAM (au point n° 14.2)
Mme Imane ACHOUR (du point n° 1.12 au point n° 1.14, et à partir du point n° 12.1)
Mme Alice NORET (du point n° 1.9 au point n° 1.11 et du point n° 7.1 au point n° 8.2)
M. Hicham DAD (du point n° 3.1 au point n° 3.2)
M. Alain FOURNIER (au point n° 1.14)
Mme Charlotte NIEWIADOMSKI (à partir du point n° 13.1)

SECRETARE DE SEANCE : Mme Marine DEFAUX

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SEANCE PUBLIE PAR AFFICHAGE, LE

15 Juil 2020
Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 8 juillet 2020

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Président du territoire Boucle Nord-de-Seine
Vice-Président du département des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20200707-DSG20_07198-DE
Date de télétransmission : 15/07/2020
Date de réception préfecture : 15/07/2020

République Française

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 7 juillet 2020

Délibération n° 2020/S03/6.1

Objet : Evolution de la tarification applicable au cinéma Rutebeuf et création de nouveaux événements à compter du 1^{er} septembre 2020

Le conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération 2018/S03/7.1 du 3 mai 2018 indiquant la gratuité pour l'accompagnateur d'une personne titulaire de la carte d'invalidité portant la mention « besoin d'accompagnement » ;

Vu la délibération 10.2 du 23 juin 2016 précisant les tarifs du Théâtre et Cinéma Rutebeuf ;

Vu l'avis de la commission compétente,

Considérant qu'il convient de procéder à une évolution de la tarification des séances « ciné-club » et à la création de séances « ciné-doc » à un tarif unique de 4€,

Considérant la création de festivals cinématographiques à thèmes avec un pass dédié, donnant accès à l'ensemble des séances hebdomadaires pour 25€,

Considérant qu'il convient de permettre aux adolescents d'accéder au tarif réduit à 4€ sur la période estivale.

Considérant que l'accès restera gratuit pour les personnes accompagnant les personnes en situation de handicap en application de la délibération n° 7.1 du 3 mai 2018 ;

Entendu l'exposé de Monsieur Luc MERCIER, Adjoint au Maire,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 - FIXE le tarif unique à 4 euros pour toutes les séances « ciné-club » et « ciné-doc ».

ARTICLE 2 - FIXE le tarif unique à 4 euros pour tous les jeunes de moins de 16 ans sur la période estivale (du 1^{er} juillet au 31 août) tous les ans

ARTICLE 3 - ACCEPTE la création et la désignation du titre « ciné-doc » pour les séances proposant des documentaires.

Article 4 - ACCEPTE la création de festivals cinématographiques à thèmes avec un pass dédié permettant d'accéder à l'ensemble des séances hebdomadaires

ARTICLE 5 - FIXE le tarif du pass festival à 25 euros à l'ensemble des spectateurs.

ARTICLE 6 - DECIDE que ces nouveaux tarifs sont applicables dès le 8 juillet 2020

Accusé de réception en préfecture 092-219200243-20200707-DSG20_07198-DE Date de télétransmission : 15/07/2020 Date de réception préfecture : 15/07/2020
--

ARTICLE 7 - DIT QUE la recette en résultant sera imputée au budget communal.

ARTICLE 8 - ABROGE les dispositions de la délibération 10.2 du 23 juin 2016 précisant les tarifs du Théâtre et Cinéma Rutebeuf en ce qui concerne le tarif relatif aux séances « ciné-club » ;

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés

42 pour

7 contre : Madame Alice NORET, Monsieur Alain FOURNIER, Madame Naïma SELLAM, Monsieur Michel LEJEUNE-MENGWANG, Madame Charlotte NIEWIADOMSKI, Monsieur Aïssa TERCHI, Monsieur Hicham DAD.

EXTRAIT
du Registre des délibérations du conseil municipal

DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

SEANCE DU MARDI 7 JUILLET 2020
Convocation du Mardi 30 juin 2020

Étaient présents :

M. Rémi MUZEAU, maire, président de séance, à l'exception des points n° 1.2, 1.6, 1.10 et 1.14,
M. Stéphane COCHEPAIN, Premier adjoint au maire, Président de séance aux points n° 1.2, 1.6, 1.10 et 1.14,
Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD (à l'exception du point n° 1.20), Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme
Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle
RIPERT, M. Georges ROUX, Mme Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALAUQU, Mme Marine DEFAUX, adjoints
au maire ;
Mmes Josette de MARVAL, Marie-Jeanne COLOMBO, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Alvine
MOUTONGO-BLACK (jusqu'au point n° 1.20), Patricia BEHAL, Marie-Astrid ALBERT, M. Benoît de la RONCIERE, M.
Guillaume PORCHERON (jusqu'au point n° 11.6), Mme Capucine CANDELLE (jusqu'au point n° 1.1), M. Loïc PERON,
Mmes Anne-Charlotte PIERARD, Solène MOULINEC, MM. Julien BOUCHET, Maxence DUCROQUET, Mmes Marie-Ange
BADIN, Imane ACHOUR (jusqu'au point n° 11.6 à l'exception des points n° 1.12 à 1.14), MM. Adrien DEUDON, Cédric
ANÉ, Alain FOURNIER (jusqu'au point n° 1.13 et à partir du point n° 1.15), Mme Naïma SELLAM (jusqu'au point n° 14.1
et à partir du point n° 14.3), M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, Mme Charlotte NIEWIADOMSKI (jusqu'au point n° 12.1),
M. Aïssa TERCHI, Mme Alice NORET (jusqu'au point n° 1.8 et à partir du point n° 1.12, à l'exception des points n° 7.1
à 8.2), MM. Hicham DAD (jusqu'au point n° 2.7 et à partir du point n° 4.1), Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER,
M. Jean-Luc BRACHET, conseillers municipaux.

Étaient représentés :

Mme Agnès DELACROIX par M. Guillaume PORCHERON (jusqu'au point n° 11.6)
M. Guillaume PORCHERON par M. Benoît DE LA RONCIERE (à partir du point n° 12.1)
Mme Agnès DELACROIX par M. Stéphane COCHEPAIN (à partir du point n° 12.1)
M. Antonio MORAIS par Mme Evelyne LAUER
M. Richard VINCE par M. Patrice PINARD
M. Michaël ALBOU par Mme Marine DEFAUX
Mme Delphine DE PAOLI par M. Stéphane COCHEPAIN
Mme Capucine CANDELLE par Madame Véronique LORTAT-JACOB (à partir du point n° 1.2)
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par Mme Marie-Jeanne COLOMBO (à partir du point n° 2.1)

Étaient absents :

Mme Naïma SELLAM (au point n° 14.2)
Mme Imane ACHOUR (du point n° 1.12 au point n° 1.14, et à partir du point n° 12.1)
Mme Alice NORET (du point n° 1.9 au point n° 1.11 et du point n° 7.1 au point n° 8.2)
M. Hicham DAD (du point n° 3.1 au point n° 3.2)
M. Alain FOURNIER (au point n° 1.14)
Mme Charlotte NIEWIADOMSKI (à partir du point n° 13.1)

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marine DEFAUX

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SEANCE PUBLIE PAR AFFICHAGE, LE

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 8 juillet 2020

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Président du territoire Boucle Nord-de-Seine
Vice-Président du département des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20200707-DSG20_07199-DE
Date de télétransmission : 15/07/2020
Date de réception préfecture : 15/07/2020

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 7 juillet 2020

Délibération n° 2020/S03/6.2

Objet : Evolution de la grille tarifaire pour le théâtre Rutebeuf pour la saison 2020-2021

Le Conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la grille tarifaire ci-annexée ;

Vu l'avis de la commission compétente,

Considérant que la ville de Clichy-la-Garenne entend poursuivre dans le cadre de sa politique culturelle un développement structurant de son théâtre et cinéma municipal Rutebeuf ;

Considérant que le Théâtre Rutebeuf œuvre pour une fidélisation et un accroissement de son public ;

Considérant que l'accès restera gratuit pour les personnes accompagnant les personnes en situation de handicap en application de la délibération n° 7.1 du 3 mai 2018 ;

Entendu l'exposé de Monsieur Luc MERCIER, Adjoint au Maire,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 - APPROUVE la nouvelle grille tarifaire du Théâtre et Cinéma Rutebeuf ci-annexée.

ARTICLE 2 - DECIDE que cette nouvelle grille est applicable au 1^{er} juillet 2020

ARTICLE 3 -DIT QUE la recette en résultant sera imputée au budget communal.

ARTICLE 4 - ABROGE les actes administratifs antérieurs relatifs aux dispositions de la présente délibération.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés

42 pour

7 abstentions : Madame Alice NORET, Monsieur Alain FOURNIER, Madame Naïma SELLAM, Monsieur Michel LEJEUNE-MENGWANG, Madame Charlotte NIEWIADOMSKI, Monsieur Aïssa TERCHI, Monsieur Hicham DAD.

EXTRAIT
du Registre des délibérations du conseil municipal

DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

SEANCE DU MARDI 7 JUILLET 2020
Convocation du Mardi 30 juin 2020

Étaient présents :

M. Rémi MUZEAU, maire, président de séance, à l'exception des points n° 1.2, 1.6, 1.10 et 1.14,
M. Stéphane COCHEPAIN, Premier adjoint au maire, Président de séance aux points n° 1.2, 1.6, 1.10 et 1.14,
Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD (à l'exception du point n° 1.20), Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle RIPERT, M. Georges ROUX, Mme Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALAU, Mme Marine DEFAUX, adjoints au maire ;
Mmes Josette de MARVAL, Marie-Jeanne COLOMBO, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Alvine MOUTONGO-BLACK (jusqu'au point n° 1.20), Patricia BEHAL, Marie-Astrid ALBERT, M. Benoît de la RONCIERE, M. Guillaume PORCHERON (jusqu'au point n° 11.6), Mme Capucine CANDELLE (jusqu'au point n° 1.1), M. Loïc PERON, Mmes Anne-Charlotte PIERARD, Solène MOULINEC, MM. Julien BOUCHET, Maxence DUCROQUET, Mmes Marie-Ange BADIN, Imane ACHOUR (jusqu'au point n° 11.6 à l'exception des points n° 1.12 à 1.14), MM. Adrien DEUDON, Cédric ANÉ, Alain FOURNIER (jusqu'au point n° 1.13 et à partir du point n° 1.15), Mme Naïma SELLAM (jusqu'au point n° 14.1 et à partir du point n° 14.3), M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, Mme Charlotte NIEWIADOMSKI (jusqu'au point n° 12.1), M. Aïssa TERCHI, Mme Alice NORET (jusqu'au point n° 1.8 et à partir du point n° 1.12, à l'exception des points n° 7.1 à 8.2), MM. Hicham DAD (jusqu'au point n° 2.7 et à partir du point n° 4.1), Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER, M. Jean-Luc BRACHET, conseillers municipaux.

Étaient représentés :

Mme Agnès DELACROIX par M. Guillaume PORCHERON (jusqu'au point n° 11.6)
M. Guillaume PORCHERON par M. Benoît DE LA RONCIERE (à partir du point n° 12.1)
Mme Agnès DELACROIX par M. Stéphane COCHEPAIN (à partir du point n° 12.1)
M. Antonio MORAIS par Mme Evelyne LAUER
M. Richard VINCE par M. Patrice PINARD
M. Michaël ALBOU par Mme Marine DEFAUX
Mme Delphine DE PAOLI par M. Stéphane COCHEPAIN
Mme Capucine CANDELLE par Madame Véronique LORTAT-JACOB (à partir du point n° 1.2)
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par Mme Marie-Jeanne COLOMBO (à partir du point n° 2.1)

Étaient absents :

Mme Naïma SELLAM (au point n° 14.2)
Mme Imane ACHOUR (du point n° 1.12 au point n° 1.14, et à partir du point n° 12.1)
Mme Alice NORET (du point n° 1.9 au point n° 1.11 et du point n° 7.1 au point n° 8.2)
M. Hicham DAD (du point n° 3.1 au point n° 3.2)
M. Alain FOURNIER (au point n° 1.14)
Mme Charlotte NIEWIADOMSKI (à partir du point n° 13.1)

SECRETARE DE SEANCE : Mme Marine DEFAUX

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SEANCE PUBLIE PAR AFFICHAGE, LE

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 8 juillet 2020

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Président du territoire Boucle Nord-de-Seine
Vice-Président du département des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20200707-DSG20_07200-DE
Date de télétransmission : 15/07/2020
Date de réception préfecture : 15/07/2020

République Française

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 7 juillet 2020

Délibération n° 2020/S03/6.3

Objet : Don d'un piano customisé par le street-artiste Ramzi SAIBI à la Ville de Clichy

Le Conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le souhait de Madame Christelle TALENTON de donner à la Ville un piano customisé par le street-artiste franco-tunisien Ramzi Saibi dit RamZ et auteur d'une calligraphie arabe contemporaine ;

Vu l'avis de la commission compétente,

Considérant qu'en contrepartie, Madame TALENTON demande à la Ville de procéder à l'affichage d'une plaque en métal honorifique rappelant l'engagement à Clichy de Madame Christine BUFFET, jusqu'à sa disparition en 2013 ;

Considérant l'intérêt artistique de ce piano, instrument en bon état de fonctionnement et œuvre d'art unique, qui permettra de compléter les collections permanentes de la Ville ;

Considérant la nécessité de transférer ce piano au Théâtre Rutebeuf (Salon Evora) et prendre en charge les frais afférents à son déménagement et sa réhabilitation ;

Entendu l'exposé de Monsieur Luc MERCIER, Adjoint au Maire,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 - ACCEPTE le don de Mme Christelle Talenton à la Ville de Clichy pour ses collections permanentes.

ARTICLE 2 - DIT QUE le piano est transféré et présenté au sein du Théâtre Rutebeuf par la Ville de Clichy via un prestataire dédié.

ARTICLE 3 - ACCEPTE la prise en charge des frais afférents au transport, à la réparation et l'accordage du piano, estimé à 1500€

ARTICLE 4 - DIT QUE la dépense en résultant sera payée par imputation sur les crédits inscrits à cet effet au budget de l'exercice en cours et suivants .

Adoptée à l'unanimité.

Accusé de réception en préfecture 092-219200243-20200707-DSG20_07200-DE Date de télétransmission : 15/07/2020 Date de réception préfecture : 15/07/2020
--

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

—o—
DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SEANCE DU MARDI 7 JUILLET 2020
Convocation du Mardi 30 juin 2020

—o—

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

—
EXTRAIT
—
du Registre des délibérations du conseil municipal

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, maire, président de séance, à l'exception des points n° 1.2, 1.6, 1.10 et 1.14,
M. Stéphane COCHEPAIN, Premier adjoint au maire, Président de séance aux points n° 1.2, 1.6, 1.10 et 1.14,
Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD (à l'exception du point n° 1.20), Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme
Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle
RIPERT, M. Georges ROUX, Mme Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALAQUI, Mme Marine DEFAUX, adjoints
au maire ;
Mmes Josette de MARVAL, Marie-Jeanne COLOMBO, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Alvine
MOUTONGO-BLACK (jusqu'au point n° 1.20), Patricia BEHAL, Marie-Astrid ALBERT, M. Benoît de la RONCIERE, M.
Guillaume PORCHERON (jusqu'au point n° 11.6), Mme Capucine CANDELLE (jusqu'au point n° 1.1), M. Loïc PERON,
Mmes Anne-Charlotte PIERARD, Solène MOULINEC, MM. Julien BOUCHET, Maxence DUCROQUET, Mmes Marie-Ange
BADIN, Imane ACHOUR (jusqu'au point n° 11.6 à l'exception des points n° 1.12 à 1.14), MM. Adrien DEUDON, Cédric
ANÉ, Alain FOURNIER (jusqu'au point n° 1.13 et à partir du point n° 1.15), Mme Naïma SELLAM (jusqu'au point n° 14.1
et à partir du point n° 14.3), M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, Mme Charlotte NIEWIADOMSKI (jusqu'au point n° 12.1),
M. Aïssa TERCHI, Mme Alice NORET (jusqu'au point n° 1.8 et à partir du point n° 1.12, à l'exception des points n° 7.1
à 8.2), MM. Hicham DAD (jusqu'au point n° 2.7 et à partir du point n° 4.1), Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER,
M. Jean-Luc BRACHET, conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Mme Agnès DELACROIX par M. Guillaume PORCHERON (jusqu'au point n° 11.6)
M. Guillaume PORCHERON par M. Benoît DE LA RONCIERE (à partir du point n° 12.1)
Mme Agnès DELACROIX par M. Stéphane COCHEPAIN (à partir du point n° 12.1)
M. Antonio MORAIS par Mme Evelyne LAUER
M. Richard VINCE par M. Patrice PINARD
M. Michaël ALBOU par Mme Marine DEFAUX
Mme Delphine DE PAOLI par M. Stéphane COCHEPAIN
Mme Capucine CANDELLE par Madame Véronique LORTAT-JACOB (à partir du point n° 1.2)
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par Mme Marie-Jeanne COLOMBO (à partir du point n° 2.1)

Étaient absents :

Mme Naïma SELLAM (au point n° 14.2)
Mme Imane ACHOUR (du point n° 1.12 au point n° 1.14, et à partir du point n° 12.1)
Mme Alice NORET (du point n° 1.9 au point n° 1.11 et du point n° 7.1 au point n° 8.2)
M. Hicham DAD (du point n° 3.1 au point n° 3.2)
M. Alain FOURNIER (au point n° 1.14)
Mme Charlotte NIEWIADOMSKI (à partir du point n° 13.1)

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marine DEFAUX

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SEANCE PUBLIE PAR AFFICHAGE, LE

15 30 16
2020
Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 8 juillet 2020

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Président du territoire Boucle Nord-de-Seine
Vice-Président du département des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20200707-DSG20_07201-DE
Date de télétransmission : 15/07/2020
Date de réception préfecture : 15/07/2020

République Française

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 7 juillet 2020

Délibération n° 2020/S03/7.1

Objet : Approbation du règlement de fonctionnement des structures d'accueil de la petite enfance

Le conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales;

Vu le décret n° 2010 - 613 du 07 juin 2010 relatifs aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans et modifiant le code de la santé publique ;

Vu la délibération n° 13.1 du conseil municipal du 20 juillet 2007 relative au règlement intérieur des établissements d'accueil du jeune enfant de la Ville de Clichy ;

Vu l'avis de la commission compétente,

Considérant la nécessité de réviser le règlement d'accueil des enfants dans les établissements de la petite enfance ;

Entendu l'exposé de Madame Marine DEFAUX, Adjointe au Maire,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 – ABROGE la délibération du conseil municipal n° 13.1 du 20 juillet 2007.

ARTICLE 2 - ADOPTE le règlement de fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant ci-annexé pour l'ensemble des établissements d'accueil de la petite enfance municipaux et en délégation de service public.

Article 3 - DIT QUE ledit règlement sera applicable à compter du 1^{er} septembre 2020.

Adoptée à l'unanimité.

Accusé de réception en préfecture 092-219200243-20200707-DSG20_07201-DE Date de télétransmission : 15/07/2020 Date de réception préfecture : 15/07/2020
--

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

EXTRAIT
du Registre des délibérations du conseil municipal

DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

SEANCE DU MARDI 7 JUILLET 2020
Convocation du Mardi 30 juin 2020

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, maire, président de séance, à l'exception des points n° 1.2, 1.6, 1.10 et 1.14,
M. Stéphane COCHEPAIN, Premier adjoint au maire, Président de séance aux points n° 1.2, 1.6, 1.10 et 1.14,
Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD (à l'exception du point n° 1.20), Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme
Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle
RIPERT, M. Georges ROUX, Mme Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALAUQUI, Mme Marine DEFAUX, adjoints
au maire ;
Mmes Josette de MARVAL, Marie-Jeanne COLOMBO, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Alvine
MOUTONGO-BLACK (jusqu'au point n° 1.20), Patricia BEHAL, Marie-Astrid ALBERT, M. Benoît de la RONCIERE, M.
Guillaume PORCHERON (jusqu'au point n° 11.6), Mme Capucine CANDELLE (jusqu'au point n° 1.1), M. Loïc PERON,
Mmes Anne-Charlotte PIERARD, Solène MOULINEC, MM. Julien BOUCHET, Maxence DUCROQUET, Mmes Marie-Ange
BADIN, Imane ACHOUR (jusqu'au point n° 11.6 à l'exception des points n° 1.12 à 1.14), MM. Adrien DEUDON, Cédric
ANÉ, Alain FOURNIER (jusqu'au point n° 1.13 et à partir du point n° 1.15), Mme Naïma SELLAM (jusqu'au point n° 14.1
et à partir du point n° 14.3), M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, Mme Charlotte NIEWIADOMSKI (jusqu'au point n° 12.1),
M. Aïssa TERCHI, Mme Alice NORET (jusqu'au point n° 1.8 et à partir du point n° 1.12, à l'exception des points n° 7.1
à 8.2), MM. Hicham DAD (jusqu'au point n° 2.7 et à partir du point n° 4.1), Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER,
M. Jean-Luc BRACHET, conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Mme Agnès DELACROIX par M. Guillaume PORCHERON (jusqu'au point n° 11.6)
M. Guillaume PORCHERON par M. Benoît DE LA RONCIERE (à partir du point n° 12.1)
Mme Agnès DELACROIX par M. Stéphane COCHEPAIN (à partir du point n° 12.1)
M. Antonio MORAIS par Mme Evelyne LAUER
M. Richard VINCE par M. Patrice PINARD
M. Michaël ALBOU par Mme Marine DEFAUX
Mme Delphine DE PAOLI par M. Stéphane COCHEPAIN
Mme Capucine CANDELLE par Madame Véronique LORTAT-JACOB (à partir du point n° 1.2)
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par Mme Marie-Jeanne COLOMBO (à partir du point n° 2.1)

Étaient absents :

Mme Naïma SELLAM (au point n° 14.2)
Mme Imane ACHOUR (du point n° 1.12 au point n° 1.14, et à partir du point n° 12.1)
Mme Alice NORET (du point n° 1.9 au point n° 1.11 et du point n° 7.1 au point n° 8.2)
M. Hicham DAD (du point n° 3.1 au point n° 3.2)
M. Alain FOURNIER (au point n° 1.14)
Mme Charlotte NIEWIADOMSKI (à partir du point n° 13.1)

SECRETARE DE SEANCE : Mme Marine DEFAUX

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SEANCE PUBLIE PAR AFFICHAGE, LE

15 Juil 2020
Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 8 juillet 2020

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Président du territoire Boucle Nord-de-Seine
Vice-Président du département des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20200707-DSG20_07202-DE
Date de télétransmission : 15/07/2020
Date de réception préfecture : 15/07/2020

République Française

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 7 juillet 2020

Délibération n° 2020/S03/7.2

Objet : Approbation de l'avenant au contrat enfance Jeunesse pour une action nouvelle avec la caisse d'allocation familiale des Hauts-de-Seine

Le conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales;

Vu la délibération n° 9.2. du 16 mars 2017 relative à l'approbation et la signature de la convention d'objectifs et de financement « prestation de service contrant enfance et Jeunesse » jusqu'à 17 ans révolus liant la ville de Clichy et la caisse d'allocations familiales des Hauts-de-Seine ;

Vu le projet d'avenant ci-annexé ;

Vu l'avis de la commission compétente,

Considérant l'ouverture de la nouvelle structure multi-accueil « Les Petits Bonnets » - DSP 60 places – située sise 11-13 rue Bonnet - 92110 Clichy ;

Considérant que cet avenant permettra d'apporter un financement au fonctionnement de cette crèche ;

Entendu l'exposé de Madame Marine DEFAUX, Adjointe au Maire,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1- ACCEPTE les termes de l'Avenant « Convention d'Objectifs et de Financement » du Contrat Enfance Jeunesse n° SIAS : 201600540.

ARTICLE 2- AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à la présente délibération.

ARTICLE 3- DIT QUE les recettes en résultant seront imputées au budget communal des exercices en cours et suivants.

Adoptée à l'unanimité.

Accusé de réception en préfecture 092-219200243-20200707-DSG20_07202-DE Date de télétransmission : 15/07/2020 Date de réception préfecture : 15/07/2020
--

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

—○—
DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—○—
SEANCE DU MARDI 7 JUILLET 2020
Convocation du Mardi 30 juin 2020

—○—

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

—
EXTRAIT
du Registre des délibérations du conseil municipal
—

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, maire, président de séance, à l'exception des points n° 1.2, 1.6, 1.10 et 1.14,
M. Stéphane COCHEPAIN, Premier adjoint au maire, Président de séance aux points n° 1.2, 1.6, 1.10 et 1.14,
Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD (à l'exception du point n° 1.20), Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme
Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle
RIPERT, M. Georges ROUX, Mme Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALAUQU, Mme Marine DEFAUX, adjoints
au maire ;
Mmes Josette de MARVAL, Marie-Jeanne COLOMBO, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Alvine
MOUTONGO-BLACK (jusqu'au point n° 1.20), Patricia BEHAL, Marie-Astrid ALBERT, M. Benoît de la RONCIERE, M.
Guillaume PORCHERON (jusqu'au point n° 11.6), Mme Capucine CANDELLE (jusqu'au point n° 1.1), M. Loïc PERON,
Mmes Anne-Charlotte PIERARD, Solène MOULINEC, MM. Julien BOUCHET, Maxence DUCROQUET, Mmes Marie-Ange
BADIN, Imane ACHOUR (jusqu'au point n° 11.6 à l'exception des points n° 1.12 à 1.14), MM. Adrien DEUDON, Cédric
ANÉ, Alain FOURNIER (jusqu'au point n° 1.13 et à partir du point n° 1.15), Mme Naïma SELLAM (jusqu'au point n° 14.1
et à partir du point n° 14.3), M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, Mme Charlotte NIEWIADOMSKI (jusqu'au point n° 12.1),
M. Aïssa TERCHI, Mme Alice NORET (jusqu'au point n° 1.8 et à partir du point n° 1.12, à l'exception des points n° 7.1
à 8.2), MM. Hicham DAD (jusqu'au point n° 2.7 et à partir du point n° 4.1), Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER,
M. Jean-Luc BRACHET, conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Mme Agnès DELACROIX par M. Guillaume PORCHERON (jusqu'au point n° 11.6)
M. Guillaume PORCHERON par M. Benoît DE LA RONCIERE (à partir du point n° 12.1)
Mme Agnès DELACROIX par M. Stéphane COCHEPAIN (à partir du point n° 12.1)
M. Antonio MORAIS par Mme Evelyne LAUER
M. Richard VINCE par M. Patrice PINARD
M. Michaël ALBOU par Mme Marine DEFAUX
Mme Delphine DE PAOLI par M. Stéphane COCHEPAIN
Mme Capucine CANDELLE par Madame Véronique LORTAT-JACOB (à partir du point n° 1.2)
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par Mme Marie-Jeanne COLOMBO (à partir du point n° 2.1)

Étaient absents :

Mme Naïma SELLAM (au point n° 14.2)
Mme Imane ACHOUR (du point n° 1.12 au point n° 1.14, et à partir du point n° 12.1)
Mme Alice NORET (du point n° 1.9 au point n° 1.11 et du point n° 7.1 au point n° 8.2)
M. Hicham DAD (du point n° 3.1 au point n° 3.2)
M. Alain FOURNIER (au point n° 1.14)
Mme Charlotte NIEWIADOMSKI (à partir du point n° 13.1)

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marine DEFAUX

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SEANCE PUBLIE PAR AFFICHAGE, LE

10 juillet
2020
Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 8 juillet 2020

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Président du territoire Boucle Nord-de-Seine
Vice-Président du département des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20200707-DSG20_07122-DE
Date de télétransmission : 10/07/2020
Date de réception préfecture : 10/07/2020

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 7 juillet 2020

Délibération n° 2020/S03/8.1

Objet : Approbation de l'avenant à la convention de partenariat entre la ville de Clichy et l'Institut de Formation d'Animation et de Conseil (IFAC) dans le cadre du dispositif « BAFA citoyen » 2019-2020.

Le conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2019/S05/8.1 du conseil municipal du 23 septembre 2019 relative à l'approbation de la convention à conclure entre la ville de Clichy et l'Institut de formation d'animation et de conseil (Ifac) dans le cadre du dispositif « BAFA citoyen » 2019-2020 ;

Vu l'avis de la commission compétente,

Vu le projet d'avenant de la convention de partenariat établi à cet effet ;

Considérant que, suite à la période de confinement due à la propagation de Covid 19, les stages de formation bafa n'ont pu être mis en place ;

Considérant la nécessité de modifier le cadre d'organisation des stages BAFA organisés par l'IFAC en réduisant le nombre de participants aux différentes sessions et mettre en place des protocoles de dispositifs sanitaires ;

Considérant que l'IFAC propose à la Ville 4 places pour chacune des sessions du 12 au 19 juillet 2020 et du 22 au 29 août 2020.

Entendu l'exposé de Madame Alice LE MOAL, Adjointe au Maire,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 - APPROUVE l'avenant à la convention 2019-2020 de partenariat à conclure entre l'Institut de Formation d'Animation et de Conseil (IFAC) et la Ville de Clichy-la-Garenne.

ARTICLE 2 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant et tout document y afférent.

Adoptée à l'unanimité.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

—o—
DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SEANCE DU MARDI 7 JUILLET 2020
Convocation du Mardi 30 juin 2020

—o—

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

—
EXTRAIT
—
du Registre des délibérations du conseil municipal

Étaient présents :

M. Rémi MUZEAU, maire, président de séance, à l'exception des points n° 1.2, 1.6, 1.10 et 1.14,
M. Stéphane COCHEPAIN, Premier adjoint au maire, Président de séance aux points n° 1.2, 1.6, 1.10 et 1.14,
Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD (à l'exception du point n° 1.20), Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme
Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle
RIPERT, M. Georges ROUX, Mme Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALAQUI, Mme Marine DEFAUX, adjoints
au maire ;
Mmes Josette de MARVAL, Marie-Jeanne COLOMBO, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Alvine
MOUTONGO-BLACK (jusqu'au point n° 1.20), Patricia BEHAL, Marie-Astrid ALBERT, M. Benoît de la RONCIERE, M.
Guillaume PORCHERON (jusqu'au point n° 1.6), Mme Capucine CANDELLE (jusqu'au point n° 1.1), M. Loïc PERON,
Mmes Anne-Charlotte PIERARD, Solène MOULINEC, MM. Julien BOUCHET, Maxence DUCROQUET, Mmes Marie-Ange
BADIN, Imane ACHOUR (jusqu'au point n° 1.6 à l'exception des points n° 1.12 à 1.14), MM. Adrien DEUDON, Cédric
ANÉ, Alain FOURNIER (jusqu'au point n° 1.13 et à partir du point n° 1.15), Mme Naïma SELLAM (jusqu'au point n° 14.1
et à partir du point n° 14.3), M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, Mme Charlotte NIEWIADOMSKI (jusqu'au point n° 12.1),
M. Aïssa TERCHI, Mme Alice NORET (jusqu'au point n° 1.8 et à partir du point n° 1.12, à l'exception des points n° 7.1
à 8.2), MM. Hicham DAD (jusqu'au point n° 2.7 et à partir du point n° 4.1), Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER,
M. Jean-Luc BRACHET, conseillers municipaux.

Étaient représentés :

Mme Agnès DELACROIX par M. Guillaume PORCHERON (jusqu'au point n° 1.6)
M. Guillaume PORCHERON par M. Benoît DE LA RONCIERE (à partir du point n° 12.1)
Mme Agnès DELACROIX par M. Stéphane COCHEPAIN (à partir du point n° 12.1)
M. Antonio MORAIS par Mme Evelyne LAUER
M. Richard VINCE par M. Patrice PINARD
M. Michaël ALBOU par Mme Marine DEFAUX
Mme Delphine DE PAOLI par M. Stéphane COCHEPAIN
Mme Capucine CANDELLE par Madame Véronique LORTAT-JACOB (à partir du point n° 1.2)
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par Mme Marie-Jeanne COLOMBO (à partir du point n° 2.1)

Étaient absents :

Mme Naïma SELLAM (au point n° 14.2)
Mme Imane ACHOUR (du point n° 1.12 au point n° 1.14, et à partir du point n° 12.1)
Mme Alice NORET (du point n° 1.9 au point n° 1.11 et du point n° 7.1 au point n° 8.2)
M. Hicham DAD (du point n° 3.1 au point n° 3.2)
M. Alain FOURNIER (au point n° 1.14)
Mme Charlotte NIEWIADOMSKI (à partir du point n° 13.1)

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marine DEFAUX

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SEANCE PUBLIE PAR AFFICHAGE, LE

15 Juillet 2020
Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 8 juillet 2020

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Président du territoire Boucle Nord-de-Seine
Vice-Président du département des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20200707-DSG20_07203-DE
Date de télétransmission : 15/07/2020
Date de réception préfecture : 15/07/2020

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 7 Juillet 2020

Délibération n°2020/ S03/8.2

Objet : Approbation de la convention à conclure entre la ville de Clichy et l'Institut de Formation d'Animation et de Conseil (IFAC) dans le cadre du projet « BAFA citoyen » 2020-2021.

Le Conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 8.1 du conseil municipal du 23 septembre 2019 relative à l'approbation de la convention à conclure entre la ville de Clichy et l'IFAC dans le cadre du dispositif « BAFA citoyen » 2019-2020 ;

Vu la délibération du conseil municipal du 7 juillet 2019 approuvant l'avenant à ladite convention ;

Vu le projet de convention de partenariat ci-annexé ;

Vu l'avis de la commission compétente,

Considérant que la ville de Clichy-la-Garenne développe, via le service jeunesse, une politique favorisant l'autonomie et l'accès à la professionnalisation des jeunes majeurs ;

Considérant que les compétences de l'IFAC répondent à ces préoccupations et présentent une qualité reconnue pour l'éducation populaire ;

Considérant que le projet présenté par l'IFAC permet la réalisation d'une formation de qualité et structurante au sein du territoire ainsi défini ;

Considérant que le service jeunesse est à même d'accueillir les sessions de formation BAFA et BAFD au sein de l'Espace Henry Miller, qui dispose de salles appropriées ;

Considérant qu'en contrepartie de cette mise à disposition à titre gratuit, l'IFAC propose à la Ville 5 places gratuites par session de 20 stagiaires ou 6 places gratuites par session de 30 stagiaires à raison d'une session pour chaque période de vacances ;

Entendu l'exposé de Madame Alice LE MOAL, Adjointe au Maire,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 - APPROUVE le projet de convention de partenariat entre l'Institut de Formation d'Animation et de Conseil (IFAC) et la Ville de Clichy-la-Garenne au titre de l'année 2020/2021 ci-annexé.

ARTICLE 2 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document y afférent.

Adoptée à l'unanimité.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

EXTRAIT
du Registre des délibérations du conseil municipal

DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

SEANCE DU MARDI 7 JUILLET 2020
Convocation du Mardi 30 juin 2020

Étaient présents :

M. Rémi MUZEAU, maire, président de séance, à l'exception des points n° 1.2, 1.6, 1.10 et 1.14,
M. Stéphane COCHEPAIN, Premier adjoint au maire, Président de séance aux points n° 1.2, 1.6, 1.10 et 1.14,
Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD (à l'exception du point n° 1.20), Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme
Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle
RIPERT, M. Georges ROUX, Mme Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALAUQU, Mme Marine DEFAUX, adjoints
au maire ;

Mmes Josette de MARVAL, Marie-Jeanne COLOMBO, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Alvine
MOUTONGO-BLACK (jusqu'au point n° 1.20), Patricia BEHAL, Marie-Astrid ALBERT, M. Benoît de la RONCIERE, M.
Guillaume PORCHERON (jusqu'au point n° 11.6), Mme Capucine CANDELLE (jusqu'au point n° 1.1), M. Loïc PERON,
Mmes Anne-Charlotte PIERARD, Solène MOULINEC, MM. Julien BOUCHET, Maxence DUCROQUET, Mmes Marie-Ange
BADIN, Imane ACHOUR (jusqu'au point n° 11.6 à l'exception des points n° 1.12 à 1.14), MM. Adrien DEUDON, Cédric
ANÉ, Alain FOURNIER (jusqu'au point n° 1.13 et à partir du point n° 1.15), Mme Naïma SELLAM (jusqu'au point n° 14.1
et à partir du point n° 14.3), M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, Mme Charlotte NIEWIADOMSKI (jusqu'au point n° 12.1),
M. Aïssa TERCHI, Mme Alice NORET (jusqu'au point n° 1.8 et à partir du point n° 1.12, à l'exception des points n° 7.1
à 8.2), MM. Hicham DAD (jusqu'au point n° 2.7 et à partir du point n° 4.1), Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER,
M. Jean-Luc BRACHET, conseillers municipaux.

Étaient représentés :

Mme Agnès DELACROIX par M. Guillaume PORCHERON (jusqu'au point n° 11.6)
M. Guillaume PORCHERON par M. Benoît DE LA RONCIERE (à partir du point n° 12.1)
Mme Agnès DELACROIX par M. Stéphane COCHEPAIN (à partir du point n° 12.1)
M. Antonio MORAIS par Mme Evelyne LAUER
M. Richard VINCE par M. Patrice PINARD
M. Michaël ALBOU par Mme Marine DEFAUX
Mme Delphine DE PAOLI par M. Stéphane COCHEPAIN
Mme Capucine CANDELLE par Madame Véronique LORTAT-JACOB (à partir du point n° 1.2)
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par Mme Marie-Jeanne COLOMBO (à partir du point n° 2.1)

Étaient absents :

Mme Naïma SELLAM (au point n° 14.2)
Mme Imane ACHOUR (du point n° 1.12 au point n° 1.14, et à partir du point n° 12.1)
Mme Alice NORET (du point n° 1.9 au point n° 1.11 et du point n° 7.1 au point n° 8.2)
M. Hicham DAD (du point n° 3.1 au point n° 3.2)
M. Alain FOURNIER (au point n° 1.14)
Mme Charlotte NIEWIADOMSKI (à partir du point n° 13.1)

SECRETARE DE SEANCE : Mme Marine DEFAUX

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SEANCE PUBLIE PAR AFFICHAGE, LE

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 8 juillet 2020

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Président du territoire Boucle Nord-de-Seine
Vice-Président du département des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20200707-DSG20_07204-DE
Date de télétransmission : 15/07/2020
Date de réception préfecture : 15/07/2020

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 7 juillet 2020

Délibération n° 2020/S03/8.3

Objet : Adhésion de la Ville de Clichy à l'Institut de Formation d'Animation et de Conseil (Ifac) - Désignation d'un représentant

Le conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la commission compétente,

Considérant que la ville de Clichy-la-Garenne développe une politique favorisant l'autonomie et l'accès à la professionnalisation des jeunes majeurs ;

Considérant que les compétences de l'Institut de formation d'animation et de conseil (Ifac) répondent à ces préoccupations et présente une qualité reconnue pour l'éducation populaire ;

Considérant qu'il convient d'adhérer à l'Institut de Formation d'Animation et de Conseil, afin de pouvoir bénéficier :

- de places gratuites de stages BAFA et/ou BAFD à hauteur d'environ 50% du montant de l'adhésion pour la ville de Clichy ;
- de tarifs préférentiels pour des agents rentrant en formation professionnelle (BPJEPS - DEJEPS - DESJEPS...);
- d'une participation de Monsieur le Maire ou de son représentant à l'ensemble des réunions statutaires (Conseil administration – Assemblée Générale) ;
- de propositions de tables rondes et/ou de matinées thématiques concernant le secteur socio-éducatif.

Considérant que le montant de l'adhésion est fixé à la somme de 5 314,00 € TTC ;

Considérant la nécessité de désigner un représentant du conseil municipal au sein des différentes instances de l'Institut de formation d'animation et de conseil, à savoir l'assemblée générale, le conseil d'administration et des réunions thématiques ;

Entendu l'exposé de Madame Alice LE MOAL, Adjointe au Maire,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 – DECIDE d'adhérer à l'Institut de Formation d'Animation et de Conseil dont le montant de la cotisation annuelle sur la base du tarif 2020 s'élève à 5 314,00 € TTC.

ARTICLE 2 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à la présente adhésion.

ARTICLE 3 - LEVE à l'unanimité le recours au scrutin secret conformément à l'article L2121-21 du CGCT.

ARTICLE 4 - DESIGNNE Monsieur Cédric Ané, conseiller municipal délégué, en tant que représentant(e) de la municipalité au sein des instances de l'Institut de Formation d'Animation et de Conseil.

ARTICLE 5 - DIT QUE la dépense en résultant sera payée par imputation sur les crédits inscrits à cet effet au budget de l'exercice en cours.

Votes relatifs aux articles n° 1,2,3 et 5 de la présente délibération :
Adoptée à l'unanimité

Votes relatifs à l'article n° 4 de la présente délibération :
Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

45 pour

4 abstentions : Madame Alice NORET, Monsieur Michel LEJEUNE-MENGWANG, Madame Charlotte NIEWIADOMSKI, Monsieur Hicham DAD.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

—○—
DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

EXTRAIT
du Registre des délibérations du conseil municipal

—○—
SEANCE DU MARDI 7 JUILLET 2020
Convocation du Mardi 30 juin 2020

—○—
Étaient présents :

M. Rémi MUZEAU, maire, président de séance, à l'exception des points n° 1.2, 1.6, 1.10 et 1.14,
M. Stéphane COCHEPAIN, Premier adjoint au maire, Président de séance aux points n° 1.2, 1.6, 1.10 et 1.14,
Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD (à l'exception du point n° 1.20), Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme
Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle
RIPERT, M. Georges ROUX, Mme Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALAQUI, Mme Marine DEFAUX, adjoints
au maire ;
Mmes Josette de MARVAL, Marie-Jeanne COLOMBO, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Alvine
MOUTONGO-BLACK (jusqu'au point n° 1.20), Patricia BEHAL, Marie-Astrid ALBERT, M. Benoît de la RONCIERE, M.
Guillaume PORCHERON (jusqu'au point n° 11.6), Mme Capucine CANDELLE (jusqu'au point n° 1.1), M. Loïc PERON,
Mmes Anne-Charlotte PIERARD, Solène MOULINEC, MM. Julien BOUCHET, Maxence DUCROQUET, Mmes Marie-Ange
BADIN, Imane ACHOUR (jusqu'au point n° 11.6 à l'exception des points n° 1.12 à 1.14), MM. Adrien DEUDON, Cédric
ANÉ, Alain FOURNIER (jusqu'au point n° 1.13 et à partir du point n° 1.15), Mme Naïma SELLAM (jusqu'au point n° 14.1
et à partir du point n° 14.3), M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, Mme Charlotte NIEWIADOMSKI (jusqu'au point n° 12.1),
M. Aïssa TERCHI, Mme Alice NORET (jusqu'au point n° 1.8 et à partir du point n° 1.12, à l'exception des points n° 7.1
à 8.2), MM. Hicham DAD (jusqu'au point n° 2.7 et à partir du point n° 4.1), Paul RIEUSSET, Mme Ciotilde VEGA-RITTER,
M. Jean-Luc BRACHET, conseillers municipaux.

Étaient représentés :

Mme Agnès DELACROIX par M. Guillaume PORCHERON (jusqu'au point n° 11.6)
M. Guillaume PORCHERON par M. Benoît DE LA RONCIERE (à partir du point n° 12.1)
Mme Agnès DELACROIX par M. Stéphane COCHEPAIN (à partir du point n° 12.1)
M. Antonio MORAIS par Mme Evelyne LAUER
M. Richard VINCE par M. Patrice PINARD
M. Michaël ALBOU par Mme Marine DEFAUX
Mme Delphine DE PAOLI par M. Stéphane COCHEPAIN
Mme Capucine CANDELLE par Madame Véronique LORTAT-JACOB (à partir du point n° 1.2)
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par Mme Marie-Jeanne COLOMBO (à partir du point n° 2.1)

Étaient absents :

Mme Naïma SELLAM (au point n° 14.2)
Mme Imane ACHOUR (du point n° 1.12 au point n° 1.14, et à partir du point n° 12.1)
Mme Alice NORET (du point n° 1.9 au point n° 1.11 et du point n° 7.1 au point n° 8.2)
M. Hicham DAD (du point n° 3.1 au point n° 3.2)
M. Alain FOURNIER (au point n° 1.14)
Mme Charlotte NIEWIADOMSKI (à partir du point n° 13.1)

SECRETARE DE SEANCE : Mme Marine DEFAUX

COMpte RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SEANCE PUBLIE PAR AFFICHAGE, LE

15 30 166
2020
Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 8 juillet 2020

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Président du territoire Boucle Nord-de-Seine
Vice-Président du département des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20200707-DSG20_07205-DE
Date de télétransmission : 15/07/2020
Date de réception préfecture : 15/07/2020

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 7 Juillet 2020

Délibération n° 2020/S03/8.4

Objet : Approbation de la convention à conclure entre la ville de Clichy-la-Garenne et l'association « Raid Aventure Organisation » et adhésion à cette association

Le Conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu le projet de convention établi fixant les termes du partenariat ;

Vu l'avis de la commission compétente,

Considérant la volonté de la Municipalité de favoriser le dialogue entre les jeunes et la police ;

Considérant qu'il est nécessaire d'adhérer à l'association « Raid Aventure organisation » afin de bénéficier de ce dispositif ;

Entendu l'exposé de Madame Alice LE MOAL, Adjointe au Maire,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 - APPROUVE le projet de convention de partenariat entre la ville de Clichy et l'association « Raid Aventure Organisation » ci-annexé.

ARTICLE 2 - DECIDE d'adhérer à l'association « Raid Aventure organisation » dont la cotisation annuelle s'élève à 5 euros au titre de l'année 2020.

ARTICLE 3 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous documents y afférents ainsi que d'éventuels avenants.

ARTICLE 4 - DIT QUE la dépense en résultant d'un montant de 7 405 euros sera payée par imputation sur les crédits inscrits à cet effet au budget de l'exercice en cours.

Adoptée à l'unanimité.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

—o—
DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SEANCE DU MARDI 7 JUILLET 2020
Convocation du Mardi 30 juin 2020

—o—

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

—
EXTRAIT
du Registre des délibérations du conseil municipal
—

Étaient présents :

M. Rémi MUZEAU, maire, président de séance, à l'exception des points n°1.2, 1.6, 1.10 et 1.14,
M. Stéphane COCHEPAIN, Premier adjoint au maire, Président de séance aux points n°1.2, 1.6, 1.10 et 1.14,
Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD (à l'exception du point n°1.20), Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme
Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle
RIPERT, M. Georges ROUX, Mme Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALAI, Mme Marine DEFAUX, adjoints
au maire ;
Mmes Josette de MARVAL, Marie-Jeanne COLOMBO, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Alvine
MOUTONGO-BLACK (jusqu'au point n°1.20), Patricia BEHAL, Marie-Astrid ALBERT, M. Benoît de la RONCIERE, M.
Guillaume PORCHERON (jusqu'au point n° 11.6) , Mme Capucine CANDELLE (jusqu'au point n° 1.1), M. Loïc PERON,
Mmes Anne-Charlotte PIERARD, Solène MOULINEC, MM. Julien BOUCHET, Maxence DUCROQUET, Mmes Marie-Ange
BADIN, Imane ACHOUR (jusqu'au point n°11.6 à l'exception des points n° 1.12 à 1.14) , MM. Adrien DEUDON, Cédric
ANÉ, Alain FOURNIER (jusqu'au point n° 1.13 et à partir du point n° 1.15), Mme Naïma SELLAM (jusqu'au point n° 14.1
et à partir du point n° 14.3), M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, Mme Charlotte NIEWIADOMSKI (jusqu'au point n° 12.1),
M. Aïssa TERCHI, Mme Alice NORET (jusqu'au point n° 1.8 et à partir du point n° 1.12, à l'exception des points n° 7.1
à 8.2), MM. Hicham DAD (jusqu'au point n° 2.7 et à partir du point n° 4.1), Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER,
M. Jean-Luc BRACHET , conseillers municipaux.

Étaient représentés :

Mme Agnès DELACROIX par M. Guillaume PORCHERON (jusqu'au point n° 11.6)
M. Guillaume PORCHERON par M. Benoît DE LA RONCIERE (à partir du point n° 12.1)
Mme Agnès DELACROIX par M. Stéphane COCHEPAIN (à partir du point n° 12.1)
M. Antonio MORAIS par Mme Evelyne LAUER
M. Richard VINCE par M. Patrice PINARD
M. Michaël ALBOU par Mme Marine DEFAUX
Mme Delphine DE PAOLI par M. Stéphane COCHEPAIN
Mme Capucine CANDELLE par Madame Véronique LORTAT-JACOB (à partir du point n° 1.2)
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par Mme Marie-Jeanne COLOMBO (à partir du point n° 2.1)

Étaient absents :

Mme Naïma SELLAM (au point n° 14.2)
Mme Imane ACHOUR (du point n° 1.12 au point n° 1.14, et à partir du point n° 12.1)
Mme Alice NORET (du point n° 1.9 au point n° 1.11 et du point n° 7.1 au point n° 8.2)
M. Hicham DAD (du point n° 3.1 au point n° 3.2)
M. Alain FOURNIER (au point n° 1.14)
Mme Charlotte NIEWIADOMSKI (à partir du point n° 13.1)

SECRETARE DE SEANCE : Mme Marine DEFAUX

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SEANCE PUBLIE PAR AFFICHAGE, LE

15 Juil
2020
Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 8 juillet 2020

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Président du territoire Boucle Nord-de-Seine
Vice-Président du département des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20200707-DSG20_07206-DE
Date de télétransmission : 15/07/2020
Date de réception préfecture : 15/07/2020

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 7 juillet 2020

Délibération n° 2020/S03/8.5

Objet : Renouvellement de la candidature de la ville de Clichy à s'inscrire dans le réseau ville amie des enfants et poursuivre son partenariat avec Unicef France

Le Conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la commission compétente,

Considérant que l'association « UNICEF France » a été reconnue d'intérêt général ;

Considérant que le titre « Ville Amie des enfants » décerné par l'UNICEF repose sur un plan d'action municipal et nécessite l'adhésion et le soutien de chaque élu pour son obtention ;

Considérant que la ville de Clichy souhaite candidater de nouveau à ce titre et d'inscrire dans le réseau des villes qui s'engagent pour :

- Le bien-être de chaque enfant et de chaque jeune
- La lutte contre l'exclusion, la discrimination et pour l'équité
- Un parcours éducatif de qualité
- La participation et l'engagement de chaque enfant et chaque jeune
- Le partenariat avec UNICEF France ;

Considérant que la candidature de la ville au titre « ville amie des enfants » sera examinée à l'automne par UNICEF France après l'élaboration d'un dossier qui sera soutenu oralement au siège de ladite association ;

Entendu l'exposé de Madame Caroline MERCIER, Adjointe au Maire, ;

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1- ACCEPTE que la ville de Clichy candidate à nouveau au titre de « Ville amie des enfants » et à poursuivre son partenariat avec UNICEF France au titre du mandat 2020-2026.

ARTICLE 2 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document y afférent et notamment le dossier de candidature.

Adoptée à l'unanimité.

EXTRAIT
du Registre des délibérations du conseil municipal

DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

SEANCE DU MARDI 7 JUILLET 2020
Convocation du Mardi 30 juin 2020

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, maire, président de séance, à l'exception des points n° 1.2, 1.6, 1.10 et 1.14,
M. Stéphane COCHEPAIN, Premier adjoint au maire, Président de séance aux points n° 1.2, 1.6, 1.10 et 1.14,
Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD (à l'exception du point n° 1.20), Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme
Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle
RIPERT, M. Georges ROUX, Mme Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALAIQUI, Mme Marine DEFAUX, adjoints
au maire ;
Mmes Josette de MARVAL, Marie-Jeanne COLOMBO, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Alvine
MOUTONGO-BLACK (jusqu'au point n° 1.20), Patricia BEHAL, Marie-Astrid ALBERT, M. Benoît de la RONCIERE, M.
Guillaume PORCHERON (jusqu'au point n° 11.6), Mme Capucine CANDELLE (jusqu'au point n° 1.1), M. Loïc PERON,
Mmes Anne-Charlotte PIERARD, Solène MOULINEC, MM. Julien BOUCHET, Maxence DUCROQUET, Mmes Marie-Ange
BADIN, Imane ACHOUR (jusqu'au point n° 11.6 à l'exception des points n° 1.12 à 1.14), MM. Adrien DEUDON, Cédric
ANÉ, Alain FOURNIER (jusqu'au point n° 1.13 et à partir du point n° 1.15), Mme Naïma SELLAM (jusqu'au point n° 14.1
et à partir du point n° 14.3), M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, Mme Charlotte NIEWIADOMSKI (jusqu'au point n° 12.1),
M. Aïssa TERCHI, Mme Alice NORET (jusqu'au point n° 1.8 et à partir du point n° 1.12, à l'exception des points n° 7.1
à 8.2), MM. Hicham DAD (jusqu'au point n° 2.7 et à partir du point n° 4.1), Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER,
M. Jean-Luc BRACHET, conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Mme Agnès DELACROIX par M. Guillaume PORCHERON (jusqu'au point n° 11.6)
M. Guillaume PORCHERON par M. Benoît DE LA RONCIERE (à partir du point n° 12.1)
Mme Agnès DELACROIX par M. Stéphane COCHEPAIN (à partir du point n° 12.1)
M. Antonio MORAIS par Mme Evelyne LAUER
M. Richard VINCE par M. Patrice PINARD
M. Michaël ALBOU par Mme Marine DEFAUX
Mme Delphine DE PAOLI par M. Stéphane COCHEPAIN
Mme Capucine CANDELLE par Madame Véronique LORTAT-JACOB (à partir du point n° 1.2)
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par Mme Marie-Jeanne COLOMBO (à partir du point n° 2.1)

Étaient absents :

Mme Naïma SELLAM (au point n° 14.2)
Mme Imane ACHOUR (du point n° 1.12 au point n° 1.14, et à partir du point n° 12.1)
Mme Alice NORET (du point n° 1.9 au point n° 1.11 et du point n° 7.1 au point n° 8.2)
M. Hicham DAD (du point n° 3.1 au point n° 3.2)
M. Alain FOURNIER (au point n° 1.14)
Mme Charlotte NIEWIADOMSKI (à partir du point n° 13.1)

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marine DEFAUX

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SEANCE PUBLIE PAR AFFICHAGE, LE

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 8 juillet 2020

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Président du territoire Boucle Nord-de-Seine
Vice-Président du département des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20200707-DSG20_07114-DE
Date de télétransmission : 08/07/2020
Date de réception préfecture : 08/07/2020

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 7 juillet 2020

Délibération n° 2020/S03/9.1

Objet : Création d'un tarif d'accès à 1 euro à la piscine Gérard Durant dans le cadre des animations été 2020

Le conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales;

Vu la délibération n° 10.5 du 16 décembre 2015 relative à l'adoption des tarifs municipaux applicables au 1^{er} janvier 2016 ;

Vu l'avis de la commission compétente,

Considérant le programme d'animations été 2020 jeunesse et famille ainsi que la réouverture de la piscine le 6 juillet 2020 ;

Considérant la volonté de proposer un tarif unique d'accès à la Piscine Municipale Gérard Durant à 1 euro pour les résidents clicheois durant l'été;

Considérant l'acceptation des carnets d'entrées et des abonnements achetés avant le 16 mars 2020 date de confinement sanitaire gouvernemental Covid 19 ;

Considérant que l'entrée restera gratuite pour les personnes accompagnant les personnes en situation de handicap en application de la délibération n° 7.1 du 3 mai 2018 ;

Entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1- DECIDE d'instaurer les modalités d'accès suivantes à la Piscine municipale du 8 juillet au 30 août 2020 :

L'Accès est à 1 euro pour :

- Les résidents clicheois sur présentation d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- Les titulaires de la carte Passport- valable 1 an à compter de sa date d'achat.

Autres tarifs :

- 5,10 € l'entrée à la journée pour les autres.

ARTICLE 2 - DIT QUE les tickets d'entrée et les abonnements achetés avant le confinement seront utilisables du 8 juillet au 30 août 2020.

ARTICLE 3 - DIT QUE les recettes en résultant seront imputées au budget communal

Adoptée à l'unanimité.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

—○—
DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—○—
SEANCE DU MARDI 7 JUILLET 2020
Convocation du Mardi 30 juin 2020

—○—

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

—
EXTRAIT
—
du Registre des délibérations du conseil municipal

Étaient présents :

M. Rémi MUZEAU, maire, président de séance, à l'exception des points n° 1.2, 1.6, 1.10 et 1.14,
M. Stéphane COCHEPAIN, Premier adjoint au maire, Président de séance aux points n° 1.2, 1.6, 1.10 et 1.14,
Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD (à l'exception du point n° 1.20), Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme
Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle
RIPERT, M. Georges ROUX, Mme Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALAI, Mme Marine DEFAUX, adjoints
au maire ;
Mmes Josette de MARVAL, Marie-Jeanne COLOMBO, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Alvine
MOUTONGO-BLACK (jusqu'au point n° 1.20), Patricia BEHAL, Marie-Astrid ALBERT, M. Benoît de la RONCIERE, M.
Guillaume PORCHERON (jusqu'au point n° 11.6) , Mme Capucine CANDELLE (jusqu'au point n° 1.1), M. Loïc PERON,
Mmes Anne-Charlotte PIERARD, Solène MOULINEC, MM. Julien BOUCHET, Maxence DUCROQUET, Mmes Marie-Ange
BADIN, Imane ACHOUR (jusqu'au point n° 1.1.6 à l'exception des points n° 1.12 à 1.14) , MM. Adrien DEUDON, Cédric
ANÉ, Alain FOURNIER (jusqu'au point n° 1.13 et à partir du point n° 1.15), Mme Naïma SELLAM (jusqu'au point n° 14.1
et à partir du point n° 14.3), M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, Mme Charlotte NIEWIADOMSKI (jusqu'au point n° 12.1),
M. Aïssa TERCHI, Mme Alice NORET (jusqu'au point n° 1.8 et à partir du point n° 1.12, à l'exception des points n° 7.1
à 8.2), MM. Hicham DAD (jusqu'au point n° 2.7 et à partir du point n° 4.1), Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER,
M. Jean-Luc BRACHET , conseillers municipaux.

Étaient représentés :

Mme Agnès DELACROIX par M. Guillaume PORCHERON (jusqu'au point n° 11.6)
M. Guillaume PORCHERON par M. Benoît DE LA RONCIERE (à partir du point n° 12.1)
Mme Agnès DELACROIX par M. Stéphane COCHEPAIN (à partir du point n° 12.1)
M. Antonio MORAIS par Mme Evelyne LAUER
M. Richard VINCE par M. Patrice PINARD
M. Michaël ALBOU par Mme Marine DEFAUX
Mme Delphine DE PAOLI par M. Stéphane COCHEPAIN
Mme Capucine CANDELLE par Madame Véronique LORTAT-JACOB (à partir du point n° 1.2)
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par Mme Marie-Jeanne COLOMBO (à partir du point n° 2.1)

Étaient absents :

Mme Naïma SELLAM (au point n° 14.2)
Mme Imane ACHOUR (du point n° 1.12 au point n° 1.14, et à partir du point n° 12.1)
Mme Alice NORET (du point n° 1.9 au point n° 1.11 et du point n° 7.1 au point n° 8.2)
M. Hicham DAD (du point n° 3.1 au point n° 3.2)
M. Alain FOURNIER (au point n° 1.14)
Mme Charlotte NIEWIADOMSKI (à partir du point n° 13.1)

SECRETARE DE SEANCE : Mme Marine DEFAUX

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SEANCE PUBLIE PAR AFFICHAGE, LE

15 J. 2020
2020
Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 8 juillet 2020

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Président du territoire Boucle Nord-de-Seine
Vice-Président du département des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20200715-DSG20_07207-AU
Date de télétransmission : 15/07/2020
Date de réception préfecture : 15/07/2020

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 7 juillet 2020

Délibération n° 2020/S03/10.1

Objet : Approbation de la candidature de Clichy-la-Garenne à l'appel à projet Handicap 2020 de la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine visant à renforcer l'accueil des enfants en situation de handicap dans les accueils de loisirs

Le Conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

Vu le dossier de candidature de la ville de Clichy-la-Garenne à l'appel à projet Handicap 2020 proposé par la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine ;

Vu l'avis de la commission compétente,

Considérant la politique de l'accessibilité et du handicap menée sur Clichy-la-Garenne ;

Considérant la volonté de la ville de Clichy-la-Garenne de proposer un accueil adapté aux enfants à besoins spécifiques sur les temps périscolaires et extrascolaires ;

Entendu l'exposé de Madame Marie-Astrid ALBERT, conseillère municipale déléguée,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 - APPROUVE la candidature de Clichy à l'appel à projet Handicap 2020 de la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine pour le financement des actions suivantes :

- Renfort d'encadrement auprès des enfants à besoins spécifiques ;
- Formation ;
- Poste de coordinateur - référent handicap.

ARTICLE 2 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit appel à projets et tous documents y afférents ;

ARTICLE 3 - DIT QUE le cas échéant, la subvention accordée par la Commission d'action sociale de la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine sera imputée au budget communal au titre des exercices 2020 et suivants.

Adoptée à l'unanimité.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

—○—
DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—○—
SEANCE DU MARDI 7 JUILLET 2020
Convocation du Mardi 30 juin 2020

—○—

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

—
EXTRAIT
—
du Registre des délibérations du conseil municipal

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, maire, président de séance, à l'exception des points n° 1.2, 1.6, 1.10 et 1.14,
M. Stéphane COCHEPAIN, Premier adjoint au maire, Président de séance aux points n° 1.2, 1.6, 1.10 et 1.14,
Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD (à l'exception du point n° 1.20), Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle RIPERT, M. Georges ROUX, Mme Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALAUQU, Mme Marine DEFAUX, adjoints au maire ;
Mmes Josette de MARVAL, Marie-Jeanne COLOMBO, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Alvine MOUTONGO-BLACK (jusqu'au point n° 1.20), Patricia BEHAL, Marie-Astrid ALBERT, M. Benoît de la RONCIERE, M. Guillaume PORCHERON (jusqu'au point n° 11.6), Mme Capucine CANDELLE (jusqu'au point n° 1.1), M. Loïc PERON, Mmes Anne-Charlotte PIERARD, Solène MOULINEC, MM. Julien BOUCHET, Maxence DUCROQUET, Mmes Marie-Ange BADIN, Imane ACHOUR (jusqu'au point n° 11.6 à l'exception des points n° 1.12 à 1.14), MM. Adrien DEUDON, Cédric ANÉ, Alain FOURNIER (jusqu'au point n° 1.13 et à partir du point n° 1.15), Mme Naïma SELLAM (jusqu'au point n° 14.1 et à partir du point n° 14.3), M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, Mme Charlotte NIEWIADOMSKI (jusqu'au point n° 12.1), M. Aïssa TERCHI, Mme Alice NORET (jusqu'au point n° 1.8 et à partir du point n° 1.12, à l'exception des points n° 7.1 à 8.2), MM. Hicham DAD (jusqu'au point n° 2.7 et à partir du point n° 4.1), Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER, M. Jean-Luc BRACHET, conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Mme Agnès DELACROIX par M. Guillaume PORCHERON (jusqu'au point n° 11.6)
M. Guillaume PORCHERON par M. Benoît DE LA RONCIERE (à partir du point n° 12.1)
Mme Agnès DELACROIX par M. Stéphane COCHEPAIN (à partir du point n° 12.1)
M. Antonio MORAIS par Mme Evelyne LAUER
M. Richard VINCE par M. Patrice PINARD
M. Michaël ALBOU par Mme Marine DEFAUX
Mme Delphine DE PAOLI par M. Stéphane COCHEPAIN
Mme Capucine CANDELLE par Madame Véronique LORTAT-JACOB (à partir du point n° 1.2)
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par Mme Marie-Jeanne COLOMBO (à partir du point n° 2.1)

Étaient absents :

Mme Naïma SELLAM (au point n° 14.2)
Mme Imane ACHOUR (du point n° 1.12 au point n° 1.14, et à partir du point n° 12.1)
Mme Alice NORET (du point n° 1.9 au point n° 1.11 et du point n° 7.1 au point n° 8.2)
M. Hicham DAD (du point n° 3.1 au point n° 3.2)
M. Alain FOURNIER (au point n° 1.14)
Mme Charlotte NIEWIADOMSKI (à partir du point n° 13.1)

SECRETARE DE SEANCE : Mme Marine DEFAUX

COMpte RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SEANCE PUBLIE PAR AFFICHAGE, LE

15 J. 2020
2020
Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 8 juillet 2020

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Président du territoire Bouclé Nord-de-Seine
Vice-Président du département des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20200707-DSG20_07208-DE
Date de télétransmission : 15/07/2020
Date de réception préfecture : 15/07/2020

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 7 juillet 2020

Délibération n° 2020/S03/11.1

Objet : Acquisition auprès de la copropriété « RESIDENCE CLICHY SUR SEINE » sise 1/13 rue Fournier et 21/25 rue Pierre Bérégovoy (ou tout substitué) d'une bande de terrain sise rue Gustave Eiffel à détacher de la parcelle cadastrée section B numéro 34

Le conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu l'arrêté du 5 décembre 2016 relatif aux opérations d'acquisitions et de prises en location immobilières poursuivies par les collectivités publiques et divers organismes, et notamment l'article 2 fixant à 180 000 euros le seuil de consultation obligatoire de France Domaine pour les opérations d'acquisitions des collectivités publiques ;

Vu ci-annexé le plan de division du foncier de la copropriété, faisant apparaître le lot A (111 mètres carrés) destiné à être cédé à la Ville de Clichy et rattaché à la parcelle contiguë cadastrée section B numéro 15 ;

Vu ci-annexé le plan de servitude faisant apparaître en aplat vert la servitude de vue non aedificandi d'une superficie de 34 mètres carrés à instaurer sur le lot A au bénéfice du lot B restant appartenir à la copropriété « RESIDENCE CLICHY SUR SEINE » sise 1/13 rue Fournier et 21/25 rue Pierre Bérégovoy ;

Vu ci-annexé le courrier en date du 3 juin 2020 du Cabinet N&H IMMOBILIER, syndic de copropriété, relatif à l'acceptation des conditions de rétrocession de la bande de terrain susvisée ;

Vu l'avis de la commission compétente,

Considérant qu'il existe une bande de terrain d'une superficie de 111 mètres carrés sise entre l'école maternelle Fournier et la rue Gustave Eiffel, qui appartient à la copropriété « RESIDENCE CLICHY SUR SEINE » sise 1/13 rue Fournier et 21/25 rue Pierre Bérégovoy, mais qui a été clôturée par la Ville ;

Considérant que la copropriété « RESIDENCE CLICHY SUR SEINE » sise 1/13 rue Fournier et 21/25 rue Pierre Bérégovoy propose de céder à la Ville de Clichy cette bande de terrain dont elle n'a pas l'utilité, afin de régulariser cette anomalie foncière ;

Considérant qu'il convient, afin de régulariser cette anomalie foncière le long de la rue Gustave Eiffel, d'accepter cette proposition et de procéder à l'acquisition amiable de cette bande de terrain ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la scission de la copropriété sise 1/13 rue Fournier et 21/25 rue Pierre Bérégovoy et à une division foncière, afin que la bande de terrain puisse être cédée à la Ville de Clichy et rattachée à la parcelle contiguë cadastrée section B numéro 15 appartenant à la Ville de Clichy;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1- DECIDE de l'acquisition au prix de vingt mille euros (20 000 €) auprès de la copropriété « RESIDENCE CLICHY SUR SEINE » sise 1/13 rue Fournier et 21/25 rue Pierre Bérégovoy (ou tout substitué) d'une bande de terrain de 11.1 mètres carrés sise rue Gustave Eiffel à CLICHY (92110) à détacher de la parcelle cadastrée section B numéro 34.

ARTICLE 2: APPROUVE la scission de la copropriété du 1/13 rue Fournier et 21/25 rue Pierre Bérégovoy, la division foncière en résultant, et toute modification de l'état descriptif de division et du règlement de copropriété, toute cession ou acquisition nécessaire afin de réaliser la division foncière et toute constitution de servitude ou toute suppression de servitude existante dans le cadre de la division foncière.

ARTICLE 3- DIT que la bande de terrain précité sera rattachée à la parcelle contiguë cadastrée B n°15 sise 20 rue Gustave Eiffel appartenant à la Ville de Clichy.

ARTICLE 4- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte authentique concernant l'acquisition de cette bande de terrain (et tout document y afférent), tout document relatif à la scission de copropriété, à la division foncière et aux modifications préalables de l'état descriptif de division, ainsi que toute servitude à créer ou supprimer dans le cadre de la division foncière.

ARTICLE 5 : AUTORISE Monsieur le Maire à saisir le syndic de copropriété pour convoquer une assemblée générale des copropriétaires se prononçant sur la scission de copropriété, et à participer à ladite assemblée pour y voter, et signer tout document de la copropriété afférent à la scission.

ARTICLE 6- DIT que cette dépense sera inscrite au budget de l'exercice en cours.

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

37 pour

10 abstentions : Madame Alice NORET, Monsieur Alain FOURNIER, Madame Naïma SELLAM, Monsieur Michel LEJEUNE-MENGWANG, Madame Charlotte NIEWIADOMSKI, Monsieur Aïssa TERCHI, Monsieur Hicham DAD, Monsieur Paul RIEUSSET, Monsieur Jean-Luc BRACHET, Madame Clotilde VEGA-RITTER.

2 ne prennent pas part au vote : Monsieur Stéphane COCHEPAIN, Monsieur Sébastien RENAULT.

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20200707-DSG20_07208-DE
Date de télétransmission : 15/07/2020
Date de réception préfecture : 15/07/2020

EXTRAIT
du Registre des délibérations du conseil municipal

—o—
DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SEANCE DU MARDI 7 JUILLET 2020
Convocation du Mardi 30 juin 2020

—o—

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, maire, président de séance, à l'exception des points n° 1.2, 1.6, 1.10 et 1.14,
M. Stéphane COCHEPAIN, Premier adjoint au maire, Président de séance aux points n° 1.2, 1.6, 1.10 et 1.14,
Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD (à l'exception du point n° 1.20), Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme
Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle
RIPERT, M. Georges ROUX, Mme Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALAUQUI, Mme Marine DEFAUX, adjoints
au maire ;
Mmes Josette de MARVAL, Marie-Jeanne COLOMBO, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Alvine
MOUTONGO-BLACK (jusqu'au point n° 1.20), Patricia BEHAL, Marie-Astrid ALBERT, M. Benoît de la RONCIERE, M.
Guillaume PORCHERON (jusqu'au point n° 11.6), Mme Capucine CANDELLE (jusqu'au point n° 1.1), M. Loïc PERON,
Mmes Anne-Charlotte PIERARD, Solène MOULINEC, MM. Julien BOUCHET, Maxence DUCROQUET, Mmes Marie-Ange
BADIN, Imane ACHOUR (jusqu'au point n° 11.6 à l'exception des points n° 1.12 à 1.14), MM. Adrien DEUDON, Cédric
ANÉ, Alain FOURNIER (jusqu'au point n° 1.13 et à partir du point n° 1.15), Mme Naïma SELLAM (jusqu'au point n° 14.1
et à partir du point n° 14.3), M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, Mme Charlotte NIEWIADOMSKI (jusqu'au point n° 12.1),
M. Aïssa TERCHI, Mme Alice NORET (jusqu'au point n° 1.8 et à partir du point n° 1.12, à l'exception des points n° 7.1
à 8.2), MM. Hicham DAD (jusqu'au point n° 2.7 et à partir du point n° 4.1), Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER,
M. Jean-Luc BRACHET, conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Mme Agnès DELACROIX par M. Guillaume PORCHERON (jusqu'au point n° 11.6)
M. Guillaume PORCHERON par M. Benoît DE LA RONCIERE (à partir du point n° 12.1)
Mme Agnès DELACROIX par M. Stéphane COCHEPAIN (à partir du point n° 12.1)
M. Antonio MORAIS par Mme Evelyne LAUER
M. Richard VINCE par M. Patrice PINARD
M. Michaël ALBOU par Mme Marine DEFAUX
Mme Delphine DE PAOLI par M. Stéphane COCHEPAIN
Mme Capucine CANDELLE par Madame Véronique LORTAT-JACOB (à partir du point n° 1.2)
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par Mme Marie-Jeanne COLOMBO (à partir du point n° 2.1)

Étaient absents :

Mme Naïma SELLAM (au point n° 14.2)
Mme Imane ACHOUR (du point n° 1.12 au point n° 1.14, et à partir du point n° 12.1)
Mme Alice NORET (du point n° 1.9 au point n° 1.11 et du point n° 7.1 au point n° 8.2)
M. Hicham DAD (du point n° 3.1 au point n° 3.2)
M. Alain FOURNIER (au point n° 1.14)
Mme Charlotte NIEWIADOMSKI (à partir du point n° 13.1)

SECRETARE DE SEANCE : Mme Marine DEFAUX

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SEANCE PUBLIE PAR AFFICHAGE, LE 8 Juil 2020

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 8 juillet 2020

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Président du territoire Boucle Nord-de-Seine
Vice-Président du département des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20200707-DSG20_07113-DE
Date de télétransmission : 08/07/2020
Date de réception préfecture : 08/07/2020

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 7 juillet 2020

Délibération n° 2020/S03/11.2

Objet : Autorisation donnée à M. le Maire de signer le protocole d'exclusivité entre la commune de Clichy-la-Garenne, l'office public de l'habitat HAUTS-DE-SEINE HABITAT et la société FINANCIERE PICHET relatif à l'îlot « SELLIER », sis 16 à 40, rue Madame de Sanzillon, 117 à 133, boulevard Victor Hugo, 2 à 12 et 18 à 22, rue de Belfort, 1 à 13, rue Georges Boisseau- parcelle cadastrée section U numéro 204

Le conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu ci-annexé le protocole d'exclusivité entre la commune de CLICHY LA GARENNE, l'office public de l'habitat HAUTS-DE-SEINE HABITAT et la société FINANCIERE PICHET relatif à l'îlot « SELLIER », sis 16 à 40 rue Madame de Sanzillon, 117 à 133 boulevard Victor Hugo, 2 à 12 et 18 à 22 rue de Belfort, 1 à 13 rue Georges Boisseau - parcelle cadastrée section U numéro 204 ;

Vu la décision du conseil d'administration de Hauts-de-Seine Habitat du 16 juin 2020 autorisant son Directeur Général à signer le protocole d'exclusivité entre la commune de CLICHY LA GARENNE, l'office public de l'habitat HAUTS-DE-SEINE HABITAT et la société FINANCIERE PICHET relatif à l'îlot « SELLIER », sis 16 à 40 rue Madame Sanzillon, 117 à 133 boulevard Victor Hugo, 2 à 12 et 18 à 22 rue de Belfort, 1 à 13 rue Georges Boisseau - parcelle cadastrée section U numéro 204 ;

Vu l'avis de la commission compétente,

Considérant que la société FINANCIERE PICHET s'est rapprochée de la Commune de Clichy-la-Garenne et de l'établissement public HAUTS-DE-SEINE-HABITAT pour proposer un projet de conversion de l'îlot dénommé « SELLIER », sis 16 à 40 rue Madame Sanzillon, 117 à 133 boulevard Victor Hugo, 2 à 12 et 18 à 22 rue de Belfort, 1 à 13 rue Georges Boisseau, ayant pour assiette foncière la parcelle cadastrée section U numéro 204 ;

Considérant que la Ville de Clichy-la-Garenne est propriétaire des lots suivants dans cet ensemble immobilier, représentant les 4 666/100 000^{ème} des quotes-parts de la copropriété :

- 1001, RDC, 224/100 000^{ème},
- 1201, RDC, 642/100 000^{ème},
- 14, portion de terrain affectée aux parties communes,
- 17, portion de terrain affectée aux parties communes,
- 162, volume à usage d'école 3 800/100 000^{ème},

Considérant l'intérêt que représente pour la Ville la proposition de la société FINANCIERE PICHET de réfléchir à la définition d'un nouveau projet urbain pour l'îlot Sellier ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE UNIQUE - AUTORISE Monsieur le Maire à signer le protocole d'exclusivité entre la commune de CLICHY LA GARENNE, l'office public de l'habitat HAUTS-DE-SEINE HABITAT et la société FINANCIERE PICHET relatif à l'îlot « SELLIER », sis 16 à 40 rue Madame Sanzillon, 117 à 133 boulevard Victor Hugo, 2 à 12 et 18 à 22 rue de Belfort, 1 à 13 rue Georges Boisseau - parcelle cadastrée section U numéro 204, et tout document y afférent.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés

39 pour

10 contre : Madame Alice NORET, Monsieur Alain FOURNIER, Madame Naïma SELLAM, Monsieur Michel LEJEUNE-MENGWANG, Madame Charlotte NIEWIADOMSKI, Monsieur Aïssa TERCHI, Monsieur Hicham DAD, Monsieur Paul RIEUSSET, Monsieur Jean-Luc BRACHET, Madame Clotilde VEGA-RITTER.

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20200707-DSG20_07113-DE
Date de télétransmission : 08/07/2020
Date de réception préfecture : 08/07/2020

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

—○—
DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—○—
SEANCE DU MARDI 7 JUILLET 2020
Convocation du Mardi 30 juin 2020

—○—

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

—
EXTRAIT
du Registre des délibérations du conseil municipal
—

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, maire, président de séance, à l'exception des points n° 1.2, 1.6, 1.10 et 1.14,
M. Stéphane COCHEPAIN, Premier adjoint au maire, Président de séance aux points n° 1.2, 1.6, 1.10 et 1.14,
Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD (à l'exception du point n° 1.20), Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme
Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle
RIPERT, M. Georges ROUX, Mme Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALAIQUI, Mme Marine DEFAUX, adjoints
au maire ;
Mmes Josette de MARVAL, Marie-Jeanne COLOMBO, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Alvine
MOUTONGO-BLACK (jusqu'au point n° 1.20), Patricia BEHAL, Marie-Astrid ALBERT, M. Benoît de la RONCIERE, M.
Guillaume PORCHERON (jusqu'au point n° 11.6), Mme Capucine CANDELLE (jusqu'au point n° 1.1), M. Loïc PERON,
Mmes Anne-Charlotte PIERARD, Solène MOULINEC, MM. Julien BOUCHET, Maxence DUCROQUET, Mmes Marie-Ange
BADIN, Imane ACHOUR (jusqu'au point n° 11.6 à l'exception des points n° 1.12 à 1.14), MM. Adrien DEUDON, Cédric
ANÉ, Alain FOURNIER (jusqu'au point n° 1.13 et à partir du point n° 1.15), Mme Naïma SELLAM (jusqu'au point n° 14.1
et à partir du point n° 14.3), M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, Mme Charlotte NIEWIADOMSKI (jusqu'au point n° 12.1),
M. Aïssa TERCHI, Mme Alice NORET (jusqu'au point n° 1.8 et à partir du point n° 1.12, à l'exception des points n° 7.1
à 8.2), MM. Hicham DAD (jusqu'au point n° 2.7 et à partir du point n° 4.1), Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER,
M. Jean-Luc BRACHET, conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Mme Agnès DELACROIX par M. Guillaume PORCHERON (jusqu'au point n° 11.6)
M. Guillaume PORCHERON par M. Benoît DE LA RONCIERE (à partir du point n° 12.1)
Mme Agnès DELACROIX par M. Stéphane COCHEPAIN (à partir du point n° 12.1)
M. Antonio MORAIS par Mme Evelyne LAUER
M. Richard VINCE par M. Patrice PINARD
M. Michaël ALBOU par Mme Marine DEFAUX
Mme Delphine DE PAOLI par M. Stéphane COCHEPAIN
Mme Capucine CANDELLE par Madame Véronique LORTAT-JACOB (à partir du point n° 1.2)
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par Mme Marie-Jeanne COLOMBO (à partir du point n° 2.1)

Étaient absents :

Mme Naïma SELLAM (au point n° 14.2)
Mme Imane ACHOUR (du point n° 1.12 au point n° 1.14, et à partir du point n° 12.1)
Mme Alice NORET (du point n° 1.9 au point n° 1.11 et du point n° 7.1 au point n° 8.2)
M. Hicham DAD (du point n° 3.1 au point n° 3.2)
M. Alain FOURNIER (au point n° 1.14)
Mme Charlotte NIEWIADOMSKI (à partir du point n° 13.1)

SECRETARE DE SEANCE : Mme Marine DEFAUX

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SEANCE PUBLIE PAR AFFICHAGE, LE

15 Juil 2020
Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 8 juillet 2020

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Président du territoire Boucle Nord-de-Seine
Vice-Président du département des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20200707-DSG20_07209-DE
Date de télétransmission : 15/07/2020
Date de réception préfecture : 15/07/2020

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 7 juillet 2020

Délibération n° 2020/S03/11.3

Objet : Actualisation des tarifs relatifs à la taxe locale sur la publicité extérieur (TLPE) au titre de l'année 2021

Le Conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2333-6 à L. 2333-16 et R. 2333-10 à R. 2333-17 ;

Vu l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020, relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19 et notamment son article 9 ;

Vu la délibération du conseil municipal du 30 juin 2009 relative à l'adaptation des modalités d'application de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) ;

Vu la délibération du conseil municipal du 26 février 2013 relative à l'exonération de la TLPE du mobilier urbain installé sur le territoire de la commune de Clichy-la-Garenne ;

Vu la délibération du conseil municipal du 23 juin 2016 relative à l'actualisation des tarifs de la TLPE pour l'année 2017 ;

Vu l'avis de la commission compétente,

Considérant qu'il y a lieu de rehausser les tarifs de base applicables aux enseignes, soit dans les limites fixées par l'article L. 2333-9 du code général des collectivités territoriales, soit dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation (hors tabac) de la pénultième année (+1.5 % en 2019) ;

Considérant qu'il est possible, de rehausser les tarifs de base applicables aux publicités et pré-enseignes, dans les limites fixées par les articles L. 2333-10 et L. 2333-11 du CGCT, soit une augmentation maximale de 5 €/m² entre 2020 et 2021 ;

Considérant le souhait de la municipalité de soutenir les petits commerces dans le contexte de crise sanitaire et économique consécutive à l'épidémie de covid-19 ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 – ABROGE les actes antérieurs relatifs aux dispositions de la présente délibération.

ARTICLE 2 - CONFIRME l'application, sur le territoire de la commune de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure, en vigueur depuis 2009, pour tous les supports fixes définis par l'article L.581-3 du

code de l'environnement, soit les dispositifs publicitaires, les enseignes et pré-enseignes, visibles de toute voie ouverte à la circulation publique.

ARTICLE 3 - DECIDE de rétablir pour les enseignes dont la somme des superficies est inférieure ou égale à 7m² l'exonération de droit prévue à l'article L 2333-7 du code général des collectivités territoriales.

ARTICLE 4 - DECIDE de supprimer la réfaction de 50% sur les enseignes dont la somme des superficies est supérieure à 12m² et inférieure ou égale à 20m².

ARTICLE 5 - DECIDE de fixer les tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) à compter du 01 janvier 2021 comme suit :

Dispositifs publicitaires par superficie	Tarifs
Publicités et pré-enseignes non numériques ≤ 50 m ²	30.50 €/m ² /an
Publicités et pré-enseignes non numériques > 50 m ²	61.00 €/m ² /an
Publicités et pré-enseignes numériques ≤ 50 m ²	91.50 €/m ² /an
Publicités et pré-enseignes numériques > 50 m ²	183.00 €/m ² /an
Enseignes : ≤ 7 m ²	Exonération
Enseignes : 7 m ² < S ≤ 12 m ²	21.40 €/m ² /an
Enseignes : 12 m ² < S ≤ 50 m ²	42.80 €/m ² /an
Enseignes : S > 50 m ²	85.60 €/m ² /an

Adoptée à l'unanimité.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

EXTRAIT
du Registre des délibérations du conseil municipal

DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

SEANCE DU MARDI 7 JUILLET 2020
Convocation du Mardi 30 juin 2020

Étaient présents :

M. Rémi MUZEAU, maire, président de séance, à l'exception des points n° 1.2, 1.6, 1.10 et 1.14,
M. Stéphane COCHEPAIN, Premier adjoint au maire, Président de séance aux points n° 1.2, 1.6, 1.10 et 1.14,
Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD (à l'exception du point n° 1.20), Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme
Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle
RIPERT, M. Georges ROUX, Mme Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALAUJ, Mme Marine DEFAUX, adjoints
au maire ;
Mmes Josette de MARVAL, Marie-Jeanne COLOMBO, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Alvine
MOUTONGO-BLACK (jusqu'au point n° 1.20), Patricia BEHAL, Marie-Astrid ALBERT, M. Benoît de la RONCIERE, M.
Guillaume PORCHERON (jusqu'au point n° 1.6), Mme Capucine CANDELLE (jusqu'au point n° 1.1), M. Loïc PERON,
Mmes Anne-Charlotte PIERARD, Solène MOULINEC, MM. Julien BOUCHET, Maxence DUCROQUET, Mmes Marie-Ange
BADIN, Imane ACHOUR (jusqu'au point n° 1.6 à l'exception des points n° 1.12 à 1.14), MM. Adrien DEUDON, Cédric
ANÉ, Alain FOURNIER (jusqu'au point n° 1.13 et à partir du point n° 1.15), Mme Naïma SELLAM (jusqu'au point n° 14.1
et à partir du point n° 14.3), M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, Mme Charlotte NIEWIADOMSKI (jusqu'au point n° 12.1),
M. Aïssa TERCHI, Mme Alice NORET (jusqu'au point n° 1.8 et à partir du point n° 1.12, à l'exception des points n° 7.1
à 8.2), MM. Hicham DAD (jusqu'au point n° 2.7 et à partir du point n° 4.1), Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER,
M. Jean-Luc BRACHET, conseillers municipaux.

Étaient représentés :

Mme Agnès DELACROIX par M. Guillaume PORCHERON (jusqu'au point n° 1.6)
M. Guillaume PORCHERON par M. Benoît DE LA RONCIERE (à partir du point n° 12.1)
Mme Agnès DELACROIX par M. Stéphane COCHEPAIN (à partir du point n° 12.1)
M. Antonio MORAIS par Mme Evelyne LAUER
M. Richard VINCE par M. Patrice PINARD
M. Michaël ALBOU par Mme Marine DEFAUX
Mme Delphine DE PAOLI par M. Stéphane COCHEPAIN
Mme Capucine CANDELLE par Madame Véronique LORTAT-JACOB (à partir du point n° 1.2)
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par Mme Marie-Jeanne COLOMBO (à partir du point n° 2.1)

Étaient absents :

Mme Naïma SELLAM (au point n° 14.2)
Mme Imane ACHOUR (du point n° 1.12 au point n° 1.14, et à partir du point n° 12.1)
Mme Alice NORET (du point n° 1.9 au point n° 1.11 et du point n° 7.1 au point n° 8.2)
M. Hicham DAD (du point n° 3.1 au point n° 3.2)
M. Alain FOURNIER (au point n° 1.14)
Mme Charlotte NIEWIADOMSKI (à partir du point n° 13.1)

SECRETARE DE SEANCE : Mme Marine DEFAUX

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SEANCE PUBLIE PAR AFFICHAGE, LE

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 8 juillet 2020

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Président du territoire Boucle Nord-de-Seine
Vice-Président du département des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20200707-DSG20_07210-DE
Date de télétransmission : 15/07/2020
Date de réception préfecture : 15/07/2020

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 7 juillet 2020

Délibération n° 2020/S03/11.4

Objet : Création par la société anonyme d'économie mixte CITALLIOS d'une filiale de promotion immobilière sous forme de société par action simplifiée

Le Conseil,

Vu les articles L. 1521-1 et suivants du code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 1524-5, alinéa 15 dudit code ;

Vu le code de commerce ;

Vu la délibération du conseil d'administration de CITALLIOS du 5 décembre 2019 et ses annexes autorisant le principe de la création d'une filiale de promotion immobilière ;

Vu les projets de statuts, de règlement intérieur et de plan d'affaires élaborés par CITALLIOS pour CITALLIOS PROMOTION ci-annexés ;

Vu l'avis de la commission compétente,

Considérant que la ville de Clichy-la-Garenne est actionnaire de la société anonyme d'économie mixte CITALLIOS ;

Considérant que, conformément aux dispositions de l'article L. 1524-5 du Code général des collectivités territoriales, toute prise de participation d'une société d'économie mixte locale dans le capital d'une société commerciale doit préalablement faire l'objet d'un accord exprès des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires disposant d'un siège au conseil d'administration de ladite société d'économie mixte locale,

Considérant que la filiale de promotion immobilière serait constituée sous la forme d'une société par actions simplifiée, dont la dénomination serait « CITALLIOS PROMOTION » et dont le capital social de 8 millions d'euros, serait entièrement détenu par la SAEM CITALLIOS.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE UNIQUE - AUTORISE la création par la société d'économie mixte locale CITALLIOS d'une filiale sous forme de société par actions simplifiée, dénommée CITALLIOS PROMOTION, pour une durée de 99 ans à compter de son immatriculation, au capital social d'un montant de 8 millions d'euros entièrement détenu par CITALLIOS et ayant pour principal objet social de réaliser des opérations de promotion immobilière.

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

39 pour

10 contre : Madame Alice NORET, Monsieur Alain FOURNIER, Madame Naïma SELAM, Monsieur Michel LEJEUNE-MENGWANG, Madame Charlotte NIEWIADOMSKI, Monsieur Aïssa TERCHI, Monsieur Hicham DAD, Monsieur Paul RIEUSSET, Monsieur Jean-Luc BRACHET, Madame Clotilde VEGA-RITTER.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

—o—
DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SEANCE DU MARDI 7 JUILLET 2020
Convocation du Mardi 30 juin 2020

—o—

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

—
EXTRAIT
du Registre des délibérations du conseil municipal
—

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, maire, président de séance, à l'exception des points n° 1.2, 1.6, 1.10 et 1.14,
M. Stéphane COCHEPAIN, Premier adjoint au maire, Président de séance aux points n° 1.2, 1.6, 1.10 et 1.14,
Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD (à l'exception du point n° 1.20), Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme
Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle
RIPERT, M. Georges ROUX, Mme Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALAUQUI, Mme Marine DEFAUX, adjoints
au maire ;
Mmes Josette de MARVAL, Marie-Jeanne COLOMBO, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Alvine
MOUTONGO-BLACK (jusqu'au point n° 1.20), Patricia BEHAL, Marie-Astrid ALBERT, M. Benoît de la RONCIERE, M.
Guillaume PORCHERON (jusqu'au point n° 11.6), Mme Capucine CANDELLE (jusqu'au point n° 1.1), M. Loïc PERON,
Mmes Anne-Charlotte PIERARD, Solène MOULINEC, MM. Julien BOUCHET, Maxence DUCROQUET, Mmes Marie-Ange
BADIN, Imane ACHOUR (jusqu'au point n° 11.6 à l'exception des points n° 1.12 à 1.14), MM. Adrien DEUDON, Cédric
ANÉ, Alain FOURNIER (jusqu'au point n° 1.13 et à partir du point n° 1.15), Mme Naïma SELLAM (jusqu'au point n° 14.1
et à partir du point n° 14.3), M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, Mme Charlotte NIEWIADOMSKI (jusqu'au point n° 12.1),
M. Aïssa TERCHI, Mme Alice NORET (jusqu'au point n° 1.8 et à partir du point n° 1.12, à l'exception des points n° 7.1
à 8.2), MM. Hicham DAD (jusqu'au point n° 2.7 et à partir du point n° 4.1), Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER,
M. Jean-Luc BRACHET, conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Mme Agnès DELACROIX par M. Guillaume PORCHERON (jusqu'au point n° 11.6)
M. Guillaume PORCHERON par M. Benoît DE LA RONCIERE (à partir du point n° 12.1)
Mme Agnès DELACROIX par M. Stéphane COCHEPAIN (à partir du point n° 12.1)
M. Antonio MORAIS par Mme Evelyne LAUER
M. Richard VINCE par M. Patrice PINARD
M. Michaël ALBOU par Mme Marine DEFAUX
Mme Delphine DE PAOLI par M. Stéphane COCHEPAIN
Mme Capucine CANDELLE par Madame Véronique LORTAT-JACOB (à partir du point n° 1.2)
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par Mme Marie-Jeanne COLOMBO (à partir du point n° 2.1)

Étaient absents :

Mme Naïma SELLAM (au point n° 14.2)
Mme Imane ACHOUR (du point n° 1.12 au point n° 1.14, et à partir du point n° 12.1)
Mme Alice NORET (du point n° 1.9 au point n° 1.11 et du point n° 7.1 au point n° 8.2)
M. Hicham DAD (du point n° 3.1 au point n° 3.2)
M. Alain FOURNIER (au point n° 1.14)
Mme Charlotte NIEWIADOMSKI (à partir du point n° 13.1)

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marine DEFAUX

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SEANCE PUBLIE PAR AFFICHAGE, LE

15 juillet 2020
Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 8 juillet 2020

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Président du territoire Boucle Nord-de-Seine
Vice-Président du département des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20200707-DSG20_07211-DE
Date de télétransmission : 15/07/2020
Date de réception préfecture : 15/07/2020

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 7 juillet 2020

Délibération n° 2020/S03/11.5

Objet : Cession à GAIA INVEST PARTNERS (ou tout substitué) d'un terrain (lot A) à détacher de la parcelle cadastrée section X numéro 214 sise à l'angle des rues Auboin et Abel Varet

Le conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu l'avis de la commission compétente,

Considérant que la Ville de Clichy est propriétaire d'un terrain nu cadastré section X numéro 214 sis à l'angle des rues Auboin et Abel Varet d'une contenance cadastrale de 73 mètres carrés ;

Considérant que la société GAIA INVEST PARTNERS a développé un projet de construction d'un immeuble de bureaux en R+5 d'une surface de plancher de 560 m² ayant pour terrain d'assiette le lot A à détacher de la parcelle X n° 214 ainsi qu'une partie de la parcelle adjacente cadastrée X n° 211 appartenant à CITALLIOS ;

Considérant l'intérêt que représente pour la Ville la cession de ce terrain constituant une dent creuse ;

Considérant la taille réduite de cette parcelle, et sa configuration en triangle la rendant difficilement constructible en l'état ;

Considérant que le projet de construction de la société GAIA INVEST PARTNERS permettra d'achever la rénovation de ce secteur de la Ville ;

Vu le plan de division ci-joint représentant en aplat bleu le terrain (lot A) de 50 mètres carrés à vendre à GAIA INVEST PARTNERS (ou tout substitué), et en aplat rose le terrain (lot B) de 23 mètres carrés à incorporer au domaine public routier communal ;

Vu l'avis du 22 juin 2020 de la Division France Domaine de la Direction Générale des Finances Publiques estimant la valeur du terrain à bâtir (lot A) situé à l'angle des rues Auboin et Abel Varet ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 - DECIDE de céder à GAIA INVEST PARTNERS (ou tout substitué), dont le siège social est situé 104 rue d'Assas à Paris (75006), le lot A à détacher de la parcelle cadastrée X n° 214 située

à l'angle des rues Auboin et Abel Varet, moyennant un prix de 150 000 € (cent cinquante mille euros) hors taxes, en l'état.

ARTICLE 2 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte de cession et tous les actes afférents à cette vente.

ARTICLE 3 - DECIDE d'incorporer dans le domaine public routier de la rue Abel Varet le lot B à détacher de la parcelle cadastrée X n° 214.

ARTICLE 4 - DIT que cette recette sera inscrite au budget de l'exercice en cours.

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

39 pour

10 contre : Madame Alice NORET, Monsieur Alain FOURNIER, Madame Naïma SELLAM, Monsieur Michel LEJEUNE-MENGWANG, Madame Charlotte NIEWIADOMSKI, Monsieur Aïssa TERCHI, Monsieur Hicham DAD, Monsieur Paul RIEUSSET, Monsieur Jean-Luc BRACHET, Madame Clotilde VEGA-RITTER.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

EXTRAIT
du Registre des délibérations du conseil municipal

DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

SEANCE DU MARDI 7 JUILLET 2020
Convocation du Mardi 30 Juin 2020

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, maire, président de séance, à l'exception des points n° 1.2, 1.6, 1.10 et 1.14,
M. Stéphane COCHEPAIN, Premier adjoint au maire, Président de séance aux points n° 1.2, 1.6, 1.10 et 1.14,
Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD (à l'exception du point n° 1.20), Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme
Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle
RIPERT, M. Georges ROUX, Mme Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALAQUI, Mme Marine DEFAUX, adjoints
au maire ;
Mmes Josette de MARVAL, Marie-Jeanne COLOMBO, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Alvine
MOUTONGO-BLACK (jusqu'au point n° 1.20), Patricia BEHAL, Marie-Astrid ALBERT, M. Benoît de la RONCIERE, M.
Guillaume PORCHERON (jusqu'au point n° 1.6), Mme Capucine CANDELLE (jusqu'au point n° 1.1), M. Loïc PERON,
Mmes Anne-Charlotte PIERARD, Solène MOULINEC, MM. Julien BOUCHET, Maxence DUCROQUET, Mmes Marie-Ange
BADIN, Imane ACHOUR (jusqu'au point n° 1.6 à l'exception des points n° 1.12 à 1.14), MM. Adrien DEUDON, Cédric
ANÉ, Alain FOURNIER (jusqu'au point n° 1.13 et à partir du point n° 1.15), Mme Naïma SELLAM (jusqu'au point n° 14.1
et à partir du point n° 14.3), M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, Mme Charlotte NIEWIADOMSKI (jusqu'au point n° 12.1),
M. Aïssa TERCHI, Mme Alice NORET (jusqu'au point n° 1.8 et à partir du point n° 1.12, à l'exception des points n° 7.1
à 8.2), MM. Hicham DAD (jusqu'au point n° 2.7 et à partir du point n° 4.1), Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER,
M. Jean-Luc BRACHET, conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Mme Agnès DELACROIX par M. Guillaume PORCHERON (jusqu'au point n° 1.6)
M. Guillaume PORCHERON par M. Benoît DE LA RONCIERE (à partir du point n° 12.1)
Mme Agnès DELACROIX par M. Stéphane COCHEPAIN (à partir du point n° 12.1)
M. Antonio MORAIS par Mme Evelyne LAUER
M. Richard VINCE par M. Patrice PINARD
M. Michaël ALBOU par Mme Marine DEFAUX
Mme Delphine DE PAOLI par M. Stéphane COCHEPAIN
Mme Capucine CANDELLE par Madame Véronique LORTAT-JACOB (à partir du point n° 1.2)
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par Mme Marie-Jeanne COLOMBO (à partir du point n° 2.1)

Étaient absents :

Mme Naïma SELLAM (au point n° 14.2)
Mme Imane ACHOUR (du point n° 1.12 au point n° 1.14, et à partir du point n° 12.1)
Mme Alice NORET (du point n° 1.9 au point n° 1.11 et du point n° 7.1 au point n° 8.2)
M. Hicham DAD (du point n° 3.1 au point n° 3.2)
M. Alain FOURNIER (au point n° 1.14)
Mme Charlotte NIEWIADOMSKI (à partir du point n° 13.1)

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marine DEFAUX

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SEANCE PUBLIE PAR AFFICHAGE, LE

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 8 juillet 2020

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Président du territoire Boucle Nord-de-Seine
Vice-Président du département des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20200707-DSG20_07212-DE
Date de télétransmission : 15/07/2020
Date de réception préfecture : 15/07/2020

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 7 juillet 2020

Délibération n° 2020/S03/11.6

Objet : Vente des lots de copropriété n°245 et 290 dépendant de l'immeuble sis 77, rue de Paris

Le conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales;

Vu l'avis de France Domaine du 21 décembre 2018 ;

Vu l'avis de la commission compétente,

Considérant que la Ville de Clichy-la-Garenne est propriétaire du lot de copropriété n°245 et du lot de la cave n°290 dépendant de l'immeuble sis 77, rue de Paris à Clichy, cadastré section Q n°85, consistant en un logement occupé de 22,10 m² avec cave dépendant du domaine privé ;

Considérant que Madame Seria KASIC gérante de la SCI KASIC dont le siège social se trouve 7, rue Martre 92110 Clichy fait une offre au prix de 85 000 euros et qu'aucun autre acquéreur potentiel n'a présenté une offre supérieure ;

Considérant l'absence d'intérêt général à conserver ce bien dans le patrimoine privé de la Ville ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1- DECIDE de conclure, avec la SCI KASIC ou tout substitué, une promesse de vente du logement communal avec cave, constituant les lots de copropriété n°245 et 290 dépendant de l'immeuble sis 77, rue de Paris, cadastré section Q n° 85, en l'état, occupé.

ARTICLE 2- DIT QUE cette promesse de vente sera conclue à la condition suivante :

- Prix de vente de 85 000 euros (quatre vingt cinq mille euros).

ARTICLE 3 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer la promesse de vente, puis l'acte de vente et tout document y afférent.

ARTICLE 4 - DIT QUE la recette en résultant sera imputée au budget communal.

Adoptée à l'unanimité.

—o—
DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SEANCE DU MARDI 7 JUILLET 2020
Convocation du Mardi 30 juin 2020

—
EXTRAIT
du Registre des délibérations du conseil municipal
—

—o—
Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, maire, président de séance, à l'exception des points n° 1.2, 1.6, 1.10 et 1.14,
M. Stéphane COCHEPAIN, Premier adjoint au maire, Président de séance aux points n° 1.2, 1.6, 1.10 et 1.14,
Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD (à l'exception du point n° 1.20), Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme
Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle
RIPERT, M. Georges ROUX, Mme Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALAI, Mme Marine DEFAUX, adjoints
au maire ;
Mmes Josette de MARVAL, Marie-Jeanne COLOMBO, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Alvine
MOUTONGO-BLACK (jusqu'au point n° 1.20), Patricia BEHAL, Marie-Astrid ALBERT, M. Benoît de la RONCIERE, M.
Guillaume PORCHERON (jusqu'au point n° 1.6), Mme Capucine CANDELLE (jusqu'au point n° 1.1), M. Loïc PERON,
Mmes Anne-Charlotte PIERARD, Solène MOULINEC, MM. Julien BOUCHET, Maxence DUCROQUET, Mmes Marie-Ange
BADIN, Imane ACHOUR (jusqu'au point n° 1.6 à l'exception des points n° 1.12 à 1.14), MM. Adrien DEUDON, Cédric
ANÉ, Alain FOURNIER (jusqu'au point n° 1.13 et à partir du point n° 1.15), Mme Naïma SELLAM (jusqu'au point n° 14.1
et à partir du point n° 14.3), M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, Mme Charlotte NIEWIADOMSKI (jusqu'au point n° 12.1),
M. Aïssa TERCHI, Mme Alice NORET (jusqu'au point n° 1.8 et à partir du point n° 1.12, à l'exception des points n° 7.1
à 8.2), MM. Hicham DAD (jusqu'au point n° 2.7 et à partir du point n° 4.1), Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER,
M. Jean-Luc BRACHET, conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Mme Agnès DELACROIX par M. Guillaume PORCHERON (jusqu'au point n° 1.6)
M. Guillaume PORCHERON par M. Benoît DE LA RONCIERE (à partir du point n° 12.1)
Mme Agnès DELACROIX par M. Stéphane COCHEPAIN (à partir du point n° 12.1)
M. Antonio MORAIS par Mme Evelyne LAUER
M. Richard VINCE par M. Patrice PINARD
M. Michaël ALBOU par Mme Marine DEFAUX
Mme Delphine DE PAOLI par M. Stéphane COCHEPAIN
Mme Capucine CANDELLE par Madame Véronique LORTAT-JACOB (à partir du point n° 1.2)
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par Mme Marie-Jeanne COLOMBO (à partir du point n° 2.1)

Étaient absents :

Mme Naïma SELLAM (au point n° 14.2)
Mme Imane ACHOUR (du point n° 1.12 au point n° 1.14, et à partir du point n° 12.1)
Mme Alice NORET (du point n° 1.9 au point n° 1.11 et du point n° 7.1 au point n° 8.2)
M. Hicham DAD (du point n° 3.1 au point n° 3.2)
M. Alain FOURNIER (au point n° 1.14)
Mme Charlotte NIEWIADOMSKI (à partir du point n° 13.1)

SECRETARE DE SEANCE : Mme Marine DEFAUX

COMpte RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SEANCE PUBLIE PAR AFFICHAGE, LE

153.661
2020
Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 8 juillet 2020

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Président du territoire Boucle Nord-de-Seine
Vice-Président du département des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20200707-DSG20_07213-DE
Date de télétransmission : 15/07/2020
Date de réception préfecture : 15/07/2020

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 7 juillet 2020

Délibération n° 2020/S03/12.1

Objet : Approbation du plan des mobilités douces 2020-2026 et demandes de subventions inhérentes

Le conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code des transports et notamment les articles L1214-1 et L1214-2-1 relatifs aux plans de mobilités et aux continuités et la sécurisation des itinéraires cyclables et piétons ainsi qu'au stationnement cyclable ;

Vu le code de la route ;

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;

Vu la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités ;

Vu le décret n° 2015-808 du 2 juillet 2015 relatif au plan d'actions pour les mobilités actives et au stationnement ;

Vu le Plan « Vélo et mobilités actives » du 14 septembre 2018 de l'Etat porté par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire et son ambition de faire du vélo un mode de transport à part entière en triplant sa part modale dans les déplacements du quotidien d'ici 2024 ;

Vu le Plan Vélo de la Région Ile de France approuvé le 18 mai 2017 et son objectif de tripler les déplacements par ce mode de transport d'ici à 2021 ;

Vu l'appel à projets « Fonds mobilités actives - Continuités cyclables » de l'Etat lancé le 13 décembre 2018 ;

Vu la dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) mobilisé par les préfets dans le cadre du Grand plan d'investissements qui finance notamment les projets des collectivités pour « développer des services de transport de proximité durables » ;

Vu le programme « Coup de Pouce Vélo » du Ministère de la transition écologique et solidaire ;

Vu l'appel à manifestation d'intérêt « France Mobilités – Territoires d'expérimentation de nouvelles mobilités durables » porté par l'ADEME et France Mobilités ;

Vu l'avis de la commission compétente,

Considérant les mesures d'accompagnement de la Métropole du Grand Paris en faveur du vélo et notamment les subventions qu'elle octroie via le Fonds d'Investissement Métropolitain pour soutenir financièrement le développement de voies cyclables ;

Considérant l'étude finalisée en février 2020 par le bureau d'étude Ecomobilités Territoires et Connexions en vue de l'élaboration du Plan des Mobilités Douces 2020-2026 de Clichy ;

Considérant l'action déjà entamée par la ville de Clichy en faveur des mobilités douces et notamment dans le contexte sanitaire de préparation au déconfinement ;

Entendu l'exposé de Monsieur Patrice PINARD, Adjoint au Maire et de Monsieur Adrien DEUDON, conseiller municipal délégué,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 - APPROUVE le Plan des Mobilités Douces 2020-2026 décrit en annexe ;

ARTICLE 2 - AUTORISE Monsieur le Maire à engager les études nécessaires pour évaluer les faisabilités des orientations de principe proposées par le Plan des Mobilités Douces 2020-2026 et poursuivre leurs mises en œuvre le cas échéant ;

ARTICLE 3 - AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les subventions correspondantes auprès du Conseil régional d'Ile-de-France, du Fonds d'Investissement Métropolitain, de la DSIL, de l'Etat et les aides prévues par le programme Alvéole et à prendre toute décision en résultant.

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

47 pour

1 abstention : Monsieur Hicham DAD.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

SEANCE DU MARDI 7 JUILLET 2020
Convocation du Mardi 30 juin 2020

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

EXTRAIT
du Registre des délibérations du conseil municipal

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, maire, président de séance, à l'exception des points n° 1.2, 1.6, 1.10 et 1.14,
M. Stéphane COCHEPAIN, Premier adjoint au maire, Président de séance aux points n° 1.2, 1.6, 1.10 et 1.14,
Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD (à l'exception du point n° 1.20), Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme
Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle
RIPERT, M. Georges ROUX, Mme Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALAIQUI, Mme Marine DEFAUX, adjoints
au maire ;
Mmes Josette de MARVAL, Marie-Jeanne COLOMBO, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Alvine
MOUTONGO-BLACK (jusqu'au point n° 1.20), Patricia BEHAL, Marie-Astrid ALBERT, M. Benoît de la RONCIERE, M.
Guillaume PORCHERON (jusqu'au point n° 11.6) , Mme Capucine CANDELLE (jusqu'au point n° 1.1), M. Loïc PERON,
Mmes Anne-Charlotte PIERARD, Solène MOULINEC, MM. Julien BOUCHET, Maxence DUCROQUET, Mmes Marie-Ange
BADIN, Imane ACHOUR (jusqu'au point n° 11.6 à l'exception des points n° 1.12 à 1.14) , MM. Adrien DEUDON, Cédric
ANÉ, Alain FOURNIER (jusqu'au point n° 1.13 et à partir du point n° 1.15), Mme Naïma SELLAM (jusqu'au point n° 14.1
et à partir du point n° 14.3), M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, Mme Charlotte NIEWIADOMSKI (jusqu'au point n° 12.1),
M. Aïssa TERCHI, Mme Alice NORET (jusqu'au point n° 1.8 et à partir du point n° 1.12, à l'exception des points n° 7.1
à 8.2), MM. Hicham DAD (jusqu'au point n° 2.7 et à partir du point n° 4.1), Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER,
M. Jean-Luc BRACHET , conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Mme Agnès DELACROIX par M. Guillaume PORCHERON (jusqu'au point n° 11.6)
M. Guillaume PORCHERON par M. Benoît DE LA RONCIERE (à partir du point n° 12.1)
Mme Agnès DELACROIX par M. Stéphane COCHEPAIN (à partir du point n° 12.1)
M. Antonio MORAIS par Mme Evelyne LAUER
M. Richard VINCE par M. Patrice PINARD
M. Michaël ALBOU par Mme Marine DEFAUX
Mme Delphine DE PAOLI par M. Stéphane COCHEPAIN
Mme Capucine CANDELLE par Madame Véronique LORTAT-JACOB (à partir du point n° 1.2)
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par Mme Marie-Jeanne COLOMBO (à partir du point n° 2.1)

Étaient absents :

Mme Naïma SELLAM (au point n° 14.2)
Mme Imane ACHOUR (du point n° 1.12 au point n° 1.14, et à partir du point n° 12.1)
Mme Alice NORET (du point n° 1.9 au point n° 1.11 et du point n° 7.1 au point n° 8.2)
M. Hicham DAD (du point n° 3.1 au point n° 3.2)
M. Alain FOURNIER (au point n° 1.14)
Mme Charlotte NIEWIADOMSKI (à partir du point n° 13.1)

SECRETARE DE SEANCE : Mme Marine DEFAUX

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SEANCE PUBLIE PAR AFFICHAGE, LE

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 8 juillet 2020

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Président du territoire Boucle Nord-de-Seine
Vice-Président du département des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20200707-DSG20_07214-DE
Date de télétransmission : 15/07/2020
Date de réception préfecture : 15/07/2020

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 7 juillet 2020

Délibération n° 2020/S03/13.1

Objet : Garantie d'emprunt au profit de Hauts-de-Seine HABITAT (contrat n° 96887)

Le Conseil,

Vu le Code générale des collectivités territoriales et notamment les articles L 2252-1 et L 2252-2 ;

Vu le Code civil et notamment son article 2298 ;

Vu le Contrat de Prêt N° 96887 signé entre Hauts-de-Seine HABITAT et la Caisse des Dépôts et Consignations (ci-annexé) ;

Vu l'avis de la commission compétente,

Considérant la demande de HDS HABITAT tendant à obtenir la garantie de la ville de Clichy pour le financement de l'opération Acquisition en VEFA de 50 logements situés rue Willy Brandt / rue Mozart à Clichy-la-Garenne ;

Entendu l'exposé de Madame Alice LE MOAL, Adjointe au Maire,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 - L'assemblée délibérante de Clichy-la-Garenne accorde sa garantie à hauteur de 100%, pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 12 192 018,00 € (Douze millions cent quatre-vingt-douze milles dix-huit euros) souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 96887 constitué de 5 lignes du prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

ARTICLE 2 - DIT QUE la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 3 - S'ENGAGE pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

ARTICLE 4 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

40 pour

8 contre : Madame Alice NORET, Monsieur Alain FOURNIER, Madame Naïma SELLAM, Monsieur Michel LEJEUNE-MENGWANG, Monsieur Aïssa TERCHI, Monsieur Paul RIEUSSET, Monsieur Jean-Luc BRACHET, Madame Clotilde VEGA-RITTER.

Accusé de réception en préfecture 092-219200243-20200707-DSG20_07214-DE Date de télétransmission : 15/07/2020 Date de réception préfecture : 15/07/2020
--

—o—
DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SEANCE DU MARDI 7 JUILLET 2020
Convocation du Mardi 30 juin 2020

—
EXTRAIT
—
du Registre des délibérations du conseil municipal

—o—
Étaient présents :

M. Rémi MUZEAU, maire, président de séance, à l'exception des points n° 1.2, 1.6, 1.10 et 1.14,
M. Stéphane COCHEPAIN, Premier adjoint au maire, Président de séance aux points n° 1.2, 1.6, 1.10 et 1.14,
Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD (à l'exception du point n° 1.20), Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme
Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle
RIPERT, M. Georges ROUX, Mme Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALAQUI, Mme Marine DEFAUX, adjoints
au maire ;
Mmes Josette de MARVAL, Marie-Jeanne COLOMBO, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Alvine
MOUTONGO-BLACK (jusqu'au point n° 1.20), Patricia BEHAL, Marie-Astrid ALBERT, M. Benoît de la RONCIERE, M.
Guillaume PORCHERON (jusqu'au point n° 11.6), Mme Capucine CANDELLE (jusqu'au point n° 1.1), M. Loïc PERON,
Mmes Anne-Charlotte PIERARD, Solène MOULINEC, MM. Julien BOUCHET, Maxence DUCROQUET, Mmes Marie-Ange
BADIN, Imane ACHOUR (jusqu'au point n° 11.6 à l'exception des points n° 1.12 à 1.14), MM. Adrien DEUDON, Cédric
ANÉ, Alain FOURNIER (jusqu'au point n° 1.13 et à partir du point n° 1.15), Mme Naïma SELLAM (jusqu'au point n° 14.1
et à partir du point n° 14.3), M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, Mme Charlotte NIEWIADOMSKI (jusqu'au point n° 12.1),
M. Aïssa TERCHI, Mme Alice NORET (jusqu'au point n° 1.8 et à partir du point n° 1.12, à l'exception des points n° 7.1
à 8.2), MM. Hicham DAD (jusqu'au point n° 2.7 et à partir du point n° 4.1), Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER,
M. Jean-Luc BRACHET, conseillers municipaux.

Étaient représentés :

Mme Agnès DELACROIX par M. Guillaume PORCHERON (jusqu'au point n° 11.6)
M. Guillaume PORCHERON par M. Benoît DE LA RONCIERE (à partir du point n° 12.1)
Mme Agnès DELACROIX par M. Stéphane COCHEPAIN (à partir du point n° 12.1)
M. Antonio MORAIS par Mme Evelyne LAUER
M. Richard VINCE par M. Patrice PINARD
M. Michaël ALBOU par Mme Marine DEFAUX
Mme Delphine DE PAOLI par M. Stéphane COCHEPAIN
Mme Capucine CANDELLE par Madame Véronique LORTAT-JACOB (à partir du point n° 1.2)
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par Mme Marie-Jeanne COLOMBO (à partir du point n° 2.1)

Étaient absents :

Mme Naïma SELLAM (au point n° 14.2)
Mme Imane ACHOUR (du point n° 1.12 au point n° 1.14, et à partir du point n° 12.1)
Mme Alice NORET (du point n° 1.9 au point n° 1.11 et du point n° 7.1 au point n° 8.2)
M. Hicham DAD (du point n° 3.1 au point n° 3.2)
M. Alain FOURNIER (au point n° 1.14)
Mme Charlotte NIEWIADOMSKI (à partir du point n° 13.1)

SECRETARE DE SEANCE : Mme Marine DEFAUX

COMpte RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SEANCE PUBLIE PAR AFFICHAGE, LE

15 Juil 2020
Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 8 juillet 2020

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Président du territoire Boucle Nord-de-Seine
Vice-Président du département des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20200707-DSG20_07215-DE
Date de télétransmission : 15/07/2020
Date de réception préfecture : 15/07/2020

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 7 juillet 2020

Délibération n° 2020/S03/13.2

Objet : Garantie d'emprunt au profit de Hauts-de-Seine HABITAT (contrat n° 102707)

Le conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2252-1 et L2252-2 ;

Vu le Code civil et notamment l'article 2298 ;

Vu le contrat de Prêt n° 102707 signé entre Hauts-de-Seine HABITAT et la Caisse des Dépôts et Consignations (ci-annexé) ;

Vu l'avis de la commission compétente,

Considérant la demande de Hauts-de-Seine HABITAT tendant à obtenir la garantie de la Ville pour le financement de l'opération Clichy Boisseau. Acquisition en VEFA de 43 logements situés au 31-53, rue Georges Boisseau à Clichy-la-Garenne ;

Entendu l'exposé de Madame Alice LE MOAL, Adjointe au Maire,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 - L'assemblée délibérante de Clichy-la-Garenne accorde sa garantie à hauteur de 100%, pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 8 432 280,00 € (huit million quatre cent trente deux mille deux cent quatre vingt euros) souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 102707 constitué de 8 lignes du prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

ARTICLE 2 - DIT QUE la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 3 - S'ENGAGE pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

ARTICLE 4 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés
40 pour

8 contre : Madame Alice NORET, Monsieur Alain FOURNIER, Madame Naïma SELLAM, Monsieur Michel LEJEUNE-MENGWANG, Monsieur Aïssa TERCHI, Monsieur Paul RIEUSSET, Monsieur Jean-Luc BRACHET, Madame Clotilde VEGA-RITTER.

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20200707-DSG20_07215-DE
Date de télétransmission : 15/07/2020
Date de réception préfecture : 15/07/2020

EXTRAIT
du Registre des délibérations du conseil municipal

DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

SEANCE DU MARDI 7 JUILLET 2020
Convocation du Mardi 30 juin 2020

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, maire, président de séance, à l'exception des points n° 1.2, 1.6, 1.10 et 1.14,
M. Stéphane COCHEPAIN, Premier adjoint au maire, Président de séance aux points n° 1.2, 1.6, 1.10 et 1.14,
Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD (à l'exception du point n° 1.20), Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle RIPERT, M. Georges ROUX, Mme Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALAIQUI, Mme Marine DEFAUX, adjoints au maire ;
Mmes Josette de MARVAL, Marie-Jeanne COLOMBO, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Alvine MOUTONGO-BLACK (jusqu'au point n° 1.20), Patricia BEHAL, Marie-Astrid ALBERT, M. Benoît de la RONCIERE, M. Guillaume PORCHERON (jusqu'au point n° 11.6), Mme Capucine CANDELLE (jusqu'au point n° 1.1), M. Loïc PERON, Mmes Anne-Charlotte PIERARD, Solène MOULINEC, MM. Julien BOUCHET, Maxence DUCROQUET, Mmes Marie-Ange BADIN, Imane ACHOUR (jusqu'au point n° 11.6 à l'exception des points n° 1.12 à 1.14), MM. Adrien DEUDON, Cédric ANÉ, Alain FOURNIER (jusqu'au point n° 1.13 et à partir du point n° 1.15), Mme Naïma SELLAM (jusqu'au point n° 14.1 et à partir du point n° 14.3), M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, Mme Charlotte NIEWIADOMSKI (jusqu'au point n° 12.1), M. Aïssa TERCHI, Mme Alice NORET (jusqu'au point n° 1.8 et à partir du point n° 1.12, à l'exception des points n° 7.1 à 8.2), MM. Hicham DAD (jusqu'au point n° 2.7 et à partir du point n° 4.1), Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER, M. Jean-Luc BRACHET, conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Mme Agnès DELACROIX par M. Guillaume PORCHERON (jusqu'au point n° 11.6)
M. Guillaume PORCHERON par M. Benoît DE LA RONCIERE (à partir du point n° 12.1)
Mme Agnès DELACROIX par M. Stéphane COCHEPAIN (à partir du point n° 12.1)
M. Antonio MORAIS par Mme Evelyne LAUER
M. Richard VINCE par M. Patrice PINARD
M. Michaël ALBOU par Mme Marine DEFAUX
Mme Delphine DE PAOLI par M. Stéphane COCHEPAIN
Mme Capucine CANDELLE par Madame Véronique LORTAT-JACOB (à partir du point n° 1.2)
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par Mme Marie-Jeanne COLOMBO (à partir du point n° 2.1)

Etaient absents :

Mme Naïma SELLAM (au point n° 14.2)
Mme Imane ACHOUR (du point n° 1.12 au point n° 1.14, et à partir du point n° 12.1)
Mme Alice NORET (du point n° 1.9 au point n° 1.11 et du point n° 7.1 au point n° 8.2)
M. Hicham DAD (du point n° 3.1 au point n° 3.2)
M. Alain FOURNIER (au point n° 1.14)
Mme Charlotte NIEWIADOMSKI (à partir du point n° 13.1)

SECRETARE DE SEANCE : Mme Marine DEFAUX

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SEANCE PUBLIE PAR AFFICHAGE, LE

15 Juillet 2020
Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 8 juillet 2020

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Président du territoire Boucle Nord-de-Seine
Vice-Président du département des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20200707-DSG20_07216-DE
Date de télétransmission : 15/07/2020
Date de réception préfecture : 15/07/2020

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 7 juillet 2020

Délibération n° 2020/SO3/13.3

Objet : Garantie d'emprunt au profit de CDC HABITAT (contrat n° 104288)

Le conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2252-1 et L 2252-2 ;

Vu le Code civil et notamment l'article 2298 ;

Vu le contrat de Prêt n°104288 signé entre CDC HABITAT et la Caisse des Dépôts et Consignations (ci-annexé) ;

Vu l'avis de la commission compétente,

Considérant la demande de CDC HABITAT tendant à obtenir la garantie de la ville de Clichy pour le financement de l'opération Réhabilitation de 64 logements situés Résidence Martre-Landy à Clichy-la-Garenne ;

Entendu l'exposé de Madame Alice LE MOAL, Adjointe au Maire,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 - L'assemblée délibérante de Clichy-la-Garenne accorde sa garantie à hauteur de 100%, pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 344 000,00 € (un million trois cent quarante quatre mille euros) souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 104288 constitué de 2 lignes du prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

ARTICLE 2 - DIT QUE la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 3 - S'ENGAGE pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

ARTICLE 4 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés
40 pour

8 contre : Madame Alice NORET, Monsieur Alain FOURNIER, Madame Naïma SELLAM, Monsieur Michel LEJEUNE-MENGWANG, Monsieur Aïssa TERCHI, Monsieur Paul RIEUSSET, Monsieur Jean-Luc BRACHET, Madame Clotilde VEGA-RITTER.

Accusé de réception en préfecture 092-219200243-20200707-DSG20_07216-DE Date de télétransmission : 15/07/2020 Date de réception préfecture : 15/07/2020
--

EXTRAIT
du Registre des délibérations du conseil municipal

DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

SEANCE DU MARDI 7 JUILLET 2020
Convocation du Mardi 30 juin 2020

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, maire, président de séance, à l'exception des points n° 1.2, 1.6, 1.10 et 1.14,
M. Stéphane COCHEPAIN, Premier adjoint au maire, Président de séance aux points n° 1.2, 1.6, 1.10 et 1.14,
Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD (à l'exception du point n° 1.20), Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme
Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle
RIPERT, M. Georges ROUX, Mme Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALAIQUI, Mme Marine DEFAUX, adjoints
au maire ;
Mmes Josette de MARVAL, Marie-Jeanne COLOMBO, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Alvine
MOUTONGO-BLACK (jusqu'au point n° 1.20), Patricia BEHAL, Marie-Astrid ALBERT, M. Benoît de la RONCIERE, M.
Guillaume PORCHERON (jusqu'au point n° 11.6), Mme Capucine CANDELLE (jusqu'au point n° 1.1), M. Loïc PERON,
Mmes Anne-Charlotte PIERARD, Solène MOULINEC, MM. Julien BOUCHET, Maxence DUCROQUET, Mmes Marie-Ange
BADIN, Imane ACHOUR (jusqu'au point n° 11.6 à l'exception des points n° 1.12 à 1.14), MM. Adrien DEUDON, Cédric
ANÉ, Alain FOURNIER (jusqu'au point n° 1.13 et à partir du point n° 1.15), Mme Naïma SELLAM (jusqu'au point n° 14.1
et à partir du point n° 14.3), M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, Mme Charlotte NIEWIADOMSKI (jusqu'au point n° 12.1),
M. Aïssa TERCHI, Mme Alice NORET (jusqu'au point n° 1.8 et à partir du point n° 1.12, à l'exception des points n° 7.1
à 8.2), MM. Hicham DAD (jusqu'au point n° 2.7 et à partir du point n° 4.1), Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER,
M. Jean-Luc BRACHET, conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Mme Agnès DELACROIX par M. Guillaume PORCHERON (jusqu'au point n° 11.6)
M. Guillaume PORCHERON par M. Benoît DE LA RONCIERE (à partir du point n° 12.1)
Mme Agnès DELACROIX par M. Stéphane COCHEPAIN (à partir du point n° 12.1)
M. Antonio MORAIS par Mme Evelyne LAUER
M. Richard VINCE par M. Patrice PINARD
M. Michaël ALBOU par Mme Marine DEFAUX
Mme Delphine DE PAOLI par M. Stéphane COCHEPAIN
Mme Capucine CANDELLE par Madame Véronique LORTAT-JACOB (à partir du point n° 1.2)
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par Mme Marie-Jeanne COLOMBO (à partir du point n° 2.1)

Étaient absents :

Mme Naïma SELLAM (au point n° 14.2)
Mme Imane ACHOUR (du point n° 1.12 au point n° 1.14, et à partir du point n° 12.1)
Mme Alice NORET (du point n° 1.9 au point n° 1.11 et du point n° 7.1 au point n° 8.2)
M. Hicham DAD (du point n° 3.1 au point n° 3.2)
M. Alain FOURNIER (au point n° 1.14)
Mme Charlotte NIEWIADOMSKI (à partir du point n° 13.1)

SECRETARE DE SEANCE : Mme Marine DEFAUX

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SEANCE PUBLIE PAR AFFICHAGE, LE

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 8 juillet 2020

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Président du territoire Boucle Nord-de-Seine
Vice-Président du département des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20200707-DSG20_07217-DE
Date de télétransmission : 15/07/2020
Date de réception préfecture : 15/07/2020

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 7 juillet 2020

Délibération n° 2020/S03/14.1

Objet : Délégation de signature donnée au Maire – Clichy Mécénat

Le Conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29 ;

Vu la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie ;

Vu le décret n° 2009-158 du 11 février 2009 relatif aux fonds de dotation ;

Vu la délibération n° 14.3 du 18 février 2016 portant création du Fonds de dotation Clichy Mécénat ;

Vu la délibération n° 10.1 du 19 mai 2016 portant approbation des statuts du Fonds de dotation Clichy Mécénat ;

Considérant qu'afin de formaliser le soutien financier du Fonds de dotation Clichy Mécénat à des projets portés par la commune, des conventions de mécénat doivent être signées préalablement à chaque projet ou action soutenu ;

Entendu l'exposé de Monsieur Stéphane COCHEPAIN, 1^{er} Adjoint au Maire,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE UNIQUE- AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec le Fonds de dotation Clichy Mécénat les conventions de mécénat au titre de son mandat.

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

39 pour

9 abstentions: Madame Alice NORET, Monsieur Alain FOURNIER, Madame Naïma SELLAM, Monsieur Michel LEJEUNE-MENGWANG, , Monsieur Aïssa TERCHI, Monsieur Hicham DAD, Monsieur Paul RIEUSSET, Monsieur Jean-Luc BRACHET, Madame Clotilde VEGA-RITTER.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

—o—
DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SEANCE DU MARDI 7 JUILLET 2020
Convocation du Mardi 30 juin 2020

EXTRAIT
du Registre des délibérations du conseil municipal

—o—
Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, maire, président de séance, à l'exception des points n° 1.2, 1.6, 1.10 et 1.14,
M. Stéphane COCHEPAIN, Premier adjoint au maire, Président de séance aux points n° 1.2, 1.6, 1.10 et 1.14,
Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD (à l'exception du point n° 1.20), Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme
Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle
RIPERT, M. Georges ROUX, Mme Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALAIQUI, Mme Marine DEFAUX, adjoints
au maire ;
Mmes Josette de MARVAL, Marie-Jeanne COLOMBO, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Alvine
MOUTONGO-BLACK (jusqu'au point n° 1.20), Patricia BEHAL, Marie-Astrid ALBERT, M. Benoît de la RONCIERE, M.
Guillaume PORCHERON (jusqu'au point n° 11.6) , Mme Capucine CANDELLE (jusqu'au point n° 1.1), M. Loïc PERON,
Mmes Anne-Charlotte PIERARD, Solène MOULINEC, MM. Julien BOUCHET, Maxence DUCROQUET, Mmes Marie-Ange
BADIN, Imane ACHOUR (jusqu'au point n° 11.6 à l'exception des points n° 1.12 à 1.14) , MM. Adrien DEUDON, Cédric
ANÉ, Alain FOURNIER (jusqu'au point n° 1.13 et à partir du point n° 1.15), Mme Naïma SELLAM (jusqu'au point n° 14.1
et à partir du point n° 14.3), M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, Mme Charlotte NIEWIADOMSKI (jusqu'au point n° 12.1),
M. Aïssa TERCHI, Mme Alice NORET (jusqu'au point n° 1.8 et à partir du point n° 1.12, à l'exception des points n° 7.1
à 8.2), MM. Hicham DAD (jusqu'au point n° 2.7 et à partir du point n° 4.1), Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER,
M. Jean-Luc BRACHET , conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Mme Agnès DELACROIX par M. Guillaume PORCHERON (jusqu'au point n° 11.6)
M. Guillaume PORCHERON par M. Benoît DE LA RONCIERE (à partir du point n° 12.1)
Mme Agnès DELACROIX par M. Stéphane COCHEPAIN (à partir du point n° 12.1)
M. Antonio MORAIS par Mme Evelyne LAUER
M. Richard VINCE par M. Patrice PINARD
M. Michaël ALBOU par Mme Marine DEFAUX
Mme Delphine DE PAOLI par M. Stéphane COCHEPAIN
Mme Capucine CANDELLE par Madame Véronique LORTAT-JACOB (à partir du point n° 1.2)
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par Mme Marie-Jeanne COLOMBO (à partir du point n° 2.1)

Étaient absents :

Mme Naïma SELLAM (au point n° 14.2)
Mme Imane ACHOUR (du point n° 1.12 au point n° 1.14, et à partir du point n° 12.1)
Mme Alice NORET (du point n° 1.9 au point n° 1.11 et du point n° 7.1 au point n° 8.2)
M. Hicham DAD (du point n° 3.1 au point n° 3.2)
M. Alain FOURNIER (au point n° 1.14)
Mme Charlotte NIEWIADOMSKI (à partir du point n° 13.1)

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marine DEFAUX

COMpte RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SEANCE PUBLIE PAR AFFICHAGE, LE

15 Juil 2020
Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 8 juillet 2020

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Président du territoire Boucle Nord-de-Seine
Vice-Président du département des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20200707-DSG20_07218-DE
Date de télétransmission : 15/07/2020
Date de réception préfecture : 15/07/2020

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 7 juillet 2020 2020

Délibération n° 2020/S03/14.2.

Objet : Désignation des représentants du conseil municipal

Organisme : Syndicat Intercommunal à vocation unique « Centre Local d'Information et de coordination Clichy/Saint-Ouen »

Le conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-21, L.2121-33, L.5211-7, L.5211-8, L.5212-6 et L.5212-7 ;

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal à vocation unique, notamment l'article 5 ;

Vu la délibération en date du 16 décembre 2008 par laquelle le Conseil Municipal de la commune de Clichy-la-Garenne a décidé la création du Syndicat Intercommunal à vocation unique « Centre Local d'Information et de coordination Clichy/Saint-Ouen » ;

Vu le procès-verbal d'installation des membres du Conseil municipal en date du 25 mai 2020 ;

Considérant que le Syndicat Intercommunal à vocation unique CLIC Clichy/Saint-Ouen est administré par un Comité composé de 6 délégués titulaires dont 3 désignés par la commune de Clichy-la-Garenne et de 6 délégués suppléants dont 3 désignés par la commune de Clichy-la-Garenne ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il convient de procéder à la désignation des nouveaux représentants de la commune de Clichy-la-Garenne au sein de ce Syndicat Intercommunal à vocation unique ;

Entendu l'exposé de Monsieur Stéphane COCHEPAIN, 1^{er} Adjoint au Maire,

Après en avoir délibéré

ARTICLE 1 – LEVE à l'unanimité le recours au scrutin secret conformément à l'article L2121-21 du CGCT.

ARTICLE 2 – ELIT à la majorité absolue des suffrages exprimés, dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, les représentants suppléants et titulaires suivants du conseil municipal :

Représentants titulaires :

- Madame Josette DE MARVAL
- Monsieur Luc MERCIER
- Madame Alice NORET

Accusé de réception en préfecture 092-219200243-20200707-DSG20_07218-DE Date de télétransmission : 15/07/2020 Date de réception préfecture : 15/07/2020
--

Représentants suppléants :

- Monsieur François MORVAN
- Madame Capucine CANDELLE
- Monsieur Paul RIEUSSET

Pour siéger au sein du comité syndical du Syndicat Intercommunal à vocation unique « Centre Local d'Information et de coordination Clichy/Saint-Ouen ».

Adoptée à l'unanimité.

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20200707-DSG20_07218-DE
Date de télétransmission : 15/07/2020
Date de réception préfecture : 15/07/2020

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

—○—
DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—○—
SEANCE DU MARDI 7 JUILLET 2020
Convocation du Mardi 30 juin 2020

—○—

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

—
EXTRAIT
—
du Registre des délibérations du conseil municipal

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, maire, président de séance, à l'exception des points n° 1.2, 1.6, 1.10 et 1.14,
M. Stéphane COCHEPAIN, Premier adjoint au maire, Président de séance aux points n° 1.2, 1.6, 1.10 et 1.14,
Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD (à l'exception du point n° 1.20), Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme
Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle
RIPERT, M. Georges ROUX, Mme Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALAUQU, Mme Marine DEFAUX, adjoints
au maire ;
Mmes Josette de MARVAL, Marie-Jeanne COLOMBO, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Alvine
MOUTONGO-BLACK (jusqu'au point n° 1.20), Patricia BEHAL, Marie-Astrid ALBERT, M. Benoît de la RONCIERE, M.
Guillaume PORCHERON (jusqu'au point n° 11.6), Mme Capucine CANDELLE (jusqu'au point n° 1.1), M. Loïc PERON,
Mmes Anne-Charlotte PIERARD, Solène MOULINEC, MM. Julien BOUCHET, Maxence DUCROQUET, Mmes Marie-Ange
BADIN, Imane ACHOUR (jusqu'au point n° 11.6 à l'exception des points n° 1.12 à 1.14), MM. Adrien DEUDON, Cédric
ANÉ, Alain FOURNIER (jusqu'au point n° 1.13 et à partir du point n° 1.15), Mme Naïma SELLAM (jusqu'au point n° 14.1
et à partir du point n° 14.3), M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, Mme Charlotte NIEWIADOMSKI (jusqu'au point n° 12.1),
M. Aïssa TERCHI, Mme Alice NORET (jusqu'au point n° 1.8 et à partir du point n° 1.12, à l'exception des points n° 7.1
à 8.2), MM. Hicham DAD (jusqu'au point n° 2.7 et à partir du point n° 4.1), Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER,
M. Jean-Luc BRACHET, conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Mme Agnès DELACROIX par M. Guillaume PORCHERON (jusqu'au point n° 11.6)
M. Guillaume PORCHERON par M. Benoît DE LA RONCIERE (à partir du point n° 12.1)
Mme Agnès DELACROIX par M. Stéphane COCHEPAIN (à partir du point n° 12.1)
M. Antonio MORAIS par Mme Evelyne LAUER
M. Richard VINCE par M. Patrice PINARD
M. Michaël ALBOU par Mme Marine DEFAUX
Mme Delphine DE PAOLI par M. Stéphane COCHEPAIN
Mme Capucine CANDELLE par Madame Véronique LORTAT-JACOB (à partir du point n° 1.2)
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par Mme Marie-Jeanne COLOMBO (à partir du point n° 2.1)

Étaient absents :

Mme Naïma SELLAM (au point n° 14.2)
Mme Imane ACHOUR (du point n° 1.12 au point n° 1.14, et à partir du point n° 12.1)
Mme Alice NORET (du point n° 1.9 au point n° 1.11 et du point n° 7.1 au point n° 8.2)
M. Hicham DAD (du point n° 3.1 au point n° 3.2)
M. Alain FOURNIER (au point n° 1.14)
Mme Charlotte NIEWIADOMSKI (à partir du point n° 13.1)

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marine DEFAUX

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SEANCE PUBLIE PAR AFFICHAGE, LE

15 J. 2020
2020
Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 8 juillet 2020

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Président du territoire Boucle Nord-de-Seine
Vice-Président du département des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20200707-DSG20_07219-DE
Date de télétransmission : 15/07/2020
Date de réception préfecture : 15/07/2020

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 7 juillet 2020

Délibération n° 2020/S03/14.3.

Objet : Désignation des représentants du conseil municipal au sein des associations locales

Organisme : Mission Clichoise pour l'insertion des jeunes

Le conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-21 et L2121-22 ;

Vu le conseil d'installation du 25 mai 2020 suite aux élections municipales du 15 mars 2020 ;

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à la désignation des membres de cette Assemblée Générale suite au renouvellement du conseil municipal ;

Considérant qu'il est nécessaire d'adapter le nombre de membres de cette assemblée afin de respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale ;

Entendu l'exposé de Monsieur Stéphane COCHEPAIN, 1^{er} Adjoint au Maire,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 – LEVE à l'unanimité le recours au scrutin secret conformément à l'article L2121-21 du CGCT.

ARTICLE 2 – ELIT à la majorité absolue des suffrages exprimés et à la représentation proportionnelle, en sus de M. le Maire, Président de droit, les dix représentants titulaires et les dix représentants suppléants du conseil municipal suivants :

Représentants titulaires :

- Monsieur Sébastien RENAULT
- Monsieur Loïc PERON
- Madame Marie-Ange BADIN
- Madame Caroline MERCIER
- Monsieur Cédric ANE
- Madame Alice LEMOAL
- Monsieur Julien BOUCHET
- Madame Imane ACHOUR
- Madame Clotilde VEGA-RITTER
- Madame Naïma SELLAM

Représentants suppléants :

- Madame Marie-Astrid ALBERT
- Monsieur Guillaume PORCHERON
- Monsieur Stéphane FOUCHER-ALAUQUI
- Madame Marie-Jeanne COLOMBO
- Madame Delphine DE PAOLI
- Madame Danielle RIPERT
- Monsieur Georges ROUX
- Monsieur Pierre-Marie GOUYGOU VIEILLEFOSSE
- Monsieur Jean-Luc BRACHET
- Madame Alice NORET

En tant que membres de la l'assemblée Générale de la Mission Clíchoise pour l'insertion des jeunes.

Adoptée à l'unanimité.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

—○—
DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—○—
SEANCE DU MARDI 7 JUILLET 2020
Convocation du Mardi 30 juin 2020

—○—

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

—
EXTRAIT
du Registre des délibérations du conseil municipal
—

Étaient présents :

M. Rémi MUZEAU, maire, président de séance, à l'exception des points n° 1.2, 1.6, 1.10 et 1.14,
M. Stéphane COCHEPAIN, Premier adjoint au maire, Président de séance aux points n° 1.2, 1.6, 1.10 et 1.14,
Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD (à l'exception du point n° 1.20), Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme
Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle
RIPERT, M. Georges ROUX, Mme Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALAQUI, Mme Marine DEFAUX, adjoints
au maire ;

Mmes Josette de MARVAL, Marie-Jeanne COLOMBO, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Alvine
MOUTONGO-BLACK (jusqu'au point n° 1.20), Patricia BEHAL, Marie-Astrid ALBERT, M. Benoît de la RONCIERE, M.
Guillaume PORCHERON (jusqu'au point n° 11.6) , Mme Capucine CANDELLE (jusqu'au point n° 1.1), M. Loïc PERON,
Mmes Anne-Charlotte PIERARD, Solène MOULINEC, MM. Julien BOUCHET, Maxence DUCROQUET, Mmes Marie-Ange
BADIN, Imane ACHOUR (jusqu'au point n° 11.6 à l'exception des points n° 1.12 à 1.14) , MM. Adrien DEUDON, Cédric
ANÉ, Alain FOURNIER (jusqu'au point n° 1.13 et à partir du point n° 1.15), Mme Naïma SELLAM (jusqu'au point n° 14.1
et à partir du point n° 14.3), M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, Mme Charlotte NIEWIADOMSKI (jusqu'au point n° 12.1),
M. Aïssa TERCHI, Mme Alice NORET (jusqu'au point n° 1.8 et à partir du point n° 1.12, à l'exception des points n° 7.1
à 8.2), MM. Hicham DAD (jusqu'au point n° 2.7 et à partir du point n° 4.1), Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER,
M. Jean-Luc BRACHET , conseillers municipaux.

Étaient représentés :

Mme Agnès DELACROIX par M. Guillaume PORCHERON (jusqu'au point n° 11.6)
M. Guillaume PORCHERON par M. Benoît DE LA RONCIERE (à partir du point n° 12.1)
Mme Agnès DELACROIX par M. Stéphane COCHEPAIN (à partir du point n° 12.1)
M. Antonio MORAIS par Mme Evelyne LAUER
M. Richard VINCE par M. Patrice PINARD
M. Michaël ALBOU par Mme Marine DEFAUX
Mme Delphine DE PAOLI par M. Stéphane COCHEPAIN
Mme Capucine CANDELLE par Madame Véronique LORTAT-JACOB (à partir du point n° 1.2)
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par Mme Marie-Jeanne COLOMBO (à partir du point n° 2.1)

Étaient absents :

Mme Naïma SELLAM (au point n° 14.2)
Mme Imane ACHOUR (du point n° 1.12 au point n° 1.14, et à partir du point n° 12.1)
Mme Alice NORET (du point n° 1.9 au point n° 1.11 et du point n° 7.1 au point n° 8.2)
M. Hicham DAD (du point n° 3.1 au point n° 3.2)
M. Alain FOURNIER (au point n° 1.14)
Mme Charlotte NIEWIADOMSKI (à partir du point n° 13.1)

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marine DEFAUX

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SEANCE PUBLIE PAR AFFICHAGE, LE

15 Juil 2020
Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 8 juillet 2020

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Président du territoire Boucle Nord-de-Seine
Vice-Président du département des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20200707-DSG20_07220-DE
Date de télétransmission : 15/07/2020
Date de réception préfecture : 15/07/2020

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 7 juillet 2020

Délibération n° 2020/S03/14.4

Objet : Communication des actes pris par délégation du conseil municipal au Maire en vertu de la délibération n° 11.1 du 18 février 2019

Par délibération exécutoire du 18 février 2019, le conseil municipal a bien voulu charger Monsieur Rémi MUZEAU, maire, de régler les affaires de la Commune énumérées à l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

Ainsi, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de prendre acte des décisions et contrats suivants :

DÉCISIONS

Décision n° 2019-325 du 28 novembre 2019

Convention de mise à disposition de la salle 3 du théâtre Rutebeuf, à titre gracieux, conclue avec l'association « Frabs, French Association of Barber Singers » les 3 décembre 2019, 18 mars, 25 mars, 6 mai et 24 juin 2020.

Décision n° 2019-335 du 21 novembre 2019

Convention de mise à disposition, à titre gracieux, de la salle de spectacle de l'Espace Henry Miller le dimanche 8 décembre 2019, conclue avec l'association Métronome.

Décision n° 2019-336 du 18 novembre 2019

Convention de mise à disposition, à titre gracieux, de l'auditorium du conservatoire Léo Delibes le dimanche 15 décembre 2019, conclue avec l'association « Chant Libre ».

Décision n° 2019-337 du 18 novembre 2019

Convention de mise à disposition, à titre gracieux, de la salle de spectacle de l'Espace Henry Miller du jeudi 28 au dimanche 31 mai 2020 conclue avec le lycée Newton.

Décision n° 2019-338 du 18 novembre 2019

Convention de mise à disposition, à titre gracieux, de la salle de spectacle de l'Espace Henry Miller les mercredi 17 et jeudi 18 juin et les mercredi 24 et jeudi 25 juin 2019, conclue avec le comité d'entreprise L'Oréal.

Décision n° 2019-340 du 16 décembre 2019

Fixation du prix des objets suivants en vente à l'Office de Tourisme,

- Parapluies bleus : tarif unitaire 9 euros,

Accusé de réception en préfecture 092-219200243-20200707-DSG20_07220-DE Date de télétransmission : 15/07/2020 Date de réception préfecture : 15/07/2020
--

- Ouvrage « L'art de Morris », Editions Dargaud au tarif éditeur de 45 euros, en lien avec l'exposition temporaire présentée au Pavillon Vendôme du 30 novembre 2019 au 15 février 2020

Décision n° 2019-341 du 28 novembre 2019

Mandatement du cabinet d'avocats Landot en vue de défendre les intérêts de la commune suite à la requête en appel n° 19VE03045 introduite devant la Cour administrative d'appel de Versailles le 26 août 2019 par un agent de la Ville demandant l'annulation du jugement du 25 juin 2019 rejetant ses recours pour excès de pouvoir contre les arrêtés du 27 octobre 2016 et du 9 août 2017 prononçant sa rétrogradation.

Décision n° 2019-342 du 28 novembre 2019

Projet d'avenant n° 1 au bail commercial du local sis 66 rue de Neuilly, modifiant l'assiette dans le bail initial.

Décision n° 2019-343 du 29 novembre 2019

Renouvellement du bail de courte durée d'un appartement sis école Jules Ferry 7, rue Dagobert, du 1^{er} décembre 2019 au 30 novembre 2020

Décision n° 2019-344 du 6 décembre 2019

Convention de mise à disposition annuelle d'équipements sportifs, à titre gracieux, à conclure avec l'association Clichy-la-Garenne (CLG).

Décision n° 2019-364 du 12 décembre 2019

Convention de mise à disposition de la salle de spectacle du théâtre Rutebeuf, conclue avec l'association « Francon-Tamoul de Clichy » à titre gracieux pour la tenue d'un gala célébrant les 20 ans de ladite association le samedi 18 janvier 2020.

Décision n° 2019-365 du 12 décembre 2019

Convention de mise à disposition de la salle de spectacle de l'espace Henry Miller, conclue avec l'association « Zomzom et ses amis » à titre gracieux pour l'organisation d'un spectacle de fin d'année le dimanche 10 mai 2020.

Décision n° 2019-366 du 12 décembre 2019

Convention de mise à disposition de la salle de spectacle de l'espace Henri Miller, conclue avec l'association « Action Théâtre Enfance » à titre gracieux, pour l'organisation d'ateliers de théâtre adultes du 7 au 12 juillet 2020.

Décision n° 2019-367 du 12 décembre 2019

Demande de subvention d'un montant de 19 064 € auprès du SYCTOM, au titre du plan d'accompagnement 2025-2020 du SYCTOM et de son axe 2 « Prévention et gestion des biodéchets, acquisition d'équipement de pré collecte et soutien à l'investissement », correspondant à un taux de financement de 80 % du montant hors taxe de l'achat de matériel de pré-collecte des déchets alimentaire destiné aux restaurants scolaires.

Décision n° 2019-368 du 12 décembre 2019

Convention de mise à disposition annuelle d'un local sis Maison des Associations à titre gracieux, conclue avec l'association « 92 Médias ».

Décision n° 2019-371 du 20 décembre 2019

Convention d'occupation temporaire du domaine public conclu avec la société PIAF, relatif à l'occupation de l'Espace restauration au sein du bâtiment du Pavillon Vendôme pour une durée de 18 mois, la redevance annuelle étant fixée à la somme de 1 350 €.

Décision n° 2019-373 du 18 décembre 2019

Convention de mise à disposition de locaux du Conservatoire Léo Delibes à titre gracieux, conclue avec l'association « Coline en Ré » pour l'organisation du concours national de piano « les virtuoses du Cœur » les 18 janvier, 29 février et 1^{er} mars 2020.

Décision n° 2019-374 du 18 décembre 2019

Avenant n° 2 à la convention d'occupation précaire des locaux communaux constituant le lot de copropriété n° 22 de l'immeuble sis 132, rue Martre, mis à la disposition de la SAS Les Cireurs et de l'entreprise individuelle « Chahut Bahut » prorogeant de 7 mois ladite convention.

Décision n° 2019-375 du 18 décembre 2019

Renouvellement de la mise à disposition du terrain sis 81, rue Villeneuve, conclue avec l'association FODIPEG.

Décision n° 2019-376 du 23 décembre 2019

Mandatement du cabinet d'avocats Draï en vue de défendre les intérêts de la commune dans le cadre d'une requête en référé-provision introduite devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise le 15 octobre 2019 par un élu de la commune demandant la somme de 10 000 HT au titre de la protection fonctionnelle.

Décision n° 2019-377 du 24 décembre 2019

Convention de mise à disposition du salon Césaria Evora et de la galerie attenante au théâtre Rutebeuf à titre gracieux conclu avec l'artiste Ricardo GRITTO dans le cadre d'une exposition en janvier 2019.

Décision n° 2019-378 du 24 décembre 2019

Convention de partenariat conclue avec le département des Hauts-de-Seine dans le cadre du dispositif Collège et cinéma pour la saison 2019-2020.

Décision n° 2019-379 du 24 décembre 2019

Convention d'occupation du domaine public à titre précaire et révocable conclu avec la société CAROTINE pour la tenue d'un foodtruck tous les lundis du 6 janvier au 31 mars 2020 moyennant une redevance de 32,38 € par jour de présence.

Décision n° 2019-380 du 24 décembre 2019

Mandatement du cabinet d'avocats PEYRICAL & SABATTIER Associés en vue de défendre les intérêts de la commune dans le cadre d'une requête en appel introduite devant la cour administrative d'appel de Versailles le 26 août 2019 par un agent de la commune demandant l'annulation du jugement du 25 juin 2019 rejetant ses recours pour excès de pouvoir contre les arrêtés des 27 octobre 2016 et 9 août 2019 prononçant sa rétrogradation.

Décision n° 2020-001 du 3 janvier 2020

Mandatement du cabinet Draï, en vue de défendre les intérêts de la Ville suite à la requête n° 1810949 introduite devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise le 22 octobre 2018 par un élu de la commune.

Décision n° 2020-002 du 15 janvier 2020

Acquisition du bien sis 67 boulevard Jean Jaurès (lots 16, 21 et 24) par exercice du droit de préemption au prix de 280 000 € (deux cent quatre-vingt mille euros).

Décision n° 2020-003 du 14 janvier 2020

Convention de mise à disposition de l'auditorium et de deux loges du conservatoire Léo Delibes à titre gracieux le 24 janvier 2020 conclue avec l'association DIVVA.

Décision n° 2020-004 du 14 janvier 2020

Bail commercial du 1^{er} février 2020 au 31 janvier 2029 conclu au 10, boulevard Jean Jaurès moyennant un loyer annuel de 10 800 € soit 900 € et une provision pour charges mensuelles de 85 € et un dépôt de garantie de 1 800 €

Décision n° 2020-005 du 15 janvier 2020

Acquisition du fonds de commerce sis 14, rue Bonnet par exercice du droit de préemption au prix de 10 000 € (dix mille euros) et aux conditions indiquées dans la déclaration préalable.

Décision n° 2020-006 du 20 janvier 2020

Convention de mise à disposition exceptionnelle d'équipement sportif à titre gracieux conclu avec l'association « Société Philatélique et cartophile de Clichy » afin d'organiser la 28^{ème} édition du salon de la carte postale et de la philatélie le samedi 6 juin 2020.

Décision n° 2020-007 du 20 janvier 2020

Avenant de transfert à la convention de sous-location du local sis 93, rue de Paris, conclu avec la société White Rabbit.

Décision n° 2020-008 du 21 janvier 2020

Avenant n° 3 portant sur l'assurance du festival de guitare du 21 juin pour un montant fixé à la somme de 3 522,95 €TTC.

Décision n° 2020-009 du 21 janvier 2020

Avenant n° 5 portant sur la modification de la liste des véhicules à assurer pour 2018 et 2019, la dépense en résultant étant fixée à la somme de 2 530,92 € TTC.

Décision n° 2020-010 du 27 janvier 2020

Convention d'occupation du domaine public à titre précaire et révocable conclu avec la société LE CLAIRON pour la tenue d'un foodtruck pour la période du 4 février 2020 au 30 juin 2020, moyennant une redevance de 32,38 € par jour de présence.

Décision n° 2020-011 du 28 janvier 2020

Convention de mise à disposition de la salle de spectacle de l'Espace Henry Miller, à titre gracieux, conclu avec l'association « Kids Création » afin d'y organiser un spectacle musical le 7 mars 2020.

Décision n° 2020-012 du 28 janvier 2020

Convention de mise à disposition de la salle de spectacle du théâtre Rutebeuf, à titre gracieux, conclu avec l'association « Association Fraternité Paris-Kaboul » afin d'y organiser un concert caritatif à l'occasion du nouvel an afghan le 20 mars 2020.

Décision n° 2020-013 du 28 janvier 2020

Convention de mise à disposition de la salle de spectacle de l'espace Henry Miller, à titre gracieux, conclu avec l'association « TKO » afin d'y organiser un spectacle de fin d'année le 9 mai 2020.

Décision n° 2020-014 du 28 janvier 2020

Convention de mise à disposition de la salle de spectacle de l'Espace Henry Miller, à titre gracieux, conclu avec l'association « K Danse » afin d'y organiser un spectacle de danse les 26 mars et 11 juin 2020.

Décision n° 2020-016 du 31 janvier 2020

Renouvellement de l'adhésion de la ville de Clichy-la-Garenne à l'Agence pour le Développement Régional du Cinéma au titre de l'année 2020 pour un montant de 100 €.

Décision n° 2020-017 du 31 janvier 2020

Renouvellement de l'adhésion de la ville de Clichy-la-Garenne à l'Association Française des Cinémas Art et Essai au titre de l'année 2020 pour un montant de 100 €.

Décision n° 2020-018 du 6 février 2020

Convention de mise à disposition à titre précaire conclue entre la Ville de Clichy et la société LP Patrimoine du local sis 66, rue de Neuilly, du 7 au 24 février 2020 moyennant une redevance d'occupation de 180 €.

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20200707-DSG20_07220-DE
Date de télétransmission : 15/07/2020
Date de réception préfecture : 15/07/2020

Décision n° 2020-019 du 7 février 2020

Convention de mise à disposition de la salle de spectacle de l'Espace Henry Miller conclue avec l'association « UTATSU ZA » les samedi 22 et dimanche 23 février 2020 afin d'organiser des répétitions et deux stages de tambours japonais.

Décision n° 2020-020 du 7 février 2020

Acquisition d'une œuvre originale de l'artiste Stéphane KOERWYN pour un montant de 1 500 €.

Décision n° 2020-021 du 7 février 2020

Convention de mise à disposition du salon Césaria Evora et de la galerie attenante au Théâtre Rutebeuf à titre gracieux du 2 au 39 mars conclue avec l'artiste Laure Ketfa dans le cadre de l'exposition « Terre d'Amour »

Décision n° 2020-022 du 4 mars 2020

Acquisition du bien sis 134-136, rue Martre (lot n° 125) par exercice du droit de préemption urbain au prix de 5 000 € (cinq mille euros).

Décision n° 2020-023 du 12 février 2020

Renouvellement de la convention de mise à disposition des locaux sis 12, rue de Belfort, conclue avec l'association M.A.M. « Les Bout'Choux » pour un loyer révisé de 1 153 € mensuel et une provision pour charges de 390 € mensuelle.

Décision n° 2020-024 du 12 février 2020

Renouvellement de l'adhésion de la ville de Clichy-la-Garenne à l'Association Réseau des Collectivités Territoriales pour une Économie Solidaire (ARTES) pour un montant de 650,00 €.

Décision n° 2020-025 du 12 février 2020

Le Cabinet d'avocats LANDOT est mandaté en vue de défendre les intérêts de la commune suite au jugement n° 1801984 du 28 novembre 2019 par lequel le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise a annulé l'arrêté municipal du 30 novembre 2017 fixant à 22 heures la fermeture des commerces de détail des magasins non spécialisée à prédominance alimentaire et condamné la commune à verser à un commerçant la somme de 2 000 € au titre de l'article L. 761-1 du code de justice administrative.

Décision n° 2020-026 du 20 février 2020

Don de Messieurs Claude Et Michel SHOSHANY à la Ville de Clichy pour ses collections permanentes de « Tendresse » du sculpteur Achiam.

Décision n° 2020-028 du 20 février 2020

Convention d'occupation précaire de la parcelle H n° 12, conclure avec l'État (Direction Territoriale des Hauts-de-Seine – Direction départementale des Finances Publique des Hauts-de-Seine), propriétaire, la dépense annuelle en résultant étant fixée à la somme de 20 175 €.

Décision n° 2020-029 du 20 février 2020

Convention d'occupation précaire de la parcelle H n° 34, conclure avec l'État (Direction Territoriale des Hauts-de-Seine – Direction départementale des Finances Publique des Hauts-de-Seine), propriétaire, la dépense annuelle en résultant étant fixée à la somme de 19 827 €.

Décision n° 2020-030 du 24 février 2020

Convention de mise à disposition à titre précaire conclue entre la Ville de Clichy et la société LP Patrimoine du local sis 66, rue de Neuilly, du 24 février au 2 mars 2020 moyennant une redevance d'occupation de 80 €.

Décision n° 2020-031 du 25 février 2020

Convention exceptionnelle de mise à disposition d'équipement sportif, à titre gracieux, conclu avec l'association « CS Badminton » dans le cadre de la 5^{ème} édition du tournoi Clichypolata les samedi 4 et dimanche 5 juillet 2020.

Décision n° 2020-032 du 27 février 2020

Renouvellement de l'adhésion de la ville de Clichy-la-Garenne à l'Association des Maires d'Ile-de-France (AMIF) au titre de l'année 2020 pour un montant de 5 595,35 €

Décision n° 2020-033 du 28 février 2020

Paiement de l'adhésion de la Ville de Clichy-la-Garenne à l'APEHAG au titre de l'année 2018 pour un montant de 1 000 €.

Décision n° 2020-039 du 12 mars 2020

Demande de subvention sollicitée auprès du Fonds Social Européen (FSE) au titre de la programmation 2020 du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi pour un montant de 300 653 €

Les décisions suivantes ont été prises suite à la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de COVID 19 ;

Décision n° 2020-041 du 10 avril 2020

Renouvellement de l'adhésion de la Ville de Clichy-la-Garenne à la Fédération Française de l'Enseignement Artistique au titre de l'année 2020 pour un montant de 80 €.

Décision n° 2020-042 du 10 avril 2020

Renouvellement de l'adhésion de la Ville de Clichy-la-Garenne à l'association Paris Jazz Club au titre de l'année 2020 pour un montant de 500 €.

Décision n° 2020-043 du 10 février 2020

Renouvellement de l'adhésion de la Ville de Clichy-la-Garenne à l'association AFIGESE au titre de l'année 2020 pour un montant de 270 €.

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20200707-DSG20_07220-DE
Date de télétransmission : 15/07/2020
Date de réception préfecture : 15/07/2020

Décision n° 2020-044 du 10 avril 2020

Convention de mise à disposition de locaux destinés à l'exploitation du réseau THD Seine conclue avec la société COVAGE 92, la redevance annuelle étant fixée à la somme de 20 € par mètre carré occupé.

Décision n° 2020-045 du 16 avril 2020

Renouvellement du contrat de maintenance du mammographe conclu avec la société GE Healthcare pour une durée d'un an, la dépense étant fixée à la somme de 15 000 €.

Décision n° 2020-046 du 16 avril 2020

Renouvellement de l'adhésion de la Ville de Clichy-la-Garenne à la fédération nationale des Centres de Santé au titre de l'année 2020 pour un montant de 1 345 €.

Décision n° 2020-047 du 16 avril 2020

Modification de la régie de recettes de la Direction des Relations Citoyennes.

Décision n° 2020-048 du 16 avril 2020

Création d'une sous régie de recettes de la Direction des Relations Citoyennes au cimetière Nord.

Décision n° 2020-049 du 16 avril 2020

Création d'une sous régie de recettes de la Direction des Relations Citoyennes au cimetière Sud.

Décision n° 2020-55 du 6 mai 2020

Demande auprès du fonds d'investissement Métropolitain d'une subvention d'un montant de 76 238 € au titre de la résorption des nuisances, de la continuité écologique et du développement des mobilités douces, correspondant à un taux de 40% du montant hors taxe de l'ensemble des aménagements cyclables non lourds adaptés.

Décision n° 2020-56 du 11 mai 2020

Demande auprès de la préfecture des Hauts de Seine d'une subvention d'un montant de 76 238 € dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'investissement public local correspondant à un taux de 40% du montant hors taxe de l'ensemble des aménagements cyclables non lourds adaptés.

MARCHES PUBLICS NOTIFIES

Marchés public n° 19-074 à 19-076 : Actions d'accompagnement vers l'emploi et la formation des participants du plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE)

La présente procédure adaptée est soumise aux dispositions des articles R.2123-1 et suivants du Code de la Commande Publique.

Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande mono attributaire sans montant minimum mais avec un montant maximum sur la durée totale de chaque lot.

Cet accord-cadre est alloté comme suit :

- **Marché public N°19-074 – Lot n°1: Préparation au monde du travail sous forme d'atelier théâtre linguistique**

Notifié le 11 décembre 2019 à la société PORT PARALLELE / MOOTIVACTION, l'accord-cadre est conclu à partir de sa notification, jusqu'au 30 juin 2020 pour un montant maximum de 18 700 € HT sur la durée totale du marché.

- **Marché public N°19-075 – Lot N°2 : Numérique et logistique**

Notifié le 9 décembre 2019 à la société SAGEFORME, l'accord-cadre initialement conclu de sa notification jusqu'au 30 juin 2020 pour un montant maximum de 18 700€ HT sur la durée totale du marché, a été prolongé de six mois suite à l'épidémie de Covid19.

Marché public N°19-076 – Lot N°3 : Formation technique certifiante d'agent magasinier

Notifié le 09 décembre 2019 à la société SAGEFORME, l'accord-cadre initialement conclu de sa notification jusqu'au 30 juin 2020 pour un montant maximum de 84 300€ HT sur la durée totale du marché, a été prolongé de six mois suite à l'épidémie du Covid19.

Marché public 19-077 – Lot n° 1 : Organisation de séjours hiver à dominante « montagne, neige et sports de glisse » en France et/ou à l'étranger durant les vacances scolaires d'hiver de la zone C

La présente procédure adaptée est soumise aux dispositions des articles R2123-1.3°, R2162-7 et suivants du Code de la Commande Publique.

Accord-cadre multi-attributaire à marchés subséquents passé sans montant minimum ni maximum mais comportant un nombre minimum de participants (de 10 enfants par marché subséquent) et sans nombre maximum de participants.

Les trois attributaires suivants seront remis en concurrence sur toute la durée du marché, chaque année et ce avant chaque évènement.

Notifié le 5 décembre 2019 aux sociétés UCPA SPORT VACANCES, OEUVRE UNIVERSITAIRE DU LOIRET, REGARDS pour une période initiale d'un an à compter de leur notification et renouvelable tacitement par période successive d'un an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans.

Marchés publics n° 20-001 et 20-002 : Actions d'accompagnement vers l'emploi et la formation des participants du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE)

- **Marché public n°20-001 : Lot N°4 : Actions de formation - préparation à l'environnement professionnel et/ou à la formation qualifiante.**

Accord-cadre à bons de commande, passé en application des articles R.2162-1 à R.2162-6 ; R.2162-13 ; R.2162-14 du code de la commande publique.

Notifié le 13 décembre 2019 à la société SFM, le marché subséquent est conclu à partir de sa notification, jusqu'au 31 décembre 2020 pour un montant maximum de 16 000€ HT.

- **Marché public n° 20-002 : Lot n° 6 : Actions de formation : acquisition de savoirs de base et actions de remise à niveau**

Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande, passé en application des articles R.2162-1 à R.2162-6 ; R.2162-13 ; R.2162-14 du Code de la Commande Publique.

Notifié le 13 décembre 2019 à la société ACIFE, le marché subséquent est conclu à partir de sa notification, jusqu'au 31 décembre 2020 pour un montant maximum de 45 000€ HT.

Marché public n° 20-003 : Approvisionnement en carburant sur la présentation de cartes accréditatives des véhicules de la ville de Clichy

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20200707-DSG20_07220-DE
Date de télétransmission : 15/07/2020
Date de réception préfecture : 15/07/2020

Le présent appel d'offres ouvert est soumis aux dispositions des articles L.2124-2 et R.2124-2 1° du code de la commande publique.

Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commandes sans montant minimum et sans montant maximum annuel.

Notifié le 14 février 2020, à la société TOTAL MARKETING FRANCE, pour une période initiale d'un an à compter de la notification et renouvelable tacitement par période successive d'un an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans

Marchés publics n° 20-004 et 20-005 : Mission de prestations de géomètre-expert – prestations topographiques et foncières courantes spécifiques

Le présent appel d'offres ouvert est passé en application des articles R.2124-2-1°; R.2162-2 à R.2162-6 et R.2162-13 et suivants du Code de la Commande Publique.

Il s'agit d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande, sans montant minimum et sans montant maximum.

Cette procédure est allotie comme suit :

Marché public 20-004 - Lot n° 01 : Prestations topographiques et foncières

Notifié le 21 février 2020 à la société SALARL JOCELYNE FOREST ET ASSOCIES, pour une période initiale d'un an à compter de sa notification et renouvelable tacitement par période successive d'un an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans.

Marché public 20-005 - Lot n° 02 : Prestations de géomètres-topographes axées sur les travaux concernant les bâtiments communaux, la voirie et les espaces verts

Notifié le 21 février 2020, à la société SALARL JOCELYNE FOREST ET ASSOCIES, pour une période initiale d'un an à compter de sa notification et renouvelable tacitement par période successive d'un an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans.

Marché public n° 20-006 : Fourniture et acheminement d'électricité – puissances souscrites inférieures ou égales à 36 Kva – éclairage public – lot n° 1 : Points de livraison des Etablissements Publics Territoriaux et de leurs communes membres, ainsi que les adhérents dont le siège social se situe dans les départements de paris, des Hauts-de-Seine et du Val de Marne

Il s'agit d'un marché sans montant minimum et maximum.

Marché public n° 20-007 : Lot n° 2 : organisation de séjours « multisports, pleine nature, mer, nautique, sports d'eaux vives, linguistiques » en France et/ou à l'étranger (Fixe, semi-itinérants ou itinérants) Durant les vacances scolaires d'été de la zone C.

La présente procédure adaptée est soumise aux dispositions des articles R2123-1 3°, R2162-7 et suivants du Code de la Commande Publique.

Il s'agit d'un accord-cadre multi-attributaire à marchés subséquents passé sans montant minimum ni maximum mais comportant un nombre minimum de participants (de 10 enfants par marché subséquent) et sans nombre maximum de participants.

Les trois attributaires suivants seront remis en concurrence sur toute la durée du marché, chaque année et ce avant chaque évènement.

Notifiés les 19 mai, 25 mai et 2 juin 2020 aux sociétés UCPA SPORT VACANCES, REGARDS, et COL'VOYAGES - SARL GECTURE pour une période initiale d'un an à compter de leur notification et renouvelable tacitement par période successive d'un an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans.

Marché public n° 20-009 : Lot n° 4 : Organisation de séjours spécifiques et atypiques en France et/ou à l'étranger (Fixes, semi-itinérants ou itinérants) durant les vacances scolaires d'été de la zone C

La présente procédure adaptée est soumise aux dispositions des articles R2123-1 3°, R2162-7 et suivants du Code de la Commande Publique.

Il s'agit d'un accord-cadre multi-attributaire à marchés subséquents passé sans montant minimum ni maximum mais comportant un nombre minimum de participants (de 10 enfants par marché subséquent) et sans nombre maximum de participants.

Les trois attributaires suivants seront remis en concurrence sur toute la durée du marché, chaque année et ce avant chaque évènement.

Notifiés les 19 mai et 25 mai 2020 aux sociétés ASSOCIATION ACTIVITE ET DECOUVERTE, LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT et REGARDS pour une période initiale d'un an à compter de leur notification et renouvelable tacitement par période successive d'un an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans.

Marché public n° 20-010 : Fourniture de produits d'entretien pour la piscine municipale

La présente procédure adaptée est soumise aux dispositions des articles R.2123-1 et suivants et R.2162-13 à R.2162-14 du Code de la Commande Publique.

Il s'agit d'un accord-cadre à bon de commande mono attributaire sans montant minimum mais avec un montant maximum annuel de 15 000 €HT.

Notifié le 15 avril 2020, à la société BAYROL France SAS, le marché est conclu pour une période initiale d'un an à compter de la notification et peut être reconduit tacitement par période successive d'un an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans.

Marchés publics n° 20-011 et 20-012 : Fourniture de CD et de Films (DVD et Blue Ray) pour la médiathèque de Clichy-la-Garenne.

La présente procédure adaptée est soumise aux dispositions des articles R.2123-1 et suivants et R.2162-13 à R.2162-14 du Code de la Commande Publique.

Il s'agit d'un accord-cadre à bon de commande mono attributaire sans montant minimum mais avec un montant maximum.

Cette procédure est allotie comme suit :

Marché public 20-011 – Lot N° 1 : Fourniture de DVD et Blu-ray de films documentaires et de fiction pour la Médiathèque, incluant les droits de prêt, de consultation et de diffusion

Notifié le 18 mai 2020, à la société RDM VIDEO SA pour un montant maximum annuel de 30 000 € HT, ce marché est conclu pour une période initiale d'un an à compter de la notification et peut être reconduit tacitement par période successive d'un an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans ;

Marché public 20-012 – Lot N°2 : Fourniture de CD audio et DVD dans le domaine de la musique pour la Médiathèque, incluant les droits de prêt, de consultation et de diffusion

Notifié le 18 mai 2020 à la société RDM VIDEO SA pour un montant maximum annuel de 15 000 € HT, le marché est conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa notification et peut être reconduit tacitement par période successive d'un an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans ;

Le Conseil,

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20200707-DSG20_07220-DE
Date de télétransmission : 15/07/2020
Date de réception préfecture : 15/07/2020

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

PREND ACTE de la communication des actes ci-dessus énumérés pris par délégation du Conseil municipal.